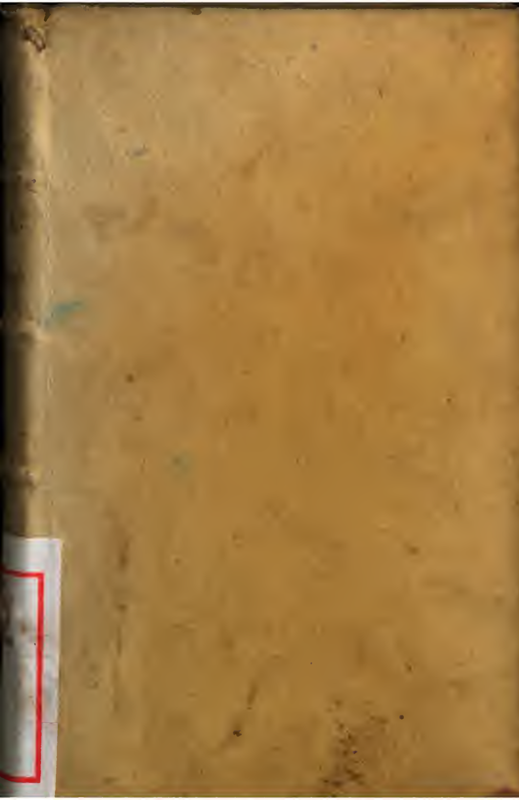
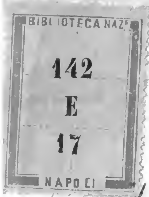
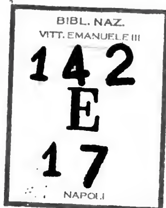



BIBLIOTECA NAZ.E
142
E
17
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
E
17
NAPOLI


MÉMOIRES
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

TOME V.

Contenant le Tome Ve. des MÉMOIRES.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME

DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé ;

PAR M. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques DE VOLTAIRE, tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME CINQUIEME.



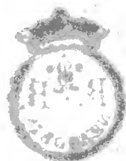


A MAESTRICHT,

Chez J. E. DUFOUR et Ph. ROUX, associés.

M. DCC. LXXXIX.






TABLE

DES

LIVRES ET CHAPITRES

Contenus dans le Tome cinquieme.

LIVRE TREIZIEME.

LIVRE QUATORZIEME.

LIVRE QUINZIEME.

Fin de la Table des Chapitres.



MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE MADAME DE MAINTENON, ET A CELLE DU SIECLE PASSÉ.

LIVRE TREIZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Traités de partage, et testaments.

LA santé chancelante du roi d'Espagne annonçoit sa mort prochaine, et sa mort une guerre générale. Louis et Guillaume ne songeoient qu'à maintenir la paix; ils étoient devenus les arbitres de l'Europe,

et avoient cessé de se craindre. Cependant leur politique allarmoit la maison d'Autriche, à qui l'Espagne alloit échapper. Le premier traité de partage la donnoit au prince électoral de Baviere, petit-fils de Marguerite Thérese, fille du second lit de Philippe IV. M. le Dauphin, fils de Marie-Thérese, fille du premier lit du même Philippe, et par conséquent seul héritier légitime, avoit pour sa part les Deux-Siciles, et les meilleures places d'Italie. L'archiduc Charles n'avoit que le Milanez.

Le roi d'Espagne apprit qu'on démembroit sa monarchie dès son vivant, et ne dit que ces mots : « Tout traité est » nul, tant que Dieu ne l'a pas signé. » La reine, outrée de cette insensibilité, ne cessa de l'irriter contre des dispositions faites sans lui. Elle éclatoit hautement en regrets de n'en avoir pas d'héritiers, ou de ne lui en avoir pas donné. Elle ne lui parloit que du contrat de mariage, par lequel sa sœur aînée avoit solemnellement renoncé à toute la monarchie d'Espagne. Renonciation, nulle aux yeux des politiques, quand elle ne l'auroit pas été pour les jurisconsultes, mais toujours citée avec avantage à un prince foible ; comme si celui qui l'avoit exigée, ne s'en étoit pas joué.

Elle faisoit secrétement ses brigues en faveur de l'Archiduc, second fils de l'impératrice sa sœur. Mais comme les droits de son neveu étoient si éloignés, que ses prétentions auroient révolté toute l'Europe, et peut-être indigné son époux, elle avoit pris des mesures pour arracher par la force ce qu'elle désespéroit quelquefois d'obtenir par la persuasion. Elle avoit rempli le palais de ses créatures, le conseil de ses ministres, les troupes d'Allemands. Les plus grands postes du royaume étoient occupés par ses parents ou par ses amis; le gouvernement des Pays-Bas, par l'électeur de Baviere; celui du Milanez, par le prince de Vaudemont, l'ancien ami de Guillaume et de l'empereur; la vice-royauté de Catalogne, par le prince de Darmstadt, son cousin germain.

L'aversion pour la tyrannie allemande, affoiblissoit dans tous les cœurs espagnols leur vieille haine contre les François. Les grands du royaume étoient partagés; les uns vouloient le prince de Baviere, les autres, un enfant de France; mais tous détestoient un démembrement, et craignoient que les deux couronnes ne devinssent le patrimoine d'une seule famille. Ils prévoyoient une guerre cruelle de la

part de la France, si l'on méprisoit ses droits. Ils concerterent les moyens de la prévenir. Les intrigues furent vives : les murmures contre la reine fréquents ; les plus ardents furent exilés. Le marquis d'Harcourt, ambassadeur à Madrid, homme également propre aux affaires et aux combats, profita de tout pour établir entre les deux nations une amitié, également utile, soit que le traité de partage subsistât, soit qu'il fût attaqué par un testament. Ce fut lui qui, au mépris de ce traité, témoin des menées de la reine, et autorisé par les circonstances décisives pour un négociateur, proposa le premier aux Espagnols, un fils de M. le Dauphin. Il forma un parti assez puissant pour balancer le parti de la reine.

Mais le roi, sans cesse importuné par elle, déconcerta ces projets, et fit un testament, par lequel il nomma le prince électoral de Baviere son héritier universel au préjudice du Dauphin ; et à son défaut, l'archiduc, au préjudice du duc d'Orléans. Par là la reine d'Espagne mettoit une grande monarchie dans sa maison, et, assurée de la régence pendant la minorité, se flattoit de régner encore quelques années.

Mr. le président Hénault est le premier

historien qui ait parlé de ce premier testament d'après les mémoires de Dangeau, qui lui ont fourni tant de faits. L'Auteur d'un *Mémoire sur la succession d'Espagne*, que j'attribue à Valincourt, ajoute, que l'empereur n'osa s'y opposer, parce que le prince de Baviere étoit son petit-fils, et que le pere avoit utilement servi la maison d'Autriche par son courage et par sa capacité dans la guerre. On se souvenoit encore de la prise de Belgrade et de la Neuhausel : conjectures frivoles : croire que les particuliers sont toujours décidés par des raisons d'intérêt, est d'un méchant ; croire que les princes le sont par la reconnoissance, ou par l'amitié, est d'un imbécile. La cour de Vienne se tut, parce qu'elle ne trouva personne qui voulût parler pour elle.

Le marquis d'Harcourt sut le contenu du testament par le cardinal Portocarrero, qui crut que la fidélité pour la monarchie d'Espagne, vouloit qu'il en trahît le monarque. Guilville, un de ses gentilshommes, en porta la nouvelle à Louis, qui résolut de rappeller de Madrid son ambassadeur, pour marquer son mécontentement aux Espagnols, et qui l'y laissa pour entretenir la faction françoise. La paix entre le Turc et l'empereur, con-

clue par la médiation de la Hollande et de l'Angleterre, rompit pour quelques mois l'intelligence entre Guillaume et Louis ; Guillaume fut accusé d'avoir rendu toutes ses forces à l'empereur, auquel il ne pouvoit en trop ôter, s'il vouloit que le partage eût lieu.

(1) Le prince de Baviere mourut à Bruxelles, âgé de sept ans. La reine seule le pleura. Valincourt, ou l'auteur du mémoire déja cité, impute sans détour cette mort subite à la cour de Vienne, de tout temps infectée des maximes de Machiavel, et soupçonnée de réparer par ses empoisonneurs les fautes de ses ministres. (2)

Les cabales recommencerent dans celle d'Espagne. La reine fut plus puissante que jamais, parce qu'elle fit plus de bassesses que jamais pour le devenir. Elle paroissoit toute espagnole, pour rendre l'Es-

(1) 6 février 1699.

(2) Il semble par cette phrase, dit M. de V. Tom. V, p. 261, que la cour de Vienne ait eu de tout temps des empoisonneurs en titre d'office, comme on a des huissiers et des Drabans. Cependant les bruits odieux répandus sur la mort du prince électoral de Baviere, ne méritent plus aujourd'hui aucune croyance.

pagne toute allemande. La comtesse de Berlips la gouvernoit; et le comte d'Harrach, la comtesse de Berlips. Le cardinal Portocarrero, d'un esprit altier, d'un caractere inflexible, adoré du peuple, respecté des grands, protecteur de la France qu'il haïssoit, avide de gloire, certain que l'Autriche ne donneroit que des fers à sa patrie, s'opposa vigoureusement au parti autrichien, et se retira dans son archevêché de Tolede. Madrid cria qu'il perdoit son défenseur; et tout ce qu'il restoit de sujets incorruptibles ou incorrompus, tourna les yeux vers Louis XIV.

(1) La France, l'Angleterre et la Hollande signerent un second traité de partage. M. le Dauphin y avoit tout ce que lui donnoit le premier, et de plus, la Lorraine, qu'on ôtoit au duc Léopold, qu'on dédommageoit par le Milanez, sans lui demander son avis; l'Archiduc avoit tout le reste de la monarchie d'Espagne, à condition que les couronnes impériale et espagnole ne seroient jamais sur la même tête. On fixoit à l'empereur trois mois pour accepter ce traité : sur son re-

(1) 13 Mars 1700.

fus, les puissances contractantes devoient choisir un autre roi. Quand on voit trois grands états s'accorder si facilement, malgré leurs jalousies et leurs animosités, dans une affaire où il s'agit du salut du monde, on ne peut qu'avouer avec le duc d'Orléans, que la paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre n'est une chimere et un rêve, que pour le peuple des politiques.

Ce fameux traité, rendu public dans toutes les cours, en fut reçu fort différemment. Peu l'approuverent; la plupart le crurent impossible dans l'exécution; d'autres le regarderent non comme le lien de la paix, mais comme le flambeau de la discorde. Ici, on soupçonna Guillaume d'endormir la France par des négociations; là, Louis XIV, de tendre les mêmes pieges à Guillaume. On convenoit que la France avoit droit de se plaindre de l'injustice du testament; mais on demandoit de quel droit l'Angleterre et la Hollande partageoient ce qui ne leur appartenoit pas : Est-ce pour maintenir la tranquillité européenne ? mais l'Europe n'a point été consultée sur ce traité. Est-ce pour conserver cette égalité de pouvoir, qui empêche le fort d'opprimer le foible ? mais quel équilibre ! la France arrondie par

la Lorraine, aggrandie par les frontieres d'Espagne, souveraine de la Méditerranée par le royaume de Naples, ne feratelle pas pencher à son gré la balance politique ?

Dès que Louis eut signé le partage, il vit qu'il ne seroit jamais exécuté. Cependant, pour ôter à ses alliés les ombrages qu'ils prenoient des intrigues du marquis d'Harcourt, il le rappela de Madrid. Mais pour se ménager une ressource contre leur infidélité, il y laissa Blécourt, que Voltaire fait secretaire de l'ambassadeur, et que le roi fit son envoyé extraordinaire. La reine et ses partisans ne douterent point qu'il ne songeât uniquement à exécuter le traité, et travaillerent sourdement à l'en empêcher.

Cependant les grands d'Espagne, excités par Monterey, étoient outrés de l'affront fait à leur patrie. A l'intérêt public, se joignoit l'intérêt particulier. Ils craignoient qu'un prince étranger n'envahît les charges et les gouvernements, l'unique ressource de plusieurs familles ruinées: l'Allemand les menaçoit de cette injustice, plus que le François, parce que l'Autriche étoit pleine de seigneurs, à qui la pauvreté rendoit tous les pays égaux; au-lieu que les grandes maisons de France

renonçoient rarement au leur. Ils s'assemblerent souvent en secret, animés par Blécourt, conduits par le cardinal Portocarrero, qui, sans assister à ces délibérations, y présidoient par leurs amis. Quelques-uns furent d'avis qu'on appelât le duc de Chartres, que le souvenir de la reine Louise sa sœur, leur rendoit cher. Quelques autres parlerent au roi de Mr. le duc d'Anjou, comme du prince à qui le trône appartenoit par justice et par bienséance; et des sentiments du pape, qui, brouillé avec l'Autriche, avoit décidé le cas de conscience pour les Bourbons. Leurs raisons ne l'ébranlerent point, mais le préparerent à recevoir un jour la vérité. Pressé par la reine, il confirma son testament, qui appeloit l'archiduc à la couronne, au défaut du prince de Baviere. L'empereur, qui se croyoit assuré de toute la succession, différa d'abord, et ensuite refusa d'accéder au traité de partage.

Les trois mois écoulés, Louis, instruit des dispositions des Espagnols, reçut froidement les propositions de Londres et de la Haye, sur le choix d'un autre Roi. Les négociations traînerent en longueur; et Guillaume et Louis parurent abandonner le destin de l'Espagne à la Providence.

Cependant la maladie de Charles II augmentoit. Blécourt fait jouer tous les ressorts. Il ordonne à un oratorien qui gouverne Me. d'Aguerri, d'ordonner à Me. d'Aguerri, qui gouverne le chanoine Urraca, de dire à Urraca, qui gouverne Portocarrero, que sa conscience et son honneur le rappellent à Madrid. Portocarrero fut persuadé, et sachant quel empire la religion a sur les mourants les plus rebelles en santé à la justice, il résolut d'en faire entendre au roi la voix effrayante. Dom Antoine de Ubilla, secretaire des dépêches universelles, lui étoit dévoué. Ces deux hommes dresserent, avec Sébastien Cotes, un testament, qui conservoit la monarchie espagnole en son entier, et assuroit la paix de l'Europe, en donnant la couronne, non à M. le Dauphin, mais au second de ses enfants.

(1) Le cardinal Portocarrero, appelé pour administrer au roi les derniers sacrements, lui dit avec une noble liberté : « Sire, toutes vos grandeurs vont s'évanouir; vous allez paroître devant le trône de Dieu, où vous rendrez compte

(1) 2 Octobre 1700.

» de vos actions, comme le moindre de » vos sujets : votre conscience ne vous » reproche-t-elle rien ? » Le roi répondit en soupirant, qu'il avoit toujours rendu justice à ses peuples. « Oui, reprit le » cardinal, mais l'avez-vous rendue à » vos parents ? Le Dauphin de France est » le plus proche héritier de votre majesté ; et en dépit de toutes les loix, » vous prenez votre successeur dans le » degré le plus éloigné. J'aurois, dit le » mourant, préféré mon neveu, si le roi » de France ne s'étoit uni à l'hérétique » pour partager ma dépouille. Sire, répliqua Portocarrero avec toute l'autorité que lui donnoit son ministere, ces » ressentiments, quoique légitimes, ne » vous justifieront pas devant Dieu : le » Dauphin n'est point coupable des hauteurs ou des injustices de son pere ; et » les injustices de son pere n'excuseront » pas les vôtres. Vous allez être interrogé sur les devoirs des rois ; que répondrez-vous à Dieu, qui vous demandera si vous n'avez pas désobéi » aux premieres loix de la nature, par » égard pour des conseils trompeurs et » intéressés ? si vous avez épuisé tous » les moyens possibles de laisser la paix » à vos peuples ? L'Espagne va être dé-

» chirée par une guerre opiniâtre, et
» peut-être civile ; l'Europe, consumée
» par les feux dévorants de l'ambition de
» deux puissans rivaux ; et votre majesté
» coupable et éternellement punie de tou-
» tes les calamités, qu'il est aisé d'éviter
» par un testament, qui déclarant roi
» d'Espagne un de vos petits-neveux,
» assurera la tranquillité publique. »

La reine entre dans le moment : sa surprise est extrême. Portocarrero l'éloigne. Elle se retire avec emportement. A dix heures du soir, l'oratorien porte le testament à Blécourt.

Quelques-uns prétendent que le cardinal, abusant de la foiblesse du roi, ne lui proposa que quelques legs pieux pour le repos de sa conscience, et que le roi croyant les signer signa le testament. Mais les contemporains assurent que Portocarrero le voyant touché de ce discours, lui présenta le testament projetté ; qu'il fit entrer dans la chambre quelques grands, pour le rendre plus authentique ; que le roi lui-même leur en recommanda l'exécution, et leur ordonna de le signer. Ces grands étoient attachés à la France.

Le secret, quoique confié à plusieurs personnes, fut religieusement gardé. La

reine fut avertie que le roi avoit signé quelque chose ; mais on lui dit que ce n'étoit qu'un codicille plein de fondations pieuses : et elle le crut pieusement. Depuis, le cardinal, qui craignoit l'ascendant qu'elle avoit sur le roi, ne la laissa jamais seule avec lui, tantôt lui refusant l'entrée de l'appartement sous prétexte de mauvais air, tantôt y entrant avec elle, sous prétexte de donner des absolutions. Cependant le roi laissa souvent échapper dans ses délires ces paroles énergiques : « Au moins que la reine ne n'en sache rien. » Il ne vouloit point être exposé aux discours, aux cris, aux menaces, aux larmes, dont elle le fatiguoit depuis tant d'années.

(1) Enfin, ce prince, mourant depuis sa naissance, mourut; peu estimé du peuple à qui il n'avoit fait aucun bien, peu regreté des grands, qui espéroient un changement de fortune d'un changement de domination. La reine seule paroissoit inconsolable, parce qu'elle n'étoit point affligée. Deux heures après, on s'assembla pour ouvrir le testament. La reine essuyoit ses pleurs, et méditoit déjà les pre-

(1) 1 Novembre 1700.

miers ordres d'une régente : les grands officiers de la couronne juroient qu'ils n'avoient d'autre volonté que celle du feu roi : le cardinal Portocarrero tâchoit de dissimuler sa joie, lorsque Dom Antoine d'Ubilla entra dans la salle, et fit l'ouverture du testament avec toutes les formalités accoutumées. Le testateur y déclaroit d'abord, pour la décharge de sa conscience, que la renonciation de Marie-Thérese sa sœur et celle d'anne sa tante n'ayant été faites que pour prévenir l'union des deux couronnes sur une même tête, elles étoient valides à l'égard de Mr. le Dauphin, mais nulles à l'égard des autres héritiers légitimes, et qu'ainsi Mr. le Dauphin et Mr. le duc de Bourgogne étant appelés au trône de France, il nommoit pour son héritier universel, Mr. le duc d'Anjou, à son défaut, Mr. le duc de Berry, après eux leur postérité, ensuite l'archiduc, et enfin le duc de Savoie. Il établissoit un conseil de régence, composé de la reine, du cardinal, des présidents de Castille et d'Arragon, de l'inquisiteur-général, du comte d'Aiguillar comme conseiller d'état, et du comte de Benaventi comme grand d'Espagne : la reine n'avoit qu'une voix ; et en cas de partage, la voix prépondérante.

Chaque mot de ces étranges dispositions étoit un coup de poignard pour elle. Abatue, confuse, désespérée, elle n'osa parler du testament antérieur, ni reprocher à Portocarrero de l'avoir trompée. Elle sortit de l'assemblée, en versant un torrent de larmes, et en bénissant la mémoire de son époux qu'elle maudissoit sans doute en secret.

L'ingénieux, le hardi, mais l'infidele auteur (1) de l'*Histoire Politique de Louis XIV*, prétend qu'elle étoit non-seulement instruite de tout le mystere, mais encore qu'elle avoit elle-même conseillé ce testament, pour susciter des ennemis à la France, et pour lui ravir une partie de la succession en la lui offrant toute entiere (2). Combattre des faits unanimement avoués par des conjectures sur les circonstances de ces faits, c'est établir sur les débris de l'histoire les rêveries de la politique. Si la reine eût rendu un si grand service à la France, le duc d'Anjou l'auroit-il en-

(1) M. Maubert, auteur du *Testament Politique d'Albéroni*, si critiqué par M. de Voltaire, et si estimé malgré lui.

(2) Voyez dans la Bibliotheque Britannique de M. le docteur Maty, la réfutation de ce conte, qui reparoît dans la 2e. partie de l'*Hist. Polit.* avec aussi peu de vraisemblance.

voyée à Bayonne ? il eût récompensé le bienfait ; il en eût oublié ou ignoré le motif.

CHAPITRE. II.

Le Duc d'Anjou, Roi d'Espagne.

LA régence dépêcha un courier au roi de France, pour lui porter les articles du testament qui regardoient la succession, et deux jours après, un autre, qui apporta le testament entier et des lettres fort respectueuses, qui pressoient vivement le départ du duc d'Anjou. Le marquis de Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne, eut une audience particuliere du roi, qui ne lui répondit que ces mots : *M. l'ambassadeur, je verrai* (1). « Je

(1) " On est obligé d'avertir les lecteurs de „ ces Mémoires, que tout ce qu'on y dit au sujet de ce testament est faux. L'auteur prétend que lorsque l'ambassadeur d'Espagne vint „ apporter à Louis XIV les dernieres volontés de Philippe V, le roi lui répondit : *Je verrai.* Cependant le roi ne fit point une réponse „ si étrange, puisque, de l'aveu du marquis de „ Torcy, l'ambassadeur de France n'eut audience de Louis XIV, qu'après le conseil dans „ lequel le testament fut accepté. „

» n'aurois jamais cru, dit ce ministre en » sortant du cabinet, qu'en offrant vingt-» deux royaumes, je pusse avoir pour » toute réponse : *Je verrai.* »

Le duc de Chartres, averti de l'irrésolution de son oncle, projetta de se dérober de la cour, et de gagner un port d'Espagne. Là, il se seroit fait connoître pour le petit-fils d'Anne d'Autriche, et il auroit déclaré aux Espagnols, qu'il vouloit tenir la couronne de leur choix.

Les princes, les ministres, et quelques seigneurs furent assemblés. Le roi leur proposa la plus grande question qui ait jamais été agitée. Falloit-il accepter le testament du roi d'Espagne? falloit-il s'en tenir au traité de partage? Louis laissoit aux suffrages toute la liberté : mais on n'ignoroit pas combien il étoit touché de la gloire d'avoir dans sa famille un roi de plus. Mr. le Dauphin se déclara pour l'acceptation, et dit qu'il n'aspiroit qu'à dire toute sa vie, *le roi mon pere, et le roi mon fils* : belles paroles, si l'indolence ne les eût inspirées autant que la modération. On vit alors ce que c'est qu'un conseil de courtisans : tous parlerent pour l'honneur de la famille royale, aucun pour le bien de

de la France. Car Mr. le duc de Bourgogne et le duc de Beauvilliers protesterent qu'ils n'avoient été d'un autre avis, que pour éclaircir la matiere. Cependant la raison étoit pour eux. L'acceptation du testament jettoit la France dans une guerre qui réunissoit contre elle toute l'Europe : l'observation du traité de partage aggrandissoit la France, avec le secours des deux puissances jusqu'alors les plus opposées à son aggrandissement : et si l'Europe n'avoit pas voulu que les Deux-Siciles et la France obéissent au même homme, on l'eût désarmée en donnant Naples au duc d'Anjou. On eût épargné cette effusion de sang humain qui ne coûte rien aux princes. En cédant aux conseils meurtriers de la gloire, on força l'Europe à combattre pour sa liberté.

Me. de Maintenon fut consultée. Elle répondit simplement : « S'il est vrai, » comme tous les ministres le disent, qu'en » acceptant on aura la paix, il me sem- » ble qu'il ne faut pas hésiter ». Ceux qui opinoient pour le testament, s'étoient flattés qu'on n'oseroit attaquer l'Espagne et la France réunies : comme s'il n'étoit pas plus vraisemblable, que l'empereur feroit valoir les renonciations, et l'Angleterre et la Hollande les traités de par-

tage, si libres, si justes, et si ambitieusement violés.

Le roi, ayant pesé tous les avis, méconnut le plus utile, et suivit le plus glorieux. Cependant il cacha sa résolution, jusqu'à ce qu'il eût fait sonder le gouverneur des Pays-Bas, qui fit de grandes protestations de fidélité, et le pensionnaire de Hollande, qui s'en tint à des compliments. Il eut un long entretien avec le duc d'Anjou, qui, maître de sa joie, répondit seulement à ceux qui épioient ce grand secret : « Après l'hon-» neur que le roi d'Espagne m'a fait de » me nommer son successeur, sa mé-» moire me sera toujours précieuse ».

La cour attendoit le dénouement de cette grande affaire avec impatience; la ville, avec inquiétude. Qu'importe au peuple, disoient les uns, qu'un homme nommé Bourbon, ou un homme nommé Hapsbourg, soit roi d'Espagne? Que nous importe, disoient les autres, que la France soit accrue de quelques provinces? Le roi sera plus riche; mais en serons-nous moins pauvres? La grandeur du prince est toujours l'humiliation du peuple. On étoit las de se battre pour des querelles fort indifférentes à la Nation. On prévoyoit que la patrie alloit être sacrifiée à la dignité

de la famille royale, dont la véritable gloire est de se sacrifier toujours au bonheur de la patrie.

(1) Quoi qu'il en arrivât, le roi écrivit cette lettre à la régence d'Espagne : « le marquis de Castel dos Rios nous a » remis les clauses du testament conte» nant l'ordre et le rang des héritiers » appellés à la succession, et les sages » dispositions pour le gouvernement du » royaume jusqu'à l'arrivée et la ma» jorité du successeur. La sensible dou» leur que nous avons de la perte d'un » prince dont les qualités et les liai» sons du sang nous rendoient l'amitié si » chere, est infiniment augmentée par » les marques touchantes qu'il nous don» ne, à sa mort, de sa justice, de son » amour pour des sujets fideles, et de » son attention à maintenir même au» delà de sa vie le repos général de la » chrétienté. Pour répondre à l'entiere » confiance qu'il nous a témoignée, nous » nous conformons entiérement à ses der» nieres volontés : et tous nos soins ten» dront désormais à rétablir par une paix » inviolable la monarchie d'Espagne dans

(1) 12 Novembre 1700.

» son ancienne splendeur. Nous acceptons
» en faveur de notre petit-fils le duc
» d'Anjou, le testament du feu roi ca-
» tholique : notre fils unique le Dau-
» phin l'accepte aussi : il abandonne sans
» regret les justes droits de la feue reine
» sa mere, reconnus incontestables par
» les différents ministres d'état et de
» justice consultés par le testateur. Loin
» de se réserver aucune partie de la mo-
» narchie, il sacrifie ses propres intérêts
» au duc d'Anjou, que la volonté du
» feu roi et la voix de ses peuples ap-
» pellent. Nous le ferons partir incessam-
» ment, pour donner au plutôt à des su-
» jets fidèles la consolation de recevoir un
» roi bien persuadé que son premier de-
» voir doit être de faire régner avec lui
» la justice et la religion, de s'appliquer
» uniquement au bonheur de son état,
» de connoître et de récompenser le mé-
» rite, et de s'en servir dans ses conseils,
» dans ses armées, et dans les différents
» emplois de l'église et de l'état. Nous
» l'instruirons de ce qu'il doit à sa gloi-
» re, et encore plus de ce qu'il doit à
» une nation également brave et éclai-
» rée, toujours fidelle à ses maîtres. Nous
» l'exhorterons à se souvenir de sa nais-
» sance et de qui il est fils, mais encore

» de qui il est roi. Il aimera son pays, » mais seulement pour maintenir la bonne » intelligence si nécessaire au repos com- » mun de nos sujets et des siens. Cette » paix a toujours été le principal objet de » nos vœux : et si les malheurs des temps » ne nous ont pas permis de nous livrer » à ces sentiments, nous sommes per- » suadés que ce grand événement va » changer l'état des choses; en sorte que » chaque jour nous offrira de nou- » velles occasions de montrer à tout l'u- » nivers notre estime et notre bien- » veillance pour toute la nation espa- » gnole ».

La précipitation avec laquelle le testament fut accepté, suffit pour prouver, qu'avant qu'il arrivât en France, le roi en savoit la teneur. Est-il vraisemblable que Blécourt ne l'en ait pas instruit? Ce ministre étoit estimé du roi : auroit-il conservé sa confiance, s'il n'avoit pas su pénétrer un mystere si important? Le duc d'Orléans, auquel le testament préféroit l'archiduc et le duc de Savoie, crut que cette exclusion avoit été suggérée à Portocarrero par l'ambassadeur de France. Il fit ses protestations, avec tant d'applaudissement, qu'il fut persuadé que l'Europe eût vu plus vo-

lontiers sur le trône d'Espagne le petit-fils de Louis XIII, que le petit-fils de Louis XIV.

La régence d'Espagne écrivoit tous les jours de nouvelles lettres au roi, pour presser le départ du duc d'Anjou. La reine les signoit avec une joie apparente, et dépêchoit des couriers dans les provinces pour s'assurer des Gouverneurs si le testament étoit refusé. Le président de Castille ne se déclaroit, ni pour la France, ni pour l'Autriche, et attendoit les ordres de ses commettants, ou, pour mieux dire, ceux de la fortune. Le cardinal Portocarrero s'absentoit du conseil, sous prétexte de maladie, pour se ménager une excuse auprès du nouveau roi, quel qu'il fût.

Louis envoya en Espagne le marquis d'Harcourt, qu'il créa duc, et chargea de concerter avec la régence la maniere de recevoir le nouveau roi. Il n'en fit la confidence qu'au marquis de Castel dos Rios : et le secret fut si bien gardé, que tous les ministres étrangers écrivirent à leurs maîtres, que le testament ne seroit pas accepté. De là l'étonnement de l'Europe, quand il le fut.

Enfin, la cour revint de Fontainebleau. Le roi choisit, pour déclarer sa résolu-

tion, un mardi, jour auquel les ambassadeurs se rendoient à Versailles. A neuf heures et demie du matin, (1) il fit entrer dans son cabinet celui d'Espagne, et lui dit : *L'heure est venue de faire un roi :* ensuite il appella le duc d'Anjou, qui étoit dans les arriere-cabinets avec les princes ses freres : *Mon fils*, lui dit-il, *c'est Dieu qui vous a fait roi : songez à le faire régner dans tous les lieux où vous allez commander : et vous, Mr. l'ambassadeur, saluez votre roi.* Soudain l'ambassadeur met un genou en terre, baise les mains au duc d'Anjou, et lui fait un long compliment en espagnol. Le roi prend la parole, et dit : *Il n'entend pas encore l'espagnol, il faut que je réponde pour lui. S'il suit mes conseils, vous serez un grand seigneur, et bientôt : en attendant, il ne peut mieux faire que de suivre les vôtres.* Les ducs de Bourgogne et de Berry s'avancerent et se jetterent au cou de leur frere, exprimant par leurs larmes la joie qu'ils avoient de son élévation, et le regret qu'ils avoient de le perdre. Ce fut alors, que le duc d'Anjou dit au duc de Bourgogne : *Je suis roi d'Espagne, vous serez roi de France ; il n'y a que ce pauvre Berry qui ne sera*

(1) 16 Novembre.

rien ; et que celui-ci répondit : *Moi , je serai prince d'Orange , et je vous ferai tous deux enrager.* Le duc de Bourgogne demanda la permission d'accompagner son frere jusqu'à la frontiere d'Espagne : *Oui, mon fils* , lui dit le roi avec émotion , *vous irez , et le duc de Berry aussi ; je suis ravi que vous vous aimiez si tendrement.*

A dix heures , les portes du cabinet s'ouvrirent ; les courtisans entrerent en foule. Au bruit confus des assistants , succéda un profond silence ; tous les regards se porterent sur Louis , qui prenant par la main le duc d'Anjou , dit avec la majesté du maître de l'univers : *Messieurs , voilà le roi d'Espagne. La nature l'a fait , le feu roi le nomme , les peuples le demandent, et j'y consens. Et vous, monseigneur,* ajouta-t-il , *soyez bon Espagnol ; c'est à présent votre premier devoir ; mais n'oubliez pas que vous êtes né François. Souvenez-vous-en pour entretenir l'union entre les deux couronnes ; que l'Espagne et la France , heureuses l'une par l'autre , affermissent à jamais le repos de l'Europe !*

A ces mots , tous les ambassadeurs furent saisis de respect;ils prévoyoient qu'un roi si solemnellement fait , ne seroit pas

attaqué ; ils examinoient la contenance du comte de Sinzendorf, ministre de l'empereur, que cette scene accablante ne déconcerta point. On n'apperçut en lui, ni joie simulée, ni tristesse secrete. La veille, il avoit demandé audience avec empressement. Il l'eut dès le moment même ; et maître de son visage, il reçut sur la naissance du fils du roi des Romains, des compliments exagérés, auxquels il répondit comme s'ils ne l'eussent pas été. Le lendemain, il reçut ordre de son maître de s'inscrire en faux contre le testament ; c'étoit avouer que s'il étoit authentique, il étoit légitime ; ensuite de parler de la renonciation du traité des Pyrénées, comme si le danger de la réunion des deux couronnes n'étoit pas plus imminent de la part de l'Autriche, que de celle de la France ; enfin, de paroître charmé de l'acceptation, et de publier que les puissances maritimes n'offriroient plus aux Bourbons le partage, et les empêcheroient d'avoir la monarchie. Ces variations du conseil de Vienne disoient assez que l'Autriche n'avoit ni droits à cette succession, ni forces pour soutenir ceux qu'elle se faisoit.

Le nouveau roi naturellement sérieux parloit peu, examinoit sur la carte ses

différents royaumes, et apprenoit rapidement la langue du pays qu'il alloit gouverner. " Il la saura bientôt, dit le roi
„ à Castel dos Rios. Ah ! Sire, dit l'am-
„ bassadeur, c'est présentement aux Es-
„ pagnols à apprendre le François. Il a
„ déja, reprit le roi, la gravité espa-
„ gnole. Ce qui m'enchante, dit le mar-
„ quis, c'est qu'il conserve la politesse
„ françoise „. Ce seigneur avoit toujours souhaité un enfant de France pour son maître. Dans cette espérance, il avoit soutenu l'ambassade à ses dépens; et ses dépêches avoient ranimé le courage de Portocarrero. Voyant ses vœux accomplis, il s'écrioit : *Enfin, les Pyrénées sont fondues*. Présent à tout, il applaudissoit avec transport à tout ce que le hasard ou la mémoire fournissoit d'heureux à son roi. Les réponses du prince aux harangues des compagnies du royaume, furent justes et précises. " Monsieur, dit-
„ il au directeur de l'académie, j'ai tou-
„ jours estimé votre compagnie; elle est
„ pleine d'esprit, et vous ne lui avez pas
„ fait de tort „. Il avoit de fréquents entretiens avec son grand-pere, qui lui donnoit des leçons sur le gouvernement des hommes, et qui, charmé du bon sens et de la droiture qu'il trouvoit en lui,

me put s'empêcher de lui dire en l'embrassant : " Mon fils, vous et moi souf-
„ frirons beaucoup de nous être si par-
„ ticuliérement connus „. Le duc de la Rochefoucault lui ayant dit qu'il ne pourroit chasser en Espagne, parce que les chiens y perdoient le nez à cause de la chaleur : " Oui, les chiens de France,
„ répondit le jeune roi ; mais j'en au-
„ rai d'Afrique, et c'est le premier tri-
„ but que je veux imposer au roi de Ma-
„ roc „. Quelqu'un demandant quelle étoit la place d'un roi dans une armée, il répondit : où il fait le plus chaud » : et sur ce qu'un vieux seigneur prétendit qu'un roi, qui n'avoit pas d'enfants, devoit être à la seconde ligne ou au corps de réserve ; il dit : " N'avoir point d'en-
„ fants, est-ce une raison pour se dés-
„ honorer „ ?

Dès que la nouvelle de l'acceptation fut arrivée à Bruxelles, l'électeur de Baviere en témoigna une grande joie, quitta le deuil, fit chanter le *Te Deum*, et célébra par les plus superbes fêtes ce jour qui lui devint si fatal. A la mort de son fils, il s'étoit plaint de l'étoile de la maison d'Autriche, « toujours funeste, disoit-il, à ceux qui s'opposent à son aggrandissement » ; et ces soupçons n'étoient ni

éclaircis, ni dissipés. Il envoya le marquis de Bedmar, assurer le roi catholique de son obéissance.

Le prince de Chimay, le duc d'Avray, et d'autres seigneurs flamands, voulurent être du voyage ; toutes les villes reconnurent le nouveau roi ; celle d'Anvers lui offrit une statue. Les Flamands furent invités à Marly, où l'on n'admettoit nul étranger. " Vous me voyez ici, „ dit Louis au marquis de Bedmar, dé- „ pouillé de toute grandeur. Sire, répon- „ dit Bedmar, il est difficile de s'en ap- „ percevoir „. Ils admirerent l'adresse de leur roi, l'humanité du roi de France, et les graces de la duchesse de Bourgogne.

En Espagne, toutes les charges, hormis celle de la couronne, vaquent à la mort du roi. Il faut de nouvelles provisions : usage opposé, ce semble, au principe de la monarchie. L'Electeur de Baviere avoit espéré qu'on lui continueroit sur-le-champ le gouvernement des Pays-Bas ; on le lui promit. Les Messinois, réfugiés en France, avoient demandé grace : mais le roi d'Espagne voulut consulter la régence, et se contenta de dire, qu'il se souviendroit de ceux qui les premiers l'avoient reconnu roi. Bedmar,

commandant des troupes de Flandres, fut long-temps interrogé sur l'état des places. Il dit qu'elles étoient pleines de Hollandois. « Assurez M. de Baviere, lui dit le » roi, qu'au premier courier qu'il m'en» verra, je ferai marcher autant de Fran» çois qu'il me demandera; et j'engage » ma parole royale de les retirer au mo» ment qu'ils lui paroîtront inutiles. » Louis n'oublia rien de ce qui pouvoit rassurer ses Alliés, et désarmer ses ennemis; ses paroles furent pleines de bonté, et ses démarches, de modération.

Le Prince de Vaudemont, gouverneur du Milanez, écrivit qu'il avoit commencé à respirer dès qu'il avoit appris le testament en faveur du duc d'Anjou; qu'il étoit comblé de joie, depuis qu'il savoit que la France l'avoit accepté; qu'il assuroit le roi catholique de son obéissance, et de celle des peuples soumis à ses ordres. Tous les partisans d'Autriche abandonnerent une cour, qui, loin de promettre des récompenses à leur fidélité, n'avoit pas même prévu qu'elle seroit ébranlée. Dès que le prince de Darmstadt, vice-roi de Catalogne, reçut les dépêches du conseil de régence, il fit assembler son conseil, et jurer qu'on obéiroit au testament, et qu'on reconnoîtroit pour

roi celui qui y seroit nommé. Il ne doutoit pas que ce ne fût l'archiduc ; il ouvrit le paquet, et fit tout haut la lecture de l'acte : quand le nom du duc d'Anjou frappa ses yeux, le papier lui tomba des mains ; tous les assistants crierent : *Vive le duc d'Anjou, roi d'Espagne !* et l'Autrichien fut obligé de joindre ses acclamations aux leurs : l'évêque de Gironne osa s'y opposer ; on ne l'écouta point. L'ambassadeur de Savoie, celui de Venise, le nonce, les ministres des princes d'Italie, reconnurent à l'envi le nouveau roi. La Hollande et l'Angleterre garderent un profond silence, plus étonnées de cet événement, qu'empressées à le traverser.

Mais les Espagnols, qui venoient d'écrire à Louis XIV qu'il étoit aussi maître en Espagne qu'en France, furent irrités des lettres-patentes, par lesquelles il assuroit sa couronne à son petit-fils et à ses descendants. Ces lettres donnerent aux droits de l'Autriche un nouvel éclat, et à ses partisans, une nouvelle audace. Le testament de Charles II, disoit-on, n'appelle en Espagne le duc d'Anjou, qu'à condition qu'il renoncera à la France ; Philippe n'est roi qu'en vertu de ce testament ; et il en viole le premier article.

(1) Le jour marqué pour le départ, rriva. Le maréchal de Noailles et le uc de Beauvilliers furent nommés pour ccompagner les princes. Le roi voulut onduire le roi d'Espagne jusqu'à Seaux, naison que le duc du Maine venoit d'acheter de Me. de Louvois. Il donna la remiere place du carrosse à son petit-ls. Ayant trouvé le chemin entre Seaux t Versailles plein d'un peuple innombrale, il dit à ses enfants : « Voyez combien nous sommes aimés ! et au roi d'Espagne : cette joie est sincere ; et tant que vous vous souviendrez que vous êtes François, vous trouverez les François espagnols. »

Les adieux furent fort tendres ; les deux ois fondoient en larmes en s'embrassant ; M. le Dauphin, appuyé contre la muaille, cachoit ses pleurs ; Me. la duchesse e Bourgogne étoit enveloppée dans ses oëffes. Le silence, au milieu de cette foule e princes et de seigneurs, augmentoit a joie des assistants, ravis de voir leurs naîtres s'abandonner aux mouvements lu cœur : « Pourquoi tant de larmes ? di» soit Castel dos Rios ; ne vous reverrez» vous pas, quand vous le voudrez » ?

(1) 4 Décembre 1700.

Le duc de Bourgogne et le duc de Berry suivirent le roi d'Espagne jusqu'à la frontiere. Ils virent l'alégresse des peuples, et furent touchés de leur misere. En entrant dans ses états, Philippe donna des marques d'humanité; il défendit les combats de taureaux, sous prétexte de la sainteté du carême; il refusa un divertissement où quelques gens de la lie du peuple hasardoient leur vie : « A Dieu » ne plaise, dit-il, que mes plaisirs soient » funestes à quelqu'un ! » Il chassa sa nourrice, parce qu'elle recevoit des présents. Il s'asservit à l'étiquette du palais, qui fait du souverain une espece d'automate; mais à la campagne, il vécut avec toute la liberté françoise. Il tenoit de son grand-pere, des instructions qui auroient fait le bonheur de l'Espagne, si ses lumieres eussent égalé ses bonnes intentions. Ces écrits passoient par les mains de M. le comte d'Ayen, qui en a fait présent à la bibliotheque du roi.

Les Espagnols murmurerent bientôt contre le gouvernement françois. Les lettres de cachet s'établirent; les esprits qu'on eut regagnés par la douceur, s'aliénerent à la vue d'une autorité qui ne pardonnoit rien; l'amirante de Castille perdit ses emplois. Ce seigneur, intime ami

du maréchal de Noailles, lui montra les défauts de la nouvelle administration. Noailles en parla au roi, et ne fut point écouté. Les François se moquerent des privileges des Catalans, et leurs railleries disposerent cette province à la révolte. Le duc de Najara fut exilé pour avoir parlé en homme.

CHAPITRE III.

Guerre déclarée. Premiere campagne.

MAlgré les efforts de toute l'Europe conjurée contre Louis XIV, de sages politiques soutenoient que l'acceptation pure et simple du testament étoit plus avantageuse à la France, par l'harmonie qui régneroit désormais entre les deux couronnes, que ne l'auroit été un traité de partage qui lui donnoit de nouveaux états en Italie, dont la conservation, qui avoit fait les malheurs de Louis XII et de François I, affoibliroit ses forces de mer, et partageroit celles de terre.

Rien n'étoit prêt pour la guerre : Louis n'avoit ménagé ni ses alliés, ni ses voi-

sins. Il avoit indigné les princes protestants de l'Empire, par son obstination à faire dire la messe dans le pays de Montbelliard; le duc de Lorraine, par l'humiliante cérémonie de vassalité qu'il en avoit exigée; les Vénitiens, par l'attentat fait à leur liberté, en prétendant pour des bandits françois une impunité qu'un roi coupable d'assassinat hors de chez lui n'eût pu prétendre pour lui-même.

Si la France seule ne pouvoit faire une guerre avantageuse, elle pouvoit faire aisément des alliances. Mais ses ministres ne surent ni négocier ni agir; et jamais elle n'en eut de plus mauvais, qu'au moment où il lui en falloit d'habiles. Celui de la guerre et des finances, ne savoit ce que c'étoit qu'un officier ni un négociant : celui de la marine n'avoit pas vu de vaisseau : celui des affaires étrangeres (M. de Torcy) n'étoit jamais sorti de Paris. On m'assure qu'il avoit voyagé; cependant il est sûr qu'il signoit pour le roi dans le temps qu'il ne pouvoit signer pour lui-même. Peu de capacité, point de réputation, encore moins d'affection au bien de l'état.

Cependant les circonstances étoient favorables. Léopold n'avoit pas été accusé d'ambition, quoiqu'oppresseur de la li-

berté de ses peuples, conquérant de la Servie et de la Transylvanie. Guillaume avoit été si bien trompé, qu'en 1689, il lui avoit promis l'Espagne. Mais dès qu'il considéra ce que Léopold avoit usurpé sur l'Empire, acquis sur le Turc, pris sur les Hongrois, il le crut assez fort pour se battre seul contre Louis, et parut vouloir rester neutre, jusqu'au moment où la nécessité de conserver l'équilibre l'armeroit contre le plus puissant.

On eût donc pu profiter des premieres démarches de Guillaume et des Hollandois. Guillaume avoit félicité le duc d'Anjou comme héritier légitime; et les Hollandois l'avoient enfin hautement reconnu. On se préparoit à la guerre; mais l'empereur seul la vouloit : l'Angleterre et les états-généraux souhaitoient sincérement la paix. On eût pu les désunir, en feignant de prendre pour arbitre des droits du possesseur et de ceux du prétendant, le roi Guillaume, uniquement flatté du personnage de protecteur de la liberté européenne, et en donnant ou promettant aux Hollandois des sûretés qui leur ôtassent la crainte.

Loin d'entrer dans ces vues, qui auroient sauvé les droits du roi d'Espagne sans commettre la gloire du roi de France,

le conseil reprit ses anciennes hauteurs, sans être capable de les soutenir. On laissa l'empereur se faire des amis; on négligea, on irrita les puissances maritimes : on envoya Tessé au duc de Mantoue : on permit à la république de Vénise une neutralité qui devoit être plus nuisible qu'une rupture ouverte; on crut que le duc de Savoie seroit l'ami de ses gendres, et on lui proposa un mariage et de l'argent, au lieu de lui promettre des morceaux de la Lombardie, que l'empereur lui offroit secrétement : on écrivit des lettres très-polies à Vaudemont, pour l'engager à servir sous M. de Savoie, et de très-dures à la diete de l'empire, qu'il étoit dangereux d'insulter. Enfin, on s'empara de toutes les places des Pays-Bas. Vingt-deux bataillons hollandois qui les gardoient, en furent chassés sans résistance. On eût pu, et peut-être dû les arrêter; mais on craignit d'être accusé d'avoir fait les premiers actes d'hostilité, quoiqu'en ces moments critiques l'aggresseur soit non celui qui attaque, mais celui qui veut attaquer. La docilité des états-généraux, et la délicatesse de Louis, disoient assez, que ni la Hollande ni la France ne vouloient la guerre. Cette situation ressembloit à celle d'aujour-

l'hui, où l'on voit deux rois la projetter, ne pas la vouloir, la faire, et ne pas oser a déclarer.

Cependant l'emperenr fit passer en Italie une armée de trente mille hommes, commandée par le prince Eugene. Louis y en avoit déja envoyé une, conduite par Catinat, le dernier éleve de Turenne et de Condé. Eugene arrivoit par le Trentin; on ne put l'empêcher de passer l'Adige. Catinat qui avoit ordre de ne pas attaquer le premier, se contenta de lui fermer l'entrée du Mantouan et du Milanez. Saint-Fremont et Tessé furent battus à Carpi.

Catinat reçut tous les jours de nouveaux échecs; il soupçonna M. de Savoie d'être d'intelligence avec le prince Eugene, et dit un jour tout haut dans le conseil de guerre : Il y a ici un traître. Il écrivit à la cour ses inquiétudes. Les faits dont il les appuyoit, donnoient du poids aux soupçons; la probité du roi les infirmoit. La duchesse de Bourgogne, outrée que son pere fût accusé de perfidie, engagea le comte de Tessé à le justifier. Chamillard fut d'avis de rappeler l'accusateur, que personne ne soutenoit à la cour, parce qu'il n'étoit qu'un grand homme. Le maréchal de Villeroi, enfant

de la faveur, jusqu'alors uniquement connu par des fautes à la guerre et par ces qualités brillantes qui font aimer en temps de paix, osa lui succéder; il avoit des concurrents; il les écarta, et partit pour commencer les malheurs de la France.

(1) Il trouva le prince Eugene retranché devant Chiari, rempli d'infanterie soutenue de toute son armée. Catinat, qui n'avoit pas encore quitté le camp, soutint qu'il ne falloit pas l'attaquer, que l'entreprise seroit vraisemblablement malheureuse, et le succès certainement inutile. Villeroi hésitoit. Il fut entraîné par le duc de Savoie, qui fit valoir ses droits de généralissime. Les François allerent de bonne grace à la boucherie; nos deux généraux se battirent en désespérés; le duc de Savoie tâcha de se laver, à force de courage et même de témérité, du reproche de trahison; il eut un cheval tué sous lui, et son habit percé de plusieurs coups de feu. Son intrépidité n'en imposa ni au public, ni au roi: le public dit, qu'on pouvoit être à la fois brave dans la mêlée, et perfide dans le cabinet; trahir ses alliés par

(1) 1 Septembre 1701.

ntérêt, et braver la mort par honneur; n un mot, se livrer à l'ardeur du combat, t à l'espérance de se faire pardonner son nfidélité par l'ennemi qui en profite, et de a faire respecter par l'ami qui en est la ictime. Le roi douta si peu que ses roupes n'eussent été sacrifiées à l'empereur, qu'il donna ordre à son ambassaeur et à celui d'Espagne, de rompre le ıariage négocié entre Mlle. de Savoie t Philippe : l'ordre n'arriva qu'après la onclusion.

A la nouvelle de cette défaite, Guilıume et la Hollande, qui n'attendoient ue les premiers événements, formerent vec l'empereur la grande-alliance. Les ollandois penchoient pour la neutralité : ıais Louis ne leur offroit pour barriere ue sa parole sacrée; foible sûreté pour es marchands, qui se souvenoient des istes effets de leur ancienne crédulité. n allarma, on ébranla le roi de Portuıl; en lui persuadant que la France avoit omis à l'Espagne ce royaume, en réompense des Pays-Bas que Louis gardeit pour s'indemniser des fraix de la guer-. Le roi n'avoit pas même pensé à cet change, et toute l'Europe le croyoit déontré.

L'objet de la grande-alliance étoit non

de détrôner Philippe V, mais de donner à l'empereur une satisfaction que les traités ne déterminoient pas. Les contractants devoient agir en Europe pour la cause commune, et dans les Indes pour eux-mêmes. On projettoit de donner Naples et le Milanez à l'archiduc; on donnoit à la Hollande les Pays-Bas espagnols, pour lui servir de barriere contre l'invasion de la France; on promettoit sur-tout de ne pas faire de paix particuliere.

Le traité qui promit ensuite la succession entiere à un prince autrichien, étoit aussi contraire à la liberté de l'Europe, que le testament qui la donnoit toute à un prince françois. L'Anglois le sentit sans doute; mais il espéra que les événements dégageroient sa parole, et qu'au congrès il se rendroit maître des victoires.

(1) Cependant le roi Jacques étoit dangereusement malade; il dit à son fils: « Quelque belle que soit une couronne, » il vient un temps où elle est fort indif- » férente : respectez votre mere, aimez » le roi de France comme votre bienfaic- » teur, et préférez votre religion à tou- » tes les grandeurs humaines». Les Stuards

(1) 15 septembre 1701.

ont

ont été fideles à ses dernieres volontés, et le sont encore à ce catholicisme qui les exclut du trône. Par quelle fatalité les princes protestants ont-ils changé de religion toutes les fois que leur intérêt l'a voulu, tandis que les princes catholiques ont été inébranlables dans la leur?

Louis alla voir à Saint-Germain le mourant : et sans avoir été prié par la reine, ni sollicité par Me. de Maintenon, il lui dit qu'il pouvoit mourir en repos sur le prince de Galles, et qu'il le reconnoissoit roi d'Angleterre. Il donna des consolations au pere, et des instructions au fils; qui les écrivit sur-le-champ, « pour les relire tous les jours, dit-il à » son gouverneur, et ne les oublier ja» mais. (1) » Jacques mourut un vendredi sur les trois heures : c'étoit une de ses foiblesses, de souhaiter de mourir ce jour-là. Il avoit demandé d'être enterré dans la paroisse de Sint-Germain, sans aucune pompe, sans aucun mausolée, avec ces mots pour toute épitaphe : *Ci gît Jacques second, Roi d'Angleterre.* Mauvais prince, homme de bien, il perdit son royaume, et fit des miracles : ses reliques

(1) Msts. de Dangeau.

guérirent l'évêque d'Autun de la fistule ; les dévots invoquerent comme un saint, un roi qui avoit eu pour chancelier le barbare Jeffreys.

Le prince de Galles fut reconnu roi. L'auteur du *Siecle de Louis XIV* donne cette reconnoissance pour la principale cause de la guerre, et l'attribue à la foiblesse du roi pour la reine d'Angleterre, prosternée à ses pieds, (1) et pour Me. de Maintenon, trop sensible aux malheurs de son amie. Mais il est certain que Louis n'hésita pas un moment, et qu'il reconnut le prince de Galles, de son propre mouvement, par générosité, par pitié, peut-être pour le plaisir de faire un roi. Il ne fit cet acte de souveraineté que le 16 de septembre, et le traité de la grande-alliance avoit été signé le 7 du même mois. Il est vrai que le parlement d'Angleterre ne l'avoit pas encore ratifié : mais Guillaume étoit si sûr du consentement de la nation, qu'ayant su que Louis avoit envoyé six millions pour corrompre les deux Chambres, il dit : « Tant mieux ; » il aura la guerre, et nous aurons son

(1) Voyez le libelle qu'il a fait contre moi, sous le titre de *Supplément au Siecle de Louis XIV.*

» argent. » En vain cet auteur dit que des membres de ce parlement l'ont assuré, que sans cette imprudence les Anglois seroient restés neutres : Guillaume avoit déja réveillé dans tous les cœurs la haine du nom françois, et fait entendre le mot si puissant de liberté de l'Europe. Si la concession des prérogatives royales faite à un prince proscrit, avoit été le principal grief de l'Angleterre, elle eût été appaisée et satisfaite par la déclaration que fit Louis, que cette reconnoissance ne donnoit aucune atteinte au Traité de Riswick. Le prince de Galles n'avoit qu'un vain titre : il étoit roi dans le même sens que le roi d'Angleterre l'est de France ; et les Anglois lui auroient permis volontiers de régner dans l'anti-chambre de Versailles : *Istâ se jactet in aulâ.*

CHAPITRE IV.

Causes des malheurs de la France.

GUillaume suivit de près son beau-pere. Malade d'une chûte de cheval, il fit consulter Fagon sur sa maladie, sous le nom d'un curé. Le médecin

qui n'en avoit nul soupçon, répondit que le curé n'avoit qu'à se préparer à la mort. Louis en ayant reçu la nouvelle, n'en dit mot aux courtisans, et n'en marqua nulle joie ; il crut être défait de son plus cruel ennemi, et il perdoit le plus modéré.

Il eût pu rompre la ligue, après la mort du prince qui en étoit l'ame, en en détachant les Hollandois désolés de la perte de leur conseil et de leur appui. Soit qu'il méprisât ses ennemis, soit qu'il crût qu'une modération qu'on attribueroit à la crainte, aviliroit sa dignité, il s'abstint également des négociations et des hostilités. L'alliance presque inutile de l'électeur de Baviere fut préférée à celle des provinces-unies, qui n'attendirent une barriere que de leur courage et de leur argent.

Après avoir traité avec indifférence un peuple libre, il traita avec hauteur un peuple de souverains ; il menaça les états de l'Empire d'envoyer chez les princes qui se déclareroient contre lui, une armée qui mettroit tout à feu et à sang. L'Allemagne se rappella les cruautés exercées dans les provinces du Haut-Rhin, et crut que le plus sûr moyen d'en prévenir de nouvelles, étoit de venger les anciennes. Les menaces de Louis firent ce que les prie-

res de Léopold ne faisoient pas : elles réunirent contre la France les Cercles, qui jusqu'alors avoient dit que l'Empire ne devoit point entrer dans les querelles de l'empereur.

Baviere et Cologne lui restoient, amis ardents, foibles alliés, menacés du ban de l'Empire, et bientôt chassés de leurs états, échappés au ressentiment de la diete pour tomber entre les mains du conseil aulique, qui depuis les dégrada sans formalités comme sans justice.

En Angleterre, la reine Anne succéda à Guillaume et à tous ses projets. Son conseil, passionné contre la France, communiqua son ardeur à tous ses alliés ; et la guerre fut déclarée de toutes parts à Louis et à Philippe.

Nos désavantages en Italie nous présageoient de plus grandes disgraces. Le temps étoit passé, où Louis en partant de Versailles pouvoit dire : « J'irai là, je » prendrai telle ville, et je reviendrai » tel jour. » Il ne parut plus à la tête de ses armées ; il ne tint plus la campagne avec cette audace qui avoit étonné l'Europe, lorsqu'obligé de décamper manque de fourrage, il avoit écrit aux ennemis le jour et l'heure de son départ, pour qu'ils le suivissent s'ils l'osoient.

Son petit-fils montra d'abord les qualités d'un prince guerrier. Il partit de Madrid, pour aller défendre ses états d'Italie. Le cardinal Portocarrero et tout son conseil lui ayant écrit qu'ils le conjuroient de ne pas faire ce voyage, il dit qu'il leur répondroit de son bord. Il apprit, avec le désespoir d'un héros, qu'une heure avant son arrivée, le général Visconti avoit été battu à Santa-Vittoria, par Vendôme, qui avoit remplacé Villeroi, prisonnier à la surprise de Crémone. A la journée de Luzara, il se mit à la tête d'une compagnie de gendarmerie, et chercha les endroits les plus périlleux ; Eugene fut vaincu autant qu'il pouvoit l'être : les relations envoyées à Versailles, dirent qu'il s'étoit retiré en désordre ; et toutes les autres, que la victoire étoit incertaine. L'estime qu'on avoit pour lui, il l'avoit pour nous : « Tâchez, écrivoit-» il à un général, de battre les Fran-» çois ; car on ne les défait point. »

Louis n'animant plus ses armées par sa présence, voulut les diriger de son cabinet. De là ces intructions précises, qui faisoient d'un général une pure machine ; à chaque instant, le génie étoit arrêté par l'ordre, et l'occasion sacrifiée à l'obéissance. Ce n'étoit point à ce système qu'il

devoit ses succès, dans le temps qu'il disoit à un officier partant pour l'armée : « Insinuez à Mr. de Turenne, que je » voudrois bien savoir quelquefois ce » qu'il projette de faire. »

Les plans de campagne ne furent plus discutés que par le roi, et par son ministre, qui, incapable d'en former par lui-même, en demandoit à ses amis, qui recouroient à d'autres plus habiles qu'eux. Louis étoit impénétrable : Chamillard disoit tout à tout le monde ; et les ordres, expédiés aux généraux, parvenoient souvent le même jour à Eugene et à Marlborough, d'abord par la voix publique, ensuite par des correspondants secrets.

Ceux qui commandoient nos armées, avoient sans doute besoin de ces instructions gênantes ; il falloit réprimer la présomption des Vendômes, aider l'incapacité du roi d'Espagne, exciter la prudence du duc de Bourgogne, prévenir les divisions nées de la jalousie des généraux, veiller sur l'inexpérience de la Feuillade, dont tout le mérite étoit d'être gendre du ministre ; de Tessé, qui ne savoit battre que les Huguenots du Vivarais; de Marsin, qui n'avoit que du courage ; de Villeroi, qui n'avoit point la confiance des soldats. Mais on demandoit, pourquoi Catinat,

Feuquieres, Vauban, Conti, qui pouvoient voler de leurs propres aîles, étoient, ou retirés dans leurs terres, ou sans considération à Paris. Le prince de Conti, qui s'étoit signalé à Steinkerque et à Nervinde, étoit adoré des troupes. Quelqu'un ayant dit à mad. de Maintenon que tout le royaume se plaignoit de voir dans une espece de mépris un général si brave, si sage, et si aimé, dont le nom seul releveroit les esprits abatus : « On ne peut, répondit-elle, rien » ajouter au mérite du prince de Conti ; » sous quelque aspect qu'on l'envisage, » c'est tout ce que la France a de meil» leur. Mais le roi ne peut se résoudre » à donner le commandement de ses ar» mées à un prince de son sang. » « Mais, » madame, lui répliqua-t-on, ne reste-il » point dans l'esprit du roi quelque sou» venir des lettres interceptées ? et ce » qui passe pour un trait de politique, » n'est-il pas un effet du ressentiment ?» « Ah ! dit-elle, si le prince pense ainsi, » il fait une grande injustice au roi ; ce » que le roi fait, il le fait bien : il a » pardonné, et il ne pardonne pas à demi. » Mais, à dire le vrai, il est persuadé » qu'il est dangereux pour l'état et pour » sa personne, de confier des armées à des

» princes du sang ; il ne nous faut point » de ces hommes, qui peuvent devenir » presque aussi grands par leurs actions, » que le roi l'est par sa place. » « Ces défiances politiques, reprit l'évêque d'Agen, qui rapporte cet entretien, pouvoient être jadis avouées par la prudence ; mais aujourd'hui, l'autorité est » si solidement affermie, les peuples si » soumis, et les grands si humiliés, qu'il » est, ce me semble, odieux de soupçonner la fidélité d'un prince. » « Tout cela » est vrai, repartit mad. de Maintenon ; » mais M. de Louvois a si bien inculqué » cette maxime au roi dans le temps qu'elle étoit utile, qu'elle est encore observée depuis qu'elle ne l'est plus. »

La dévotion contribua, de concert avec la défiance, au choix de mauvais généraux. On préféra le plus religieux au plus habile ; on crut qu'un officier qui communioit souvent, pouvoit attirer les bénédictions de Dieu sur les combats ; on opposa les meilleurs papistes à l'hérétique Malborough ; on s'informa de l'exactitude d'un général à entendre la messe, autant que de sa vigilance à maintenir la discipline dans le camp.

Ceux pour qui la valeur, le nombre, la confiance des soldats, sont les seuls

divinités qui président aux batailles, se moquerent de ces pieuses idées. Ceux qui connoissoient les grands principes sur lesquels elles étoient fondées, plaignoient le roi de les pousser trop loin : il faut se confier en la providence, et agir comme si l'on n'en attendoit rien.

L'intolérance fut une autre cause des malheurs de cette guerre. Dans le temps qu'on avoit besoin de l'affection de toutes les provinces, on persécuta les Méridionales. Une jeune paysanne que l'abbé du Chaylar ravit à son amant, arma les Camisards contre leurs bourreaux. D'une querelle d'amour, naquit une guerre de religion. Une poignée de bandits, (car les Huguenots détesterent cette rébellion,) produisit la diversion la plus funeste à nos armes, occupa deux maréchaux de France; et auroit déchiré la patrie, si l'Angleterre et la Savoie eussent envoyé les secours promis. Un garçon boulanger traita d'égal à égal avec Louis XIV. (1) Si l'on pouvoit se repentir des crimes qu'on fait par piété, Cavalier lui auroit appris com-

(1) Voyez dans les mémoires du maréchal de Villars, les mauvaises raisons des flatteurs du roi pour colorer cette humiliation.

bien il est dangereux de se jouer des consciences par des édits.

Les Huguenots, restés en France, furent pourtant moins redoutables que ceux qui en étoient sortis. Des milliers de réfugiés, distribués dans les armées des Hollandois et des Anglois, leur avoient appris à battre les François. Plusieurs furent faits prisonniers; et Chamillard les traita de criminels de leze-majesté : le roi, quoique très-persuadé qu'ils l'étoient, craignit les représailles, et ne les exclut, ni du droit des gens, ni du cartel.

L'abatement de tous les ordres de l'état, et le mécontentement de quelques-uns, autre source de nos revers! Le peuple étoit livré aux financiers; l'eglise, aux jésuites; les grands, aux ministres. Le roi vit enfin qu'en acquérant de la gloire, on perd souvent le cœur de ses sujets; il n'étoit ardemment aimé que de ses pensionnaires; et ceux qui défendoient la patrie, ne savoient presque pas qu'il y en eût une. On demandoit quel intérêt la nation avoit dans cette guerre; et Fénelon écrivoit, qu'en conscience le roi devoit la faire à ses dépens, puisqu'il ne la faisoit que pour sa famille.

Ce temps stérile en vertus, produisit pourtant quelques citoyens; Villars, qui

n'aimoit, comme il le disoit lui-même, que l'argent de l'ennemi, et aussi capable de donner de bons conseils, que de gagner des batailles : Vauban, que son mérite avoit élevé ; mais que des brigues de cour écarterent des armées, et que sa *Dixme Royale* (1) immortalise autant que ses places : d'Huxelles, dont le caractere droit et franc est marqué dans la réponse qu'il fit au roi, qui le railloit sur son célibat : *Je n'ai point encore trouvé de femme dont je voulusse être le mari, ni d'homme dont je voulusse être le pere.* : Boufflers, qui osa montrer dans une monarchie les vertus d'un républicain ; et acquit autant de gloire à obéir, que les autres mettoient d'honneur à commander : Noailles, qui demanda à servir dans un temps où les généraux étoient sans ambition et sans espérance ; dans un pays où n'avoir pas de mauvais succès, étoit le plus glorieux qu'on pût attendre.

La domination sévere de Philippe 3, ou, pour mieux dire, les injustices de ses ministres et les hauteurs de ses favoris,

(1) On en défendit l'impression. C'étoit encore un crime auprès de M. de Chamillard, d'être citoyen.

contribuerent aux malheurs de la France ; en nous obligeant de porter nos forces en Espagne, où l'ennemi seroit mort de faim, et ne seroit peut-être pas entré, si l'Espagnol eût été content de son roi. Orry traita le peuple avec dureté ; il alla en Espagne pour gouverner les finances, et il les vola. Taxes, exils, confiscations, tout fut employé ; et ce ministre seul fit perdre à Philippe plus de sujets que toute la puissance de l'archiduc.

CHAPITRE V.

Le duc d'Orléans. Siege de Turin.

LES deux premieres années avoient été mêlées de succès et de revers. L'année 1704 vit changer la face de l'Europe : l'Allemagne fut en un moment délivrée des François ; l'Espagne, presque conquise par le Portugal, qui venoit d'entrer dans la grande alliance, et dont les troupes étoient fortifiées de celles d'Angleterre et de Hollande. L'archiduc Charles prit le titre de roi ; et la bataille d'Hochstet, si imprudemment donnée, si lâchement soutenue, nous ôta

cent lieues de pays ; et, du Danube, nous jeta sur le Rhin.

L'électeur de Baviere, Tallard, et Marsin s'accuserent mutuellement de cette défaite, si funeste par ses suites, si honteuse par ces circonstances. Villars, seul homme qu'on pût opposer à Malborough, avoit été condamné à se battre avec Cavalier, pour s'être brouillé avec l'électeur. Le roi en reçut la nouvelle avec autant de fermeté que d'étonnement. Mais quand tout le monde fut retiré, il avoua à mad. de Maintenon, qu'il ne s'étoit jamais senti si ému ; et sur ce qu'elle lui dit, qu'il falloit s'humilier sous la main de Dieu : « Ah ! madame, répondit-» il, trente bataillons françois prisonniers » de guerre ! » La veille, un de nos soldats avoit dit au prince de Bade : « J'ai l'hon-» neur d'être François. »

Le pere de la Chaise avoit préparé un discours de consolation. Le roi le voyant entrer, lui dit : « Mon pere ! on n'est pas » toujours heureux : Dieu punit la Fran-» ce, il faut se soumettre à sa volonté. » Nul changement dans sa maniere de vivre, nulle émotion sur son visage, nulle foiblesse dans ses discours ; il consola les veuves ; il remercia Marsin de n'avoir pas désespéré du rétablissement de nos affaires ; il ne parut jamais si grand.

(1) L'année suivante fut plus glorieuse pour la France, mais plus funeste à l'Espagne. Nice et Ville-Franche, places importantes, furent prises : la victoire de Cassano disputée à Eugene par Vendôme avec avantage : la Champagne garantie d'invasion par Villars que Malborough n'osa attaquer : en Flandre, Hui pris et perdu ; Diest, pris et gardé, l'armée conservée. Mais en Espagne, Orry devenu ministre de la guerre, ternit la gloire de Philippe et amassa de l'argent : chaque ville que le roi prendroit en Portugal, devoit lui valoir cent pistoles de pension : le roi prit dix villages ouverts : Orry eut une pension de mille pistoles. Mais Tessé leva le siege de Gibraltar : les Portugais prirent quelques villes importantes : Barcelone se rendit à l'archiduc, Gironne se déclara pour lui : le nombre des partisans d'Autriche augmenta ; et les Espagnols virent avec plus d'indignation les hérétiques profaner les églises que détrôner leur roi.

L'électeur de Baviere résolut de passer l'hiver à Paris, pour concerter avec le roi le plan des opérations du printemps,

(1) 1705.

Cette résolution allarma tous les amis du ministre : il se plaindra d'avoir été mal servi, la derniere campagne ; il dira la vérité, et la vérité perdra Chamillard. Cependant le roi desiroit de conférer avec l'électeur, qui ne vouloit qu'être invité. On connoissoit le foible de Louis : on lui dit que Mr. de Baviere prétendoit un fauteuil, auquel ce prince n'avoit jamais pensé : si on le lui refuse, il s'en plaindra comme d'un affront ; si on le lui accorde, l'Europe accusera le roi de foiblesse. De là l'armée de Flandres abandonnée aux instructions de Chamillard et aux fautes de Villeroi. L'électeur ayant su cette petite intrigue, dit : « Je n'ai qu'un pliant » devant le roi d'Angleterre : je n'aurois » point embarrassé celui de France des » puérilités du cérémonial : la gloire et » la vertu sont commodément assises » par-tout. »

La bataille de Ramillies fut presque aussi vîte perdue que donnée, malgré tous les efforts de la maison du roi, qui, victorieuse, mal soutenue, enfoncée, ralliée, ébranlée, se retira enfin en bon ordre. Tout le reste fuit, se dispersa, gagna les villes, et les défendit mal.

Il n'y eut qu'un cri contre le maréchal de Villeroi. Mad. de Maintenon, quoi-

que sa meilleure amie, engagea le roi, qui balançoit entre son favori et le public, à le sacrifier au bien de l'état, en le représentant comme le plus imprudent des généraux. Villeroi rappellé attribua tout à Chamillard, qui ne lui avoit point donné avis de l'arrivée des troupes de Marsin. Le roi, pour lui épargner les railleries des courtisans, lui accorda un entretien particulier, mais ne voulut point entendre ses excuses. La duchesse de Bourgogne dit : « On ne donne point » son argent à jouer aux gens malheu- » reux. » Le maréchal outré du reproche public d'incapacité rejeta toutes les bontés de son maître, et se plaignit si amérement, qu'il tomba dans une espece de disgrace.

(1) Nos affaires alloient mieux en Italie. Le duc de Vendôme écrivit au roi : *Je battrai l'ennemi* ; et le lendemain, il surprit à Calcinato le comte Reventlau, général Danois, lui tua trois mille hommes, en fit huit mille prisonniers, et ne perdit que sept cents des siens. Plein d'espérances et de projets, il eut ordre de partir d'Italie pour remplacer Villeroi

(1) 1706, 19 avril.

en Flandres ; il partit, et l'Italie fut perdue, sans que la Flandre fût regagnée.

On délibéra long-temps sur le successeur qu'on lui donneroit. Le duc d'Orléans parut propre à consoler l'armée, qui regrettoit fort monsieur de Vendôme. Mais ses débauches l'avoient déja écarté du commandement. Sa licentieuse cour de Saint-Cloud n'étoit composée que de beaux-esprits philosophes, célebres par leurs amours ; de la Fare, capitaine de ses gardes, arbitre de ses plaisirs ; de l'abbé de Grancey son aumônier, qui l'égayoit par des vaudevilles, et ne le fatiguoit pas de messes ; du vicomte de Polignac ; du marquis de Nesle, dont les femmes s'étoient liguées contre la dévotion ; de d'Effiat, de Simiane, de Clermont, de Conflans, jeunes voluptueux qui copioient leur maître ; de Fontenelle, qui, trop flatté des familiarités du prince, alloit quelquefois avec lui consulter les magiciens, et souvent indigné de tant d'impies propos de table, dit un jour : « Voilà pour des gen- » tilshommes, de bien basses plaisante- » ries ! » Les désordres de cette petie cour ne furent point ignorés du roi : il reprit plusieurs fois son neveu de cette espece de fureur qui faisoit trembler toutes les

meres du quartier Saint-Honoré, et qui le portoit tantôt dans des lieux consacrés à la piété, tantôt dans d'autres consacrés au plus effréné libertinage. L'abbé Dubois étoit soupçonné de s'être marié pour donner une honnête femme au prince, moins sur de bonnes preuves, que sur ce qu'on croyoit capable de tout un homme qui disoit : « Le jour où je serai » prêtre, sera le jour de ma premiere » communion. » Le lieutenant de police plaçoit autour des maisons publiques, où le duc d'Orleans s'amusoit, une compagnie du guet, qui rendoit compte de ses actions et veilloit à sa sûreté. Certainement le roi étoit pardonnable de confier ses armées à un homme de bien, plutôt qu'à ce jeune prince.

Le duc d'Orléans, piqué de se voir dans l'inaction, exhaloit son chagrin par des remarques judicieuses sur les fautes des généraux; et se consoloit avec les princes de Condé et de Conti, du malheur d'être prince du sang : car il feignoit de croire que c'étoit là la seule cause d'exclusion. D'abord ses discours frondeurs déplurent; ensuite ils parurent si justes, qu'on espéra qu'un prince qui projettoit tant de grandes choses, en pourroit exécuter quelqu'une. Le roi le consulta sur

la position de l'armée de Flandres : le duc d'Orléans répondit, qu'on seroit battu si l'on étoit attaqué : la déroute de Ramillies prouva la justesse de ses observations, et détermina son oncle à l'employer. Mais on exigea de lui, si-non plus de pureté de mœurs, du-moins plus de décence. S'étant plaint à mad. de Maintenon de l'excessive froideur du roi : « Vos galanteries, lui dit-elle, en sont l'unique cause : il est là-dessus d'une extrême sévérité, et V. A. R. d'une licence qui scandalise les plus indulgents. » Le duc d'Orléans répondit qu'il n'étoit point de passion qu'il ne sacrifiât au roi, et que l'envie de lui plaire et de le servir étoit celle qui régnoit le plus fortement dans son cœur. Mad. de Maintenon le prenant au mot, lui demanda s'il lui sacrifieroit Mlle. Sery, qu'il aimoit alors avec autant de publicité que de constance. Ces paroles réveillerent en lui les sentiments d'honnêteté : il rougit de vivre dans les plaisirs : il craignit de partager le déshonneur de sa maîtresse, et la gloire fit taire l'amour. Mad. de Maintenon prit son silence pour un consentement, et ajouta : « Puisque vous renoncez à cette fille, » votre paix sera bientôt faite. » Me. de Dangeau est appelée. Le prince est ap-

plaudi. On lui présente du papier et de l'encre. On en obtint un congé absolu à Mlle. Sery. Sur le champ Me. de Dangeau part pour Paris, va chez la maîtresse, et lui remet, en grande compagnie, la lettre du prince. Mlle. Sery chassée se retire dans un couvent, et publie qu'elle a quitté la premiere (1). Le roi se flatte que ce premier hommage que son neveu rend aux mœurs, sera suivi d'une conduite plus réguliere, et l'en récompense en lui donnant le commandement des troupes d'Italie. Le duc d'Orléans reçoit cette marque de confiance avec des transports de joie: la cour et la ville approuvent ce choix : l'armée se croit désormais invincible.

Mais le roi jugeant que le prince, avec tous les talents d'un grand capitaine, n'en avoit pas l'expérience, l'assujettit à des ordres précis, destinés à modérer la fougue de son courage, et qui ne servirent qu'à faire échouer toutes ses entreprises.

L'historien du duc d'Orléans attribue ces ordres à mad. de Maintenon, trop complaisante pour mad. la duchesse de

(1) Mémoire de Me. de Bouju.

Bourgogne, qui, convaincue de l'habileté du nouveau général, crut la perte de son pere assurée, si on ne lui lioit les mains.

Il est vrai que cette princesse fut vivement affligée des premiers soupçons contre le duc de Savoie : elle parut fort émue, quand on lui annonça que le roi avoit ordonné qu'on arrêtât et qu'on désarmât ses troupes. Que son pere vainquît, ou qu'il fût vaincu, elle avoit des larmes à répandre, ou sur sa famille, ou sur celle qui l'avoit adoptée. Les courtisans, témoins de cette affliction, crurent ques es pleurs étoient plus d'une Savoyarde que d'une Françoise ; et de là, ces bruits calomnieux, que le public reçut avidement et que les historiens nous ont transmis. Me. de Maintenon qui en savoit la premiere origine, lui disoit souvent : « Madame, si vous ne vous contraignez, » ce pays-ci sera pour vous un enfer. » L'attachement de la duchesse pour la France, s'accrut avec l'âge. Sortie à onze ans de Turin, elle avoit oublié sa patrie et sa maison : ses enfants devoient l'attacher au pays où ils devoient régner ; et ses lettres disent qu'elle fut la mere la plus tendre : les bontés du roi, qu'elle ne se lassoit pas de voir, et qui ne se lassoit pas

d'elle, étoient un nouveau lien : son amitié pour la reine d'Espagne, l'auroit mise du parti de sa sœur contre un pere qui vouloit la détrôner, quand même des motifs plus puissants n'auroient pas agi sur elle.

Quoi qu'il en soit, croire que mad. de Maintenon ait balancé un moment entre le duc de Savoie et le roi, dire qu'elle sauva Turin par égard ou par pitié pour la duchesse de bourgogne, c'est une absurdité, que les plus fortes raisons n'ôteront point de l'esprit des imbécilles qui l'admettent. Louis gêna son neveu par le maréchal de Marsin, parce qu'il se défioit du courage d'un jeune homme trop ardent, et de la prudence d'un général qui n'avoit fait que deux campagnes et des réflexions. On peut le blâmer d'avoir donné de mauvais ordres, mais non d'en avoir donné de précis.

(1) Le duc d'Orléans partit de Paris, chargé de dettes qu'il avoit contractées pour le bien de l'état. En passant à Turin, il vit les travaux du siege, et les vit très-mal conduits. La place étoit attaquée par l'endroit le plus fort : on n'y jet-

(1) 1 juillet.

toit pas une bombe ; tandis que les assiégés foudroyoient le camp françois, et que leurs mortiers inondoient les tranchées d'une grêle de pierres. C'étoit la Feuillade qui faisoit cette belle manœuvre : et on l'imputoit encore à la duchesse de Bourgogne. On disoit que la Feuillade avoit jeté sur elle un œil téméraire, n'osoit lui montrer ses feux, et tâchoit de les lui faire entendre en sauvant la capitale de son pere.

Le duc d'Orléans trouva une armée mal pourvue, désolée par les maladies, mal équipée et très-foible. Celle de la Feuillade qui faisoit le siege, étoit dans l'abondance : Chamillard, dont il étoit gendre, s'étoit épuisé pour elle de soins et d'attentions. Le prince demanda vingt bataillons à la Feuillade, et ce renfort le mit en état de résister au prince Eugene, qui pénétroit dans le Piémont pour ravitailler Turin. Il arriva plutôt que lui aux environs de la place assiégée. Il fut indigné de voir le siege aussi peu avancé qu'il l'étoit deux mois avant : aucune attaque n'avoit réussi, toutes les batteries avoient été mal placées : les ouvrages les plus menacés étoient encore entiers. La bravoure ne manquoit pas aux troupes ; mais l'habileté manquoit au commandant

mandant. La Feuillade s'excusa sur l'affoiblissement de son armée, causé par le secours donné au duc d'Orléans, et sur l'ignorance de ses ingénieurs. Mais on ne douta point que les assiégés n'eussent des intelligences dans notre camp, et ne fussent avertis de tous nos desseins.

Le roi consulta sur ce siege le vieux Vauban, qui le pria de lui permettre d'en aller conduire les travaux : « Mais, M. » le maréchal, lui dit le roi, songez- » vous que cet emploi est au-dessous de » votre dignité ? Sire, répondit Vauban, » ma dignité est de servir l'état : je lais- » serai le bâton de maréchal de France » à la porte, et j'aiderai peut-être le duc » de la Feuillade à prendre la ville. » Le lendemain cet homme qui mettoit l'honneur à mépriser les honneurs, fit de nouvelles instances, et fut refusé par estime (1). Me. la duchesse de Bourgogne, qui n'apprit ce refus qu'avec toute la cour, fut encore accusée de l'avoir inspiré à Me. de Maintenon, et par elle au roi.

Le prince Eugene, de concert avec le

(1) Mémoires de Dangeau.

duc de Savoie qui l'avoit joint, résolut d'attaquer le duc d'Orléans ; les ordres qu'ils donnerent pour le lendemain, supposoient qu'ils savoient, ou du camp, ou de Versailles, ceux qu'avoit Marsin de les attendre dans ses retranchements. Le duc d'Orléans représenta que les retranchements étoient faits à la hâte, l'armée affoiblie par les différents postes qu'il falloit garder, la retraite impossible si les lignes étoient forcées. Les vieux officiers répétoient les mêmes raisons. Alors Marsin montra l'ordre du roi, qui défendoit de chercher le combat ; il s'éleva dans le conseil un cri d'indignation unanime : le duc d'Orléans dit : *Hé bien ! laissons-nous égorger par obéissance.* Devoit-il se charger de l'événement ? Une victoire l'auroit justifié auprès du roi, et une moindre défaite auprès du public. Mais il crut que ses plus redoutables ennemis n'étoient pas ceux qu'il alloit combattre.

Le lendemain, il est attaqué : tout ce qu'il a prévu, arrive : le retranchement est forcé ; les troupes dispersées dans les différents postes, battues en détail ; la déroute générale : Marsin cherche la mort en héros, honteux d'avoir fait le personnage d'un pédant. Le duc d'Orléans,

couvert du sang ennemi et du sien, désespéré de voir fuir son armée, réduit à défendre sa vie, tuant de sa main tout ce qui se présente à lui, et enfin emporté hors de la mêlée; et fidele à l'amitié comme à la gloire, demande si l'abbé de Grancey, tombé à ses côtés, vit encore, et si ses blessures ne seront pas pansées avant la fin du combat.

La retraite fut une fuite : l'artillerie, et les munitions de guerre et de bouche furent abandonnées. On délibéra si pour conserver l'Italie, on se retireroit sous Cazal, ou si, pour garantir le Dauphiné, on iroit à Pignerol. Le duc d'Orléans suivit ce dernier parti, et fut trompé deux fois : on lui dit que le duc de Savoie alloit rallumer la guerre dans les Cevennes, et que le passage de Cazal étoit gardé par six mille hommes : le premier de ces avis étoit aussi faux que l'autre. Cette imprudence nous chassa du Modenois, du Mantouan, du Milanez, et rendit inutile la victoire que Médavy remporta deux jours après à Castiglione sur le prince de Hesse.

Cependant le roi, loin de lui reprocher d'avoir perdu l'Italie, ne pensa qu'à le consoler d'avoir perdu une bataille. Le duc d'Orléans fut accueilli comme

s'il avoit vaincu : chacun s'empressa de le voir : chacun loua sans peine un héros malheureux. Mais au-lieu de dissimuler ses ressentiments, il se plaignit sans modération, et de la Feuillade, et de Chamillard, et de la duchesse de Bourgogne. Me. de Maintenon, qu'il appelloit *la femme sans faute*, fut seule exceptée de ses plaintes et de ses menaces. Aussi ne se joignit-elle point aux ennemis, dont il fut depuis accablé.

Cependant le maréchal de Villars soutenoit en Allemagne la gloire du nom françois, faisoit lever le blocus de Fort-Louis, prenoit Drusenheim et Haguenau par ses lieutenans, ravageoit le Palatinat, exécutoit le hardi projet de s'emparer de l'isle du Marquisat, et en formoit de plus hardis encore pour la campagne suivante. Mais foible et peu craint malgré tous ses avantages, il ne put empêcher que les électeurs de Cologne et de Baviere ne fussent mis au ban de l'Empire par Joseph, successeur de Léopold son pere, et héritier de ses prétentions, de son despotisme, de son caractere, de ses ministres.

La France craignoit d'être envahie, et l'Espagne l'étoit. Tessé avoit ruiné une armée devant Gibraltar. Les Anglois et

les Portugais prirent toutes les villes qu'ils attaquerent. Deux Huguenots réfugiés eurent toute la gloire de cette campagne, si funeste pour Philippe V : Mylord comte de Gallowai, fils du marquis de Ruvigny ; et le général Carle, éleve de Guillaume. Le premier, commandant toujours en chef, est connu : le second, né dans un village des Cevennes, élevé par son courage et par ses talens aux premiers honneurs, servant dans le même-temps la reine d'Angleterre, le roi de Portugal, les états-généraux, et aussi fidele qu'utile à tous les trois, est digne d'être tiré de l'oubli où tombe souvent le premier mérite dès qu'il n'appartient pas au premier rang. Il prit Alcantara : il conduisit les travaux de Salamanque : il défendit Barcelone contre le roi d'Espagne, qui en leva le siege après trente-sept jours de tranchée ouverte : il fit cette belle retraite de l'Andalousie que le maréchal de Berwick admiroit tant, et mille autres actions (1) glorieuses, dont le récit seroit suspect dans la bouche de son neveu, et auxquelles il ne manquoit que d'être faites pour sa patrie.

(1) Voyez Tindal, continuation de Rapin Thoyras.

L'archiduc, maître de la meilleure partie de l'Espagne, marche à Madrid. Le roi et la reine en sortent. Le roi arrive en Roussillon sans argent : le duc de Noailles lui en prête. Le peuple est dans la consternation : les grands jurent de mourir fideles à Philippe : les prêtrès exhortent les habitans à l'obéissance. Tous fondent en pleurs, en voyant partir la reine, sans équipages, sans suite ; tous les cœurs la suivent à Beslanga, château à vingt-quatre lieues de la capitale, où elle se retire. Cette princesse étoit pleine de courage et de vertu. Elle affermit les sujets dans leur fidélité, et son époux dans ses résolutions magnanimes. Souffrir la faim, la soif, coucher sur la dure, bercer elle-même ses enfants, vendre ses pierreries, congédier ses domestiques faute d'argent, voilà les extrêmités où elle fut réduite, sans se décourager, sans se plaindre. Elle chercha des secours de tous côtés : elle enrôla une multitude de paysans, et les eût volontiers menés au combat. Un ministre l'ayant allarmée sur les progrès de l'Archiduc : « Nous avons en» core des villes, répondit-elle. Mais si » on nous les enleve, chassée de la der» niere, reprit-elle, j'irai dans les mon» tagnes, et je gravirai de rocher en ro-

» cher avec mes enfants dans mes bras,
» jusqu'à ce qu'on nous tue. »

Une ame si élevée devoit avoir de l'ascendant sur les autres ames. Elle gouvernoit Philippe; mais elle étoit gouvernée elle-même par la princesse des Ursins, qui l'avoit enchaînée en adoucissant par toutes les complaisances françoises l'ennui que l'étiquette du palais causoit à une jeune reine, environnée de dames vieilles et tristes, condamnée à ne rire qu'à propos, et réduite au monotone plaisir de la conversation.

En ce temps-là, les trois plus puissants états d'Europe étoient soumis à trois femmes: l'Angleterre, à Me. de Marlborough; la France, à madame de Maintenon; l'Espagne, à Me. des Ursins. Qu'on me permette de dire un mot de celle-ci.

Me. des Ursins, auparavant princesse de Chalais, eut une naissance illustre, les agréments de l'esprit, les graces de la figure, des manieres pleines de noblesse, en un mot, tout, hormis un cœur honnête. Elle fut de toutes les intrigues de la cour, et ne parut jamais en être. Me. de Maintenon cherchant une femme qui pût élever la reine d'Espagne, jetta les yeux sur elle. Me. des Ursins avoit éprouvé l'infortune, et sembloit propre à former

une princesse, dont la vie alloit être un enchaînement de malheurs. A force de répéter qu'elle pensoit en homme, on l'avoit cru. Dès qu'elle fut en Espagne, elle eut toute l'autorité. Le jeune roi, amoureux de toutes les femmes par tempérament, les fuyoit toutes par piété, et étoit livré à la sienne par besoin. La princesse des Ursins profita de cette maladie. Elle obsédoit sans cesse la reine qui en avoit le remede, et qui le vendoit fort cher à son époux. Philippe refusoit-il une grace ? rejettoit-il un conseil ? tous les plaisirs disparoissoient pour lui ; on l'abandonnoit à ses desirs ; on le condamnoit à mourir d'amour. La princesse des Ursins étoit appellée ; elle mettoit un prix aux complaisances conjugales ; et ce prix étoit une déférence aveugle pour la reine et pour celle qui la déterminoit à ces faveurs.

Son premier soin fut de détruire Portocarrero, l'ami du roi ; et le second, de perdre le cardinal d'Estrées, qui étoit le sien. Cet ambassadeur, durement traité, retourna en France, et laissa sa place à l'abbé d'Estrées son neveu, qui ne fut pas moins persécuté que son oncle. La princesse des Ursins décacheta une de ses lettres au roi de France, et y mit de sa

main une apostille pour d'Aubigné, son favori. Louis XIV fut instruit de cette supercherie, et la rappella.

Tout languit dès qu'elle eut quitté l'Espagne. La reine séchoit d'ennui ; le roi ne voulut plus entendre parler d'affaires ; leurs lettres à Louis XIV ne lui demandoient plus, ni argent, ni soldats ; elles ne demandoient que la princesse des Ursins. L'un et l'autre pressoient à l'envi son retour. Il leur fut enfin accordé, malgré l'aversion de Louis pour les femmes ambitieuses. A son arrivée à Madrid, tout changea de face, l'espérance revint, l'abatement cessa, le roi ne respira que la guerre, la reine ne craignit plus d'être détrônée ; en un mot, la Camerera Mayor fut reçue, écoutée, applaudie comme la divinité tutelaire de l'Espagne.

Me. des Ursins, si elle réfléchissoit sur elle-même, devoit être étonnée du rôle qu'on lui donnoit, et se demander par quel enchantement on la croyoit capable des plus grandes choses, elle qui ne se sentoit propre qu'aux petites intrigues. Son esprit étoit agréable, mais sans étendue et sans lumiere ; au-dessus de son sexe, mais au-dessous des affaires : sa dévotion, superstitieuse ; son humeur, sujette aux caprices. « Elle ne sait, disoit Me. de

» Maintenon, porter la bonne ni la mau-
» vaise fortune. » Son air affable et ouvert lui gagnoit les cœurs; son ambition les lui ôtoit. Dans sa jeunesse elle avoit eu des passions, qu'on avoit oubliées; mais dont on se souvint quand on la vit agacer dans sa vieillesse le marquis d'Aubigné, envoyé de France à Madrid, le disputer aux plus belles Espagnoles, et le ravir aux plus coquettes.

En rentrant en Espagne, elle ne s'occupa que de ses vengeances. Me. d'Aguerri fut exilée; elle avoit été amie du cardinal d'Estrées. Ce crime fit oublier la part qu'elle avoit eue au testament. L'Oratorien qui l'avoit négocié, fut renvoyé en France pour la même raison. Le jésuite Daubenton, confesseur de Philippe, fut disgracié, pour lui avoir parlé d'une affaire d'état sans la permission de la reine. Dès que Me. des Ursins n'eut plus à combattre les ambassadeurs françois, elle traversa les ministres espagnols. Son orgueil, autant que sa faveur, la rendit odieuse aux grands; les grandes s'en plaignirent souvent à la reine, qui, ne sachant pas que les favorites ne sont jamais pour le peuple ce qu'elles paroissent aux yeux des princes, répondit toujours, qu'elle ne connoissoit pas de meilleure

femme. Me. des Ursins passoit la moitié de sa vie à conseiller ses maîtres, et l'autre moitié, à leur cacher les défauts de ses conseils. Elle présidoit à toutes les délibérations, sans être admise au lieu où elles se prenoient. Les ambassadeurs traitoient avec elle; les généraux lui rendoient compte des sieges, des marches, des combats; les ministres n'osoient la contredire; et Berwick même feignoit de ne vaincre que d'après ses ordres. Les créatures de Portocarrero témoignerent leur mécontentement contre la domination d'une femme. On l'accusa d'avarice; on fut indigné de ce qu'elle avoit demandé et obtenu la souveraineté de la Roche en Flandres; on dit qu'au moment où ses maîtres fuyoient de leur capitale, elle n'étoit occupée que de ses meubles et de sa toilette; on lui reprocha sa confiance pour le jésuite de Cienfuegos, à qui elle avoit assigné une pension de vingt mille pistoles, dont cet homme de bien se servoit pour acheter des sujets à l'archiduc.

La princesse des Ursins craignit que ces murmures n'allassent jusqu'à Versailles, et qu'elle n'y fût encore rappellée. Pour se maintenir contre tous ses ennemis, elle mit la cour de France dans ses intérêts: et insensiblement y fit entrer le roi, qui

la craignoit ; Me. de Bourgogne, qui la haïssoit ; et Me. de Maintenon, qui ne l'estimoit pas. Dans toutes ses dépêches, elle prit un ton de franchise, de modération, de droiture, qui persuada même au marquis de Torcy, que sa disgrace avoit changé son caractere. On lui avoit reproché sa hauteur et son inflexibilité ; elle affecta une extrême douceur, et implora toujours la clémence du roi pour ceux contre lesquels elle aigrit sa justice. Louis s'etoit souvent plaint des contradictions qu'il trouvoit entre ses relations et celle de ses ambassadeurs ; elle les concerta si bien avec eux, qu'il crut être servi avec une égale droiture par ses envoyés et par elle. Me. de Maintenon, implacable contre tout ce qui manquoit de mœurs, mais trop favorable peut-être à tout ce qui en avoit l'apparence, avoit été offensée de sa passion pour le marquis d'Aubigné ; non qu'elle ajoutât foi aux bruits qui s'étoient répandus, mais par sévérité contre les imprudences qui y avoient donné lieu. La princesse des Ursins, pour qui l'amour étoit un jouet plutôt qu'une occupation, renvoya si promptement d'Aubigné, que le sentiment d'estime qu'on a pour l'innocente, se joignant à celui de pitié qu'on a pour une

calomniée, Me. de Maintenon devint son plus ferme appui.

Les alliés ne surent point profiter des mésintelligences que le crédit d'une étrangere formoit entre les Espagnols et Philippe V. L'archiduc, maître de Madrid, y fut proclamé roi par son armée, et rejetté par le peuple. Ses manieres allemandes, ses mépris pour les mœurs d'Espagne, son penchant à traiter comme un pays de conquête, un pays qu'il réclamoit comme son patrimoine, et sur-tout les cruautés des Anglois, lui aliénerent les cœurs. Philippe étoit si sûr de les avoir tous pour lui, qu'il n'oublioit rien pour engager à une bataille l'archiduc, qui aimoit mieux épuiser insensiblement son ennemi par des sieges, que hasarder un combat dont la perte le renvoyoit lui-même en Autriche. Sur la fin de l'année, il rentra dans Madrid, aux acclamations du peuple, qui avoit maudit son concurrent. On brûla le portrait, l'étendard, les édits de l'archiduc, qui fut toujours entêté de sa chimérique royauté, quoique convaincu qu'il n'avoit point à la couronne le droit qui fait valoir tous les autres, le consentement des peuples.

CHAPITRE VI.

L'année 1707.

LE duc d'Orléans fut envoyé en Espagne. Les ennemis en furent allarmés. Les Espagnols reprirent courage. Ils l'aimoient comme un de leurs enfants. Ils croyoient voir en lui leur reine Marie-Louise d'Orléans, qu'ils avoient empoisonnée, et dont ils adoroient la mémoire. Cette princesse l'avoit demandé à Monsieur, pour l'élever en Espagne, comme prince des Asturies; Charles II y avoit consenti, en disant : « Si nous n'avons « point d'enfants, les Espagnols auront » un roi élevé parmi eux; et si nous « en avons, la nation se l'attachera par « un brillant apanage. » Monsieur, par tendresse pour un fils unique, avoit rejetté ces offres : et ce refus fit perdre à ce fils une couronne; à l'Espagne, une partie de ses états; et à l'Europe, la tranquillité. La princesse des Ursins étoit indifférente au duc d'Orléans. Plein de respect pour son sexe, sans égard pour son crédit, il la traita, dès les premiers jours, avec beaucoup de politesse et de

hauteur. Me. des Ursins voulut entrer avec lui dans les liaisons les plus étroites, et dans tous les détails de la campagne. Le prince lui répondit en petit-fils de roi. Elle lui cita l'exemple de Philippe, et les égards de Louis pour mad. de Maintenon ; il répliqua qu'il prétendoit servir de modele, et n'en suivre aucun. De là une haine sourde, et ensuite une rupture ouverte. Le duc d'Orléans fronda tous les avis de Me. des Ursins. Les grands protégés par lui murmurerent tout haut ; et sa présence fit disparoître ce crime nouveau de leze-majesté, qui consistoit à la contredire. Il lui dit des choses si fortes, et elle en avoit tant à se reprocher, qu'elle craignit une seconde disgrace, et tâcha de le disgracier lui-même. Le maréchal de Berwick plus complaisant, trouva dans la favorite tout l'appui que pouvoit souhaiter la jalousie contre un prince qui venoit lui ravir le commandement de l'armée. Il n'avoit pu engager l'archiduc à une action ; il espéra d'y forcer Milord Gallovay, plus présomptueux et plus habile. Il écrivit le 21 avril à Madrid, que, sans attendre de renfort, il feroit lever à l'ennemi le siege de Villena. La princesse des Ursins pria le roi de cacher cette lettre au duc d'Orléans : « Il

» s'exposera trop, il exposera trop l'ar-
» mée : c'est notre derniere ressource ;
» si nos deux généraux sont battus, les
» troupes n'auront plus aucune confian-
» ce ; » et toutes les puérilités auxquelles le sérieux de celui qui les dit, et la foiblesse de celui qui les écoute, donnent du poids.

(1) Berwick s'approche d'Almanza. Au premier bruit de cette marche, Mylord Galloway quitte le siege de Villena. Le maréchal de Berwick l'attendit, et le craignoit si peu, qu'il lui permit un libre passage. La victoire fut long-temps disputée. Le duc d'Orléans, qui avoit plutôt senti que su qu'on alloit se battre, étoit parti de Madrid fort précipitamment : il arrive sur la fin du combat ; il voit les ennemis en désordre. Berwick a la gloire de les vaincre, et lui laisse celle de les poursuivre. Le maréchal lui jure qu'il a été attaqué. Le duc d'Orléans feint de le croire, mais fait éclater son ressentiment contre la princesse des Ursins ; il se plaint des mysteres de la cour de Madrid : on lui répond qu'on l'a trompé et retenu par amitié ; il s'emporte contre

(1) 25 avril.

une amitié qui le déshonore. Philippe lui écrit : *M. de Berwick a beaucoup fait ; il reste encore plus de choses à faire, et je ne doute pas que vous ne les fassiez.* Me. des Ursins, instruite de la haine de Me. la duchesse de Bourgogne contre le duc d'Orléans, s'attribue, auprès d'elle, tout le mérite de l'affront fait à leur ennemi commun.

Cependant le prince songe à s'en venger par la conquête du royaume de Valence. Requena, Valence, Sarragosse, se rendent à discrétion. Dédaignant ces petits succès, il projette le siege de Lérida, une des plus fortes places d'Espagne, et l'écueil du grand Condé. Les deux rois approuvent ce projet. Il tire de Ftance la grosse artillerie : il s'empare des environs de la ville ; tous les jours nouvelles entreprises, et pas un échec. L'ennemi n'ose paroître devant lui, et se refugie enfin sous le canon de Barcelonne.

La place est investie. Avant d'en commencer l'attaque, on veut être pourvu de tout ce qui peut en assurer le succès. Me. des Ursins retarde l'arrivée de l'artillerie et des munitions. Le duc d'Orléans demande les provisions de guerre et de bouche, qui sont dans le royaume de Valence ; on les lui refuse : il de-

mande des affûts de canon ; on lui en refuse encore : il demande de l'argent ; on n'en n'a point pour lui, mais on n'en manque pas pour des fêtes et des mascarades. Les officiers-généraux se déchaînent contre le prince imprudent, qui dénué de tout, observé par Gallowai, entreprend le siege le plus difficile. Berwich le conjure de l'abandonner, et ensuite écrit en France, que la place est imprenable. Le duc d'Orléans, outré de ces propos décourageants : « Le siege, dit-il, ne sera » pas fini à la Saint-Martin : hé bien ! nous » serons encore ici à Noël. » Il ouvre la tranchée, et neuf jours après donne l'assaut. La garnison se retire dans le château. Il abandonne la ville au pillage ; mais il prend de si bonnes mesures contre la cruelle avidité du soldat, que ce désordre se fait avec un ordre admirable. La citadelle résiste plus long-temps. La vigueur avec laquelle la ville a été attaquée, a épuisé les munitions ; cependant le soldat, animé par le butin, est plein d'impatience et d'ardeur : le duc d'Orléans, certain que la place ne peut être secourue, aime mieux perdre du temps que des hommes. Enfin, il se prépare à faire jouer les mines. Le prince de Darmstad promet de capituler le lendemain. Le

duc d'Orléans ne lui donne qu'une heure pour se déterminer, et acheve par sa fermeté une entreprise commencée malgré l'avis du maréchal de Berwick, et traversée par ceux qui devoient la favoriser. Le jour même que la place se rend, il reçoit ordre d'en lever le siege. Pendant ce temps-là, le marquis de Bay prend, Ciudad-Rodrigo: et le duc de Noailles s'empare de Puy-Cerda, et de toute la Cerdagne; et bâtit à Puy-Cerda une citadelle aux dépens de la Cerdagne espagnole.

Le duc d'Orléans fut reçu à Madrid, comme le libérateur de la nation. Le roi ne le haïssoit pas quatre ans auparavant, il avoit donné une déclaration en sa faveur, comme une interprétation du testament de Charles II; mais la reine ne se lassoit point de le voir et de l'admirer. La princesse des Ursins le vantoit avec toutes les exagérations d'une personne qui craint de n'être pas crue. Le duc d'Orléans jouit modestement de sa gloire et de la confusion de son ennemie. Il projette de conquérir le Portugal la campagne prochaine. Après avoir tenu sur les fonts du baptême le prince des Asturies au nom de Louis XIV, il partit pour Versailles, où il reçut des applaudisse-

ments d'autant plus flatteurs, que d'autres généraux en avoient mérité.

Le maréchal de Villars surprit en Allemagne les lignes de Stolhoffen, se fit rendre les prisonniers de la seconde bataille d'Hochstet, mit à contribution cent lieues de pays, *et fit bien ses affaires et encore mieux celles de la France*, pour me servir des termes du roi. Le maréchal de Tessé délivra Toulon attaqué par le duc de Savoie et par le prince Eugene. La Flandre fut tranquille. Malborough, au lieu de gagner une bataille, se rendit en Saxe pour engager Charles XII dans la grande-alliance : le Suédois répondit : *Si Toulon est pris, je l'irai reprendre* : (1) et ces paroles, dit-on, déterminerent les alliés à repasser le Var.

Rem. de Mr. de V. Tom. VI. p. 9.

(1) « Le respect pour la vérité dans les plus petites choses, oblige à relever le discours que notre auteur fait tenir par Charles XII, au duc de Marlborough. *Si Toulon est pris, je l'irai reprendre.* Ce général anglois n'étoit point auprès du roi de Suede, dans le temps du siege. Il le vit dans Altranstad en avril 1707, et le siege fut levé au mois d'août. Charles XII d'ailleurs ne se mêla jamais de cette guerre, il refusa constamment de voir tous les François qu'on lui députa, etc. »

Quoique cette année eût été très-glorieuse, la France n'étoit pas moins épuisée, et déja elle avoit fait demander la paix par l'électeur de Baviere. On introduisit les billets de la caisse des emprunts; on décria le papier qu'on jetta dans le public; on toléra les plus criantes vexations des financiers: on chargea les ecclésiastiques d'exhorter le peuple à payer exactement les impôts; et sur les plaintes des fermiers, on écrivit (1) à tous les évêques du royaume une lettre, où on leur ordonna d'ériger en péchés les fraudes dans l'acquit des droits du roi, et

(1) Voici cette lettre singuliere : elle est du marquis de Torcy. *Monsieur, le roi ayant égard aux justes remontrances des intéressés dans ses fermes, qui se plaignent depuis plusieurs années, que les fraudes et les contrebandes qui se font par-tout impunément, leur apportent un notable préjudice, a pris des mesures convenables pour arrêter désormais de pareilles entreprises. Et sa majesté trouve bon de vous en donner avis, afin que vous concouriez avec elle aux moyens de faire cesser des fraudes si contraires à ses intérêts. Elle vous enjoint expressément, mais sous le secret, de tenir la main à ce que les curés et autres employés à la confession dans votre diocese fassent leur devoir dans une affaire de cette conséquence, où il s'agit si fort du bien de l'état. Je ne doute pas que vous n'entriez dans ces vues, qu'il est inutile de vous exposer plus au long.*

les ruses pour l'introduction des marchandises prohibées. Un pareil ordre, que les cruelles circonstances où l'on se trouvoit pouvoient seules justifier, est un monument de l'abus de l'autorité suprême, et de la complaisance du clergé, tant qu'on respecte ses immunités. Dans un pays où le peuple n'est soumis qu'aux loix qu'il fait ou qu'il approuve, frauder les droits du prince est un vol fait à la société, condamné par la religion comme par la jurisprudence; mais dans un état où les impôts sont arbitraires, faire de la fraude ou de la contrebande un péché mortel, c'est le plus inique des attentats du despotisme contre la liberté naturelle et contre la conscience. Que le contrebandier soit envoyé aux galeres par le souverain, mais du moins qu'il ne soit pas damné par le prêtre.

CHAPITRE VII.

Siege de Lille.

1708.

ON tenta de faire une diversion en envoyant en Ecosse Jacques III. Le

roi dit au duc de Berwick : « Vous » entreprenez une affaire bien périlleuse. « Sire, répondit le duc, ma harangue » est prête, et voilà mes gants. » Ce projet avorta : une puissante flotte intimida les seigneurs écossois, qui ne répondirent point aux signaux de Forbin, heureusement arrivé au golfe d'Edimbourg.

Le duc d'Orléans, de retour en Espagne, ne trouva rien de prêt, et fut forcé d'abandonner son projet sur le Portugal. Il passa deux mois à Madrid, où il eut une cour plus nombreuse que celle du roi. Me. des Ursins l'environna d'espions ; mais n'apprenant d'eux que des bagatelles, elle pria le prince Pio, de lui rendre compte de toutes les démarches du duc. Pio eut horreur de cette proposition, et s'enfuit en Sicile pour éviter le châtiment dont mad. des Ursins menaçoit sa vertu. Le duc d'Orléans recevoit les plaintes de tous les mécontents, et réconcilioit le roi avec son peuple. La princesse des Ursins voulut qu'on rappellât Orry. Le duc d'Orléans s'y opposa. Les grands se partagerent, et la cour fut déchirée de divisions dont l'Autrichien profita.

Après avoir tout disposé pour la campagne, il partit, assiégea Tortose, et fut encore traversé par mad. des Ursins. Il

la menaça de s'en prendre personnellement à elle, si l'entreprise échouoit. On ne fut point effrayé de ses menaces ; on ne lui envoya point les secours qu'il demandoit ; on écrivit même à Louis XIV, qu'il étoit assez fort pour tenir tête au comte de Staremberg, général de l'archiduc. Là-dessus, Louis écrivit au duc d'Orléans d'envoyer quinze escadrons au maréchal de Villars, qui défendoit l'entrée du Dauphiné au duc de Savoie. Le prince n'obéit pas, répondit qu'il seroit battu s'il étoit affoibli, et obtint la révocation de l'ordre. Il tira des provinces voisines de France ce qui lui manquoit du côté de l'Espagne : il fit de gros emprunts : il vendit les bijoux de sa femme ; il emprunta cent mille écus sur ses équipages ; il ne négligea ni les petits détails ni les petits succès ; et ne pouvant attirer au combat Staremberg, il le mit hors d'état de rien entreprendre.

La princesse des Ursins, aigrie contre lui, envoya un mémoire à mad. de Maintenon, où elle le combloit de louanges, et le noircissoit d'accusations. Pour décréditer ce qu'il avoit à dire contre elle, elle citoit vingt exemples de sa crédulité, et de sa foiblesse pour ses favoris. Pour allarmer le roi, elle insinuoit que le comte

de

de Bezons, l'agent du duc d'Orléans à Madrid, étoit plus dévoué au neveu qu'à l'oncle. Et pour tourner à son avantage la piété de mad. de Maintenon, elle racontoit divers traits du libertinage et de l'indévotion du prince. Elle lui faisoit un crime d'avoir maintenu, à force d'instances et de hauteurs, la noblesse d'Arragon dans ses privileges dont on vouloit la dépouiller; d'avoir accordé une capitulation honorable à la garnison de Tortose, qui auroit dû être prisonniere de guerre; d'avoir accepté le dais qu'on lui avoit offert, à son entrée en cette ville; et sur-tout d'avoir employé l'autorité où la douceur eût réussi; d'avoir parlé de Louis XIV avec indifférence, et de Philippe V avec mépris. (1)

(1) Lettre de Me. de Maintenon à Me. des Ursins, du 25 novemb. 1708. *Je n'avois pas besoin, Madame, du mémoire que vous m'envoyez sur ce qui regarde le duc d'Orléans. Je connois si fort votre droiture, et celle de tous ceux à qui il a eu à faire, que je n'ai pas douté un moment qu'il n'eût tort s'il s'en plaignoit. Je garderai ce memoire pour le montrer au roi, si on donne quelque chose là-dessus au public. Il ne me conviendroit point de le faire voir à d'autres, et le roi même ne le verra pas sans votre consentement. Je sais, Madame, combien vous estimez et louez ce prince. Mais ils ont tous une facilité à croire leurs*

Me. de Maintenon vit du premier coup d'œil que ce mémoire avoit été dicté plutôt pour se justifier que pour perdre le duc d'Orléans. Elle résolut de le supprimer. Mais le prince ayant fait retentir le sallon de Marly de plaintes ameres contre mad. des Ursins, celle-ci pria son amie de présenter son mémoire. Le roi donna en public des louanges au duc d'Orléans; et dans le particulier, lui fit des reproches qui furent vivement repoussés. Le duc et la duchesse de Bourgogne, soit par amitié pour la princesse des Ursins, soit par prévention contre son ennemi, peut-être par égard pour le roi et la reine d'Espagne personnellement offensés par celui qui les avoit rétablis, se déchaînerent sans mesure contre le duc d'Orléans. Ce prince

domestiques, qui est insupportable à ceux qui vont droit. Ils m'en impatientent souvent. Ils sont tous d'une vérité qu'on ne peut trop louer et estimer, mais qu'ils tournent contre eux-mêmes en ne pouvant comprendre que les autres ne leur ressemblent pas. Le roi est bien partagé sur cette sincérité et crédulité comme l'aîné de la famille. Ainsi, Madame, il est bien sûr, qu'il ne veut pas tromper son petit-fils. Il est vrai qu'il ne croit pas la paix si proche que tous nos guerriers la desirent. Mais il est bien vrai qu'il en connoît l'absolue nécessité: et vous en conviendriez, Madame, si vous étiez ici.

ne se laissa pas fouler aux pieds : il se moqua de la piété sauvage du duc de Bourgogne, des ministres, des généraux, des favoris. Il avoit promis de se venger un jour de ses ennemis ; et sa haine s'exhala en bon mots. S'il y a quelque chose d'honnête dans le ressentiment, c'est la franchise, fût-elle trop violente.

En Flandre, la campagne ne fut qu'un tissu de fautes et de revers. Les intelligences qu'on avoit à Gand, en assuroient la conquête. Le roi donna l'honneur de cette expédition à M. le duc de Bourgogne ; qui avoit déja commandé en Allemagne, en Flandre, en Alsace, et n'avoit rien fait de considérable, soit que l'occasion lui eût manqué, soit que plus propre au cabinet qu'à la guerre, il eût manqué à l'occasion.

(1) En arrivant, il s'empara de Gand ; et ses lieutenants, de Bruges et de Plassendal. Le maréchal de Villeroi, à qui nulle faute n'échappoit, hormis les siennes, prévit les suites de celle-ci, et dit nettement à Me. de Maintenon : « La prise » de Gand et de Bruges fera sûrement » notre perte, parce que nous ne pou-

(1) 5 juillet.

» vons soutenir à la fois nos places et » les couvrir. » (1)

Le roi avoit donné pour conseil à son petit-fils, le duc de Vendôme; et il y joignit le maréchal de Berwick, que le renfort venu d'Allemagne amenoit naturellement à l'armée. Il donna pouvoir au prince de décider quand les opinions des deux généraux seroient partagées. Le duc de Bourgogne étoit persuadé que Vendôme étoit un héros. Mais sa présomption, son peu de vigilance, son relâchement pour la discipline, le mettoient en garde contre ses avis. (2)

Le combat d'Oudenarde ne changea point ces idées. Vendôme occupa le poste de Lessines. Il y trouva Eugene et Marlborough, qui avoient déja passé l'Escaut. Il les attaqua, avant que toutes ses troupes fussent arrivées. Il proposa de coucher sur le champ de bataille, dans l'espoir de réparer cet échec le lendemain : l'armée étoit divisée par celle des ennemis, et une défaite entiere, infaillible.

(1) Lettre de mad. de Maintenon à mad. des Ursins, du 25 novemb. L'original est à Rome dans le cabinet de M. le cardinal Lanti.

(2) Je ne fais que copier madame de Maintenon.

On se moqua de sa bravoure et de son opinion. On se retira vers Gand ; et quoi qu'en dise le P. Daniel, on fut encore plus battu la nuit qu'on ne l'avoit été le jour.

On eût pu s'emparer de Leffingue, poste important, en ce qu'il ôtoit la communication d'Ostende au camp des ennemis. On y pensa deux mois après.

Les alliés menaçoient Lille. « Allez, » dit le roi à Boufflers, allez vous y enfermer, et comptez que vous serez secouru. » Boufflers partit sur-le-champ, sans régler ses affaires, sans rien demander, sans dire adieu à sa famille. Le roi le laissa maître de ses lieutenants. Boufflers choisit deux hommes, dont l'un étoit disgracié, l'autre à la Bastille ; et il n'en fut que plus estimé et mieux servi.

Dès que la place fut investie, le duc de Bourgogne voulut aller à l'ennemi ; tous les jeunes officiers dirent, que si en arrivant il avoit été attaqué, il auroit été battu : le maréchal de Berwick soutint qu'on y perdroit l'armée : le duc de Vendôme dit qu'il n'étoit pas encore temps.

Tandis que les esprits s'aigrissoient dans le camp françois, Marlboroug commençoit à se retrancher. Vendôme fut d'avis,

de l'attaquer : Berwick combattit ce sentiment, parce qu'il étoit de Vendôme. Le duc de Bourgogne flottant entre les conseils de deux hommes également braves et habiles, se détermina pour le plus timide. Mais, dit Me. de Maintenon (qu'il vouloit, disoit-on, empêcher par là d'être déclarée reine) que peut faire un jeune prince, qui, sans avoir une grande expérience, se trouve dans l'affaire la plus difficile ? comment peut-il démêler par lui-même, que le vainqueur d'Almanza donne des avis méprisables ; qu'il faut s'abandonner à M. de Vendôme, contre lequel les trois quarts de l'armée sont déchaînés ; et de deux opinions spécieuses préférer celle du général qui n'a point la confiance du roi son grand-pere ?

Marlborough se retrancha si avantageusement, que Vendôme même, et Chamillard qui aimoit beaucoup les batailles, s'accorderent à dire au roi, qu'il étoit impossible d'en donner une sans tout hasarder.

Depuis, Vendôme écrivit toujours qu'il falloit soutenir Gand et Bruges, fermer le passage aux ennemis, empêcher leurs convois pour Lille et pour les autres places qu'ils avoient dégarnies, et enfin les affamer. Le maréchal de Berwick soutint

que nous embrassions un trop vaste plan, que la garde de l'Escaut étoit trop étendue, que les ennemis y surprendroient un passage quand ils voudroient, qu'il falloit abandonner Gand, après y avoir mis une forte garnison, et songer plutôt à nous défendre qu'à attaquer.

Cependant le soldat ne demandoit qu'à combattre, et la cour espéroit tout d'une armée, qui avoit trois maréchaux de France, deux petits-fils du roi, et un roi servant en qualité de volontaire.

L'essentiel étoit d'envoyer des secours aux assiégés, et d'empêcher que les assiégeants n'en reçussent de l'armée d'observation. Le chevalier de Luxembourg fit le premier ; le comte de la Mothe tenta le second, et fut battu à Vinendale. Cependant Boufflers, toujours flatté d'être secouru, faisoit des sorties vigoureuses sur les assiégeants ; mais désespéré de ne voir aucune harmonie entre sa défense et les mouvemens du duc de Bourgogne, il n'attendit plus son salut que de son courage. Il étoit sur pied nuit et jour ; il visitoit les travaux ; il consoloit les blessés ; il étoit présent à tout. « Messieurs, » disoit-il aux officiers, je me fie à vous ; » mais je réponds de moi. » Une fascine

et de la paille étoit son lit ; il avoit pour toute vaisselle des assiettes de fer; et mangeoit du cheval, avant que la place fût affamée.

(1) Le prince Eugene qui manquoit de vivres, poussoit le siege avec vigueur, afin d'être du moins maître de la ville, avant que la famine désolât son camp. Il alloit donner l'assaut ; le maréchal de Boufflers ne l'attendit pas, et fit battre la chamade. Tout ce qu'il demanda, lui fut accordé. Il entra dans la citadelle avec quatre mille six cents hommes.

A cette nouvelle, le roi fut consterné; il avoit toujours cru que la place seroit secourue ; il en avoit donné l'ordre ; il en connoissoit l'importance ; il ne pouvoit souffrir cette honte de la nation, cette honte de son petit-fils ; il avoit donné sa parole à Boufflers. « Il ne s'accoutume » point, ajoute mad. de Maintenon, à » voir Lille au pouvoir de ses ennemis. » Pour moi, qui suis très-vive et très- » sensible, je serois méconnoissable de » tous les chagrins dont je suis témoin,

(1) 23 octobre.

» si je ne tâchois de rapporter tout à » Dieu, et si je ne savois qu'il faut en » accepter les maux avec la même recon- » noissance que nous en avons reçu les » biens ; au milieu de notre consterna- » tion, je me trouve une des plus cou- » rageuses de notre cour. »

(1) Les hostilités recommencerent, et la tranchée fut ouverte devant la citadelle. Les ennemis cherchoient toujours à s'ouvrir un passage du côté de la mer. Le prince Eugene, étonné de l'inaction des François, et sûr d'achever sa conquête, disoit : « Je ferai la garnison pri- » sonniere de guerre, afin que de si bra- » ves gens n'aillent point avec ceux qui » ne le sont pas. » Il ne dut son succès qu'au découragement de nos troupes, et aux divisions de nos généraux. Aussi, dans un âge plus avancé, il rejetoit les louanges qu'on lui donnoit sur cette entreprise, trop téméraire dans le projet pour être glorieuse dans l'exécution.

L'électeur de Baviere voulut qu'on fît une tentative sur Bruxelles. Il comptoit sur l'amitié que cette ville avoit pour lui. Ce projet eût réussi au milieu de la

(29) octobre.

campagne, où les alliés étoient occupés à l'attaque de Lille ; mais on n'eut des idées heureuses qu'au moment où elles furent inutiles. Quoique l'électeur eût si vivement poussé le siege, que le lendemain de l'ouverture de la tranchée, il donnât le premier assaut, il fut obligé de se retirer à l'approche d'Eugene et de Marlborough, qui venoient de passer l'Escaut avec toute leur armée, et de mettre en fuite le marquis de Nangis. Boufflers se rendit. La capitulation fut honorable. « Je suis fort glorieux, lui dit » Eugene, d'avoir pris Lille : mais j'ai» merois encore mieux l'avoir défendue » comme vous (1). »

Cet événement souleva tout le royaume contre M. le duc de Bourgogne. Son austere vertu offensoit les libertins. Son aversion déclarée pour les jansénistes, l'exposoit à tous les traits envenimés de ce parti, qui déja savoit médire des princes pour la plus grande gloire de Dieu. Tous les ennemis des jésuites étoient les siens. Ceux qui croyoient que Fénelon avoit encore une cabale à la cour, déchiroient le prince qu'ils en supposoient

(1) Mém. de Dangeau.

le chef. On ne parloit plus que de Télémaque. Voilà, disoient les uns, comment cet homme de Dieu élevoit l'héritier du trône ! Voilà le roi pacifique qu'il nous a formé ! Autrefois, nos princes n'apprenoient pas leurs devoirs dans des romans et par des dévots : des héros étoient leurs maîtres ; et des combats, des dangers, leurs premieres leçons. Le duc de Bourgogne, disoient les autres, a voulu qu'on prît Lille, afin de forcer le roi à faire la paix qu'il aime uniquement. Peut-être a-t-il desiré de faire cette restitution, dans l'idée que la France l'avoit injustement acquise : peut-être ne veut-il point de combat, dans la crainte de damner des ames. « Eh non ! » répondoit le duc d'Orléans: le Dieu » des armées lui a apparu dans son ora- » toire, et promis de secourir Lille par » des légions d'anges. Je ne finirois pas, » ajoute madame de Maintenon, si je » mettois ici tout ce qui s'est dit. »

Me. la duchesse de Bourgogne entendoit ces propos outrageux, et mouroit de douleur et d'amour. Elle alla chez Me. de Maintenon, et se jettant à son cou : « Ah ! ma chere tante, s'écria-t-elle, » que je sens vivement les malheurs de » la France ! et que je suis affligée de la

» honte de M. le duc de Bourgogne ! »
« Ces larmes, lui dit Me. de Maintenon,
» sont trop précieuses pour n'être pas
» recueillies ; et les essuyant avec le ru-
» ban de sa quenouille, elle les envoya
» au prince». C'est ainsi qu'elle se servoit
de tout pour unir les deux époux.

Le duc de Bourgogne ne songea point à se justifier : il n'écrivit point ses raisons ; il ne chargea personne de le défendre ; sa femme ne lui laissoit rien ignorer, et voyoit par ses réponses, que ces bruits venoient de l'armée à la cour, et qu'il étoit aussi insensible à ce qu'on disoit à ses côtés, qu'à ce qu'on disoit à Versailles. *Je croirois*, écrivoit-il, *pécher envers ma patrie et mon grand-pere, si je pensois un instant comme on veut me faire penser.*
« La princesse, ajoute mad. de Mainte-
» non, ne montre point ses lettres ; j'ai
» vu seulement ces articles-là, qui sont
» touchés assez légérement ; ce que j'y ai
» vu de plus fort, est l'intérêt qu'il prend
» au roi d'Espagne. Du reste, il est vrai
» qu'il desire la paix, et il n'a pas tort.
» On aimeroit trop notre princesse, si
» on la connoissoit à fond. »

Quand le duc de Bourgogne et le maréchal de Boufflers revinrent à la cour, le prince parut un particulier, et le par-

ticulier un prince ; on étoit dans cette espece d'anarchie, où les hommes ne sont jugés que sur leurs actions. Boufflers fut fait pair de France ; à sa réception, il fut accompagné au parlement par une multitude d'officiers qui avoient défendu Lille avec lui. « Messieurs, dit-il en se
» tournant vers eux, toutes les graces
» que je reçois, tous les honneurs qu'on
» me fait, c'est à vous que je les dois,
» c'est à vous que je les renvoie : c'est
» vous qu'on récompense ; et je ne dois
» me louer que d'avoir été à la tête de
» tant de braves gens. » (1)

CHAPITRE VIII.

L'année 1709.

LA France, épuisée par la guerre, fut désolée par la famine. On se souviendra long-temps de cet hiver, qui fit périr les hommes, les bestiaux, les arbres. Les gens d'affaires nourrirent Paris après l'avoir affamé ; le peuple se mutina dans plusieurs villes ; les campagnes furent

(1) Mémoires du marquis de Dangeau.

dévastées. On remit au peuple neuf millions de tailles. Le roi envoya sa vaisselle à la monnoie ; ses petits-fils lui en avoient déja donné l'exemple. Le duc de Bourgogne employa en aumônes les sommes destinées à ses plaisirs ; et le roi d'Espagne se réduisit au pur nécessaire (1).

Chamillard, qui avoit épuisé tous les expédiens, soupiroit après la paix. Desmarêts, à qui il avoit cédé les finances, disoit qu'il ne pouvoit fournir qu'à une campagne. Les officiers généraux avoient perdu l'espérance et le courage. Le roi seul croyoit qu'Eugene et Marlborough n'étoient pas invincibles ; il attribuoit ses malheurs à la mal-habileté ou à la désunion de ceux qui avoient commandé ses armées ; il savoit qu'une victoire suffisoit pour dissiper une ligue.

(1) Lettre de madame de Maintenon à madame des Ursins. *Il me paroît que tout le monde approuve que vous ne rappelliez pas les menines. Elles sont moins nécessaires au roi que les troupes : et il falloit une conjoncture comme celle-ci, pour s'en défaire. Je ne doute pas que les grands ne s'en plaignent. Les retranchemens sont approuvés en général ; mais nul ne veut que le retranchement tombe sur lui. Je suis ravie que vous n'ayez plus trois cents femmes à gouverner.*

Cependant, touché de la misere publique, il se détermina à demander la paix, et à préférer le bien de son royaume à la gloire de sa famille. La princesse des Ursins avoit déja envoyé un de ses gentils-hommes à Turin, pour détacher de la confédération le duc de Savoie, brouillé avec le prince Eugene, mécontent de l'empereur, et tombé dans une dévotion qui ne rappella point en lui les sentimens de la nature. Le roi avoit proposé au pape, de former avec ce prince une ligue en Italie. Mais Victor-Amédée, las de trahir ses alliés, rejetta ces propositions; et Clément XI répondit, qu'il ne pouvoit concourir à la pacification de l'Europe que par ses prieres. Ce pere commun des chrétiens, toujours l'ami du plus fort, reconnut pour roi d'Espagne l'archiduc, maître du royaume de Naples. Mais il écrivit à Philippe V, que cette reconnoissance ne donnoit point un droit nouveau à son concurrent. L'excuse étoit plus haute que l'offense.

Le roi, réduit à s'humilier, envoya le président Rouillé et le marquis de Torcy à la Haye, pour entendre les conditions que les ennemis voudroient mettre à la paix. Eugene et Marlborough gagnerent Heinsius, pensionnaire de la Hol-

lande ; et les ministres de Louis ne reçurent des états-généraux, que des politesses et des duretés. Le roi offrit d'abandonner son petit-fils ; les alliés exigerent préliminairement qu'il le détrônât. « Ah ! dit-il à Me. de Maintenon, si j'a» vois nommé mon neveu roi d'Espagne, » je n'en serois pas où j'en suis. »

Au retour de Mr. de Torcy, il y eut de grands débats dans le conseil. Tous vouloient que, soit guerre, soit paix, on rappellât les troupes qu'on avoit en Espagne, et qu'on réunît toutes les forces de la monarchie françoise pour en défendre les frontieres. Quelques-uns même insinuoient que la paix ne pouvoit être trop chérement achetée. Beauvilliers représenta le roi aux genoux des alliés, si l'on perdoit encore une bataille. Pontchartrain renchérit sur cette affreuse peinture, et regardant fixement le ministre de la guerre et celui des finances : « Par» lez, leur dit-il, et dites en ministres » fideles, s'il est possible de soutenir » encore une campagne ? » Torcy venoit de parler en suppliant à l'ennemi, il parla en héros à son roi. Chamillard, abatu par ces propositions des alliés, que Torcy nous a conservées, et qu'on ne peut lire dans ses mémoires sans émotion, dit

que le royaume seroit au pillage dans six mois. Et bien ! répondit le roi, qui avoit tout écouté en silence : *alors comme alors.*

On répandit dans les provinces et dans les armées les étranges préliminaires (1) de l'insolent ennemi. Tout ce qui a une goutte de sang françois dans les veines, en est indigné ; dès ce moment, la gloire du monarque devient la gloire de la nation ; les esprits abatus par les disgraces,

(1) L'auteur du *Siecle de Louis XIV*, pour amener une belle phrase, assure qu'on les fit afficher à toutes les rues de Paris. Il seroit bien étonnant qu'une pareille affiche n'eût été vue que de lui.

Rem. de M. de V. Tom. VI, p. 24.

« L'auteur dit que le duc de Marlborough et » le prince Eugene gagnerent Heinsius ; comme » si Heinsius avoit eu besoin d'être gagné. Il met » dans la bouche de Louis XIV, au lieu des bel- » les paroles qu'il prononça en plein conseil, » ces mots bas et plats : *Alors comme alors.* Il » cite l'auteur du *Siecle de Louis XIV*, et le » reprend d'avoir dit que Louis XIV *fit afficher* » *sa lettre circulaire dans les rues de Paris* Nous » avons confronté toutes les éditions du *Siecle* » *de Louis XIV*. Il n'y a pas un seul mot de ce » qu'il cite, pas même dans l'édition subreptice » qu'il fit à Francfort en 1752. »

sont relevés par le désespoir ; tout, jusqu'au ministre, devient citoyen. Les provinces manquent de vivres ; les jeunes gens s'enrôlent en foule, dans l'espoir d'en trouver à l'armée. La France, qui jusqu'alors a combattu pour la gloire, combat désormais pour son salut.

Le choix du général de l'armée de Flandres embarrassoit le roi. Le duc de Vendôme étoit exclus par le duc de Bourgogne ; et le maréchal de Villars, par la duchesse, offensée de ce que Villars avoit dit : « Mr. le duc de Savoie n'a voulu » se battre, ni en bataille rangée, ni en » duel. » Me. de Maintenon ayant apris que Me. de Bourgogne étoit prévenue, envoya chercher le duc de Villars, qui, s'étant justifié, rentra dans les bonnes graces de la princesse. Cependant Mr. le duc de Bourgogne proposoit le maréchal de Berwick. Le roi penchoit pour le maréchal de Villars. Il l'avoit jusqu'alors soutenu contre l'envie, qui vingt fois avoit tenté de le chasser du service ; mais il n'avoit osé lui confier la guerre de Flandres, parce qu'il le croyoit plus heureux que prudent. Villars, né avec une certaine franchise, sembloit toujours promettre plus qu'il ne pouvoit exécuter ; sorti de la Gascogne, il étoit soupçonné

d'en avoir la vanité et la présomption ; ses amis même l'avertirent inutilement de se corriger d'un défaut, qui n'étoit qu'un vif et prompt sentiment de sa haute destinée. Le roi, las de ces généraux, qui craignant de tout perdre, avoient tout perdu, envoya en Flandres celui qui promettoit de tout recouvrer.

Dès que l'Espagne apprit les propositions que Louis avoit faites, et celles qu'il avoit rejettées, l'Espagne dit, que ce n'étoit point le roi de France qui lui avoit donné un roi ; que ce ne seroit point lui qui le lui ôteroit. Cependant la princesse des Ursins eut ordre de préparer Philippe à cette abdication. Dès-lors tous les grands du royaume se tournerent vers le duc d'Orléans, qui ne pensa qu'à faire valoir ses droits. Me. des Ursins craignant que la présence du prince n'augmentât le nombre de ses partisans, engagea Philippe à prier Louis de ne plus envoyer le duc d'Orléans en Espagne. Le duc, piqué de cet affront, donna ordre à Deslandes, son agent à Madrid, de cultiver les sentimens favorables où quelques grands étoient pour lui. Deslandes, homme d'un esprit artificieux et ferme, parla d'abord ouvertement des droits de son maître, et ensuite cabala pour ses intérêts. En son-

dant les esprits, il crut entrevoir que les Espagnols le préféreroient non seulement à l'archiduc, mais encore à Philippe V. Son projet s'étendit. Le duc d'Orléans ne lui ordonna ni ne lui défendit d'agir suivant ces nouvelles idées ; mais il ne cessa de représenter en France par lui-même et par ses créatures, qu'il étoit impossible de conserver l'Espagne.

Philippe apprit sans indignation que le marquis de Torcy avoit dit aux Hollandois, que le roi d'Espagne seroit à Versailles devant lui. Mais la reine ne pouvoit se résoudre à descendre du trône. Une vie privée en France, sous les yeux de Me. de Bourgogne sa sœur, lui paroissoit plus affreuse que la mort : elle déclara qu'elle comptoit sur l'amour des Espagnols, que les fatigues et les périls de la guerre ne l'intimideroient point, et qu'elle disputeroit pas à pas le terrein aux ennemis. La princesse des Ursins alla chez le roi, lui dit qu'il étoit glorieux de tout risquer pour conserver une couronne, et que s'il falloit la perdre, il falloit la perdre l'épée à la main. L'ayant ébranlé, elle fit assembler quelques grands, qui le prierent de ne les point abandonner, mais qui ne lui dissimulerent pas combien ils étoient las de la tyrannie

d'Amelot. Cet ambassadeur fut sacrifié à la nation.

La princesse des Ursins, soit qu'elle craignît la même chute, soit qu'elle crût s'affermir en feignant de tomber d'elle-même, déclara que ses affaires domestiques l'appelloient en Italie, et reçut les complimens sur son départ. Depuis quelque temps, elle appréhendoit d'être assassinée, peut-être pour ôter aux Espagnols le dessein de se délivrer d'elle par une mort violente, peut-être parce que sa conduite en lui inspirant des remords lui donnoit ces vaines frayeurs. La reine ne voulut pas lui permettre de s'éloigner, et lui promit de la défendre contre tous ses ennemis.

Cependant Paris murmuroit de l'extrême cherté du pain. On en envoyoit du plus noir à Me. de Maintenon ; on l'insultoit ; on la menaçoit de la lapider : « Il vaut encore mieux, disoit-elle, qu'ils » murmurent contre moi que contre leur » maître (1). » Jamais elle ne fut plus haïe, et ne mérita plus d'être aimée. Elle répandit de l'argent à pleines mains : elle nourrit les Ursulines de Mantes et de

(1) Mémoire de Me. de Bouju.

Niort, les Bénédictines de Bizy et de Moret, les Bernardines de Gomerfontaine. Ceux que le récit des bonnes œuvres peut porter à en faire ou à respecter ceux qui en font, liront sans ennui le détail suivant, où une de ses éleves rend un compte naïf des charités dont elle fut témoin.

Madame pleuroit toutes les fois qu'elle pensoit à la misere du peuple; elle y pensoit tous les jours. Si j'ai eu le bonheur de lui plaire, je le dois à la pitié qu'elle me vit pour un gentilhomme dont la fille étoit à Saint-Cyr. Elle me disoit : Le peuple devroit bien m'aimer, car je l'aime bien : et je m'offre de bon cœur à Dieu pour appaiser sa justice qui punit la France.

Elle fit distribuer du pain, du potage, des couvertures, des habits, aux pauvres de Versailles. Souvent elle alloit elle-même faire ces distributions. Elle se cachoit le plus qu'elle pouvoit : Je suis bien malheureuse, *me disoit-elle ;* le peu de bien que je fais, est su de tout le monde. *Souvent elle rentroit chez elle sans gants, sans écharpe : elle les avoit donnés à quelques mendiantes qu'elle avoit trouvées sur ses pas.*

Elle se reprochoit toutes les dépenses

qu'elle faisoit pour elle-même, disant : J'ôte cela à nos pauvres.

Quand elle ne pouvoit aller voir les familles dont elle prenoit un soin particulier, elle m'y envoyoit ; et étoit plus attentive aux nouvelles que je lui en apportois, qu'aux entretiens des ministres sur les affaires d'état. Quand elle avoit quelque chagrin, elle alloit voir ses pauvres ; son visage devenoit parmi eux d'une gaieté surprenante, qui changeoit en rentrant à la Cour.

J'allai un jour avec elle chez la veuve d'un major de place. Cette femme ne sachant pas que c'étoit Me. de Maintenon, se leva un instant, et se rassit, lui contant ses malheurs. Je lui dis : N'avez-vous pas été chercher quelque secours auprès de Me. de Maintenon ? Oui, *répondit-elle*, un valet de chambre m'a promis de lui donner un placet : on dit que c'est une dame très-charitable, et qui reçoit fort bien les pauvres : mais je n'ai pu l'aller voir : j'ai l'estomac rétréci, pour n'avoir pas mangé depuis deux jours. *Me. de Maintenon ne put retenir ses larmes, lui donna une bonne somme d'argent, et depuis l'assista jusqu'à sa mort sans se faire connoitre.*

Elle cherchoit elle-même des nourrices pour de pauvres enfans, et les récompensoit lorsqu'elles les lui rapportoient en bonne santé.

Quand elle rencontroit sur le grand chemin des femmes qui avoient l'air de se trouver mal, elle les prenoit dans son carrosse. Je m'éloignois d'elles : mais madame les voyoit sans dégoût. En arrivant, elle leur donnoit à manger, et les renvoyoit avec de l'argent. « *Il faut, me disoit-elle, que* » *Dieu soit bien bon, de nous récompenser* » *de nos charités ! elles sont elles-mêmes* » *une assez grande récompense.* »

Au voyage de Fontainebleau, elle alla presque tous les jours au village d'Avon. S'étant arrêtée à une maison du comte de Toulouse, elle ne voulut pas s'y promener à pied, disant : Il faut que je garde mes forces pour voir mes pauvres. *Elle y faisoit le catéchisme, des libéralités, et des mariages.*

Madame me disoit : Le roi prétend que je me tue à Avon. Cependant, si je suis capable de quelque plaisir, ce n'est que de voir mes paysans : j'aime tout-à-fait leurs maisons ; leur conversation est délicieuse ; un rien les soulage et les ravit : cela ne vaut-il pas mieux que de perdre son temps à écouter les médisances de ces dames, ou les plaintes des généraux contre les ministres ?

J'ai dormi aujourd'hui sept heures : cela est très-rare : car dès le matin, madame court

court à l'église, ou chez ses philosophes d'Avon. Ils sont si familiers avec elle, qu'ils l'entourent, la poussent, se jettent dans ses juppes, et regardent sans cesse ses mains royales, toujours pleines d'argent. Elle joue à présent dans son cabinet, et joue pour eux; elle est sainte dans ses plaisirs comme dans ses peines, continuellement occupée de bonnes œuvres, et remplie d'un amour de Dieu qui me fait quelquefois pleurer. Tout cela est incompréhensible pour les gens de ce pays-ci, qui, pour la plupart, ont un cœur de fer.

Pendant que Me. de Maintenon soulageoit quelques misérables, et inspiroit au roi le desir de les soulager tous par une prompte paix, le maréchal de Villars réduisoit les alliés à faire le siege de Tournay, et garantissoit Arras et Douay, dont la prise eût ouvert la France à l'ennemi.

Il écrivit au roi qu'il ne cherchoit qu'à attirer l'ennemi à une bataille. Le roi parut fort inquiet de l'événement. Boufflers attentif à tout, fait l'action d'un Romain. Plus ancien maréchal de France que Villars, il demandoit d'aller servir sous lui. A son arrivée, Villars lui dit qu'il accepte son association, mais non sa générosité. On voit entre ces deux géné-

raux un combat de modestie et de grandeur d'ame, dont les monarchies offrent peu d'exemples. Villars veut être commandé par Boufflers, qui s'obstine à lui laisser toute la gloire, et à ne partager avec lui que les dangers.

(1) Tournay pris, Eugene et Marlborough passerent l'Escaut, et menacerent Mons. Villars balança s'il livreroit bataille. Son armée étoit supérieure à celle de l'ennemi, qui avoit encore une partie de ses troupes sous Tournay. Mais cette armée étoit la derniere ressource de la France. Marlborough fut, ou parut être plus hardi. Il attaqua les François retranchés à Malplaquet. Nulle bataille ne fut plus meurtriere. Le François fut vainqueur depuis huit heures jusqu'à midi : mais l'ennemi, repoussé dans les trois premieres attaques, entra dans les retranchements, à la quatrieme. Le maréchal de Villars accourt, le chasse, est blessé à la cuisse au-dessus du genou, et quitte le combat. (2) Les alliés pénetrent dans le

(1) 11 septembre.

(2) « Ce sont deux impostures, dit M. de V. » Tom. VI, p. 29. Ce général avoit reçu un » coup de carabine au-dessous du genou, qui lui » fracassa l'os, et qui le fit boiter toute sa vie.

centre : ils sont six fois chargés par la maison du roi, et six fois ils se rallient à la faveur de leur infanterie. Etablis enfin dans le retranchement, Boufflers ordonne la retraite, qui se fait avec autant d'ordre que l'action s'étoit passée avec gloire. Si Villars n'eût été blessé, la bataille étoit gagnée. Mais si Boufflers n'eût consenti à être son aide de camp, la France étoit perdue : le courage soutient la patrie, mais c'est la vertu qui la sauve.

Les alliés accuserent Villars de s'être blessé lui-même, et les François dirent qu'il ne l'étoit que légérement, et qu'il s'étoit trop tôt retiré. Cependant on l'avoit emporté sans connoissance. Revenu de son évanouissement, étonné de se trouver dans son lit, croyant encore combattre, il demande des nouvelles de l'armée, et n'en demande pas de sa blessure. On lui dit que Boufflers se retire. A ce mot, ses forces se raniment : il veut remonter à cheval, pour rapporter au camp la victoire qu'il y a laissée. Il fut si mal, qu'on jugea qu'il falloit lui administrer les sacremens. On lui proposa de faire cette cérémonie en secret : « Non, dit-il, puis» que l'armée n'a pu voir Villars mourir » en brave, il est bon qu'elle le voie » mourir en chrétien ».

L'ennemi en vouloit à Mons, et le prit. Malgré ce désavantage, la journée de Malplaquet fut glorieuse et utile : elle rétablit la réputation des armes françoises, déja tombées dans le mépris : elle ôta la crainte à nos troupes, et l'inspira à l'ennemi : elle fit valoir les petites victoires que le comte du Bourg, le marquis de Bai, le duc de Noailles, remporterent à Ramersheim, à la Gudina, à Figuieres. On étoit dans ces tristes extrêmités, où l'espérance vit de parcelles de gloire et de bonheur.

CHAPITRE IX.

Propositions de paix. Affaires d'Espagne.
1710.

LOuis, après avoir demandé la paix, fut réduit à la mendier, et, après l'avoir mendiée, à l'acheter. Il envoya le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac à Gertruidenberg, petite ville dont on étoit convenu pour en traiter. Ces deux plénipotentiaires en auroient fait une avantageuse, si elle avoit été possible. La franchise du premier étoit tempérée par la douceur et la dextérité du second, le premier homme de son siecle dans l'art

de négocier et de bien dire. D'Huxelles, présomptueux et haut, représentoit bien un roi, qui, au milieu des revers, conservoit son ancienne fierté; et Polignac, la France demandant grace, mais n'en voulant point à des conditions honteuses, et espérant d'en obtenir encore d'honorables de son épée ou de son esprit.

Leur premiere proposition fut, que Louis abandonneroit et son petit-fils et toutes les acquisitions qu'il avoit faites pendant son regne. Les alliés se moquerent de ces offres, et demanderent qu'il arrachât lui-même la couronne à Philippe, et qu'il la mît sur la tête de l'archiduc. Les deux plénipotentiaires offrirent ensuite les bons offices de leur maître auprès de Philippe, pour l'engager à une abdication volontaire, et enfin de l'argent et des troupes pour l'y forcer.

Ce fut alors qu'un bel esprit hollandois fit la satyre, intitulée : *Le roi de France aux genoux de la Hollande*. C'étoit une parodie d'un poëme lyrique de la Volpiliere, qui avoit pour titre : *La Hollande aux genoux du roi de France*. On voit par ces deux pieces, à quelle insolence la prospérité porte le peuple le plus poli et le plus modéré : car elles rendent au naturel les sentiments des deux na-

tions dans les mêmes circonstances. Mais les Anglois, aussi mauvais plaisants que bons soldats, furent les plus ardents à insulter à nos malheurs : leurs gazettes (1) étoient pleines de prétendues lettres de l'abbé de Polignac, du marquis de Torcy, et sur-tout de Me. de Maintenon, qu'on supposoit avoir été interceptées. On prêtoit les aveux les plus humiliants pour Louis XIV, à ceux qui voyoient de plus près sa fermeté.

Les alliés furent inflexibles. Marlborough qui ne craignoit que la paix, les excitoit à des demandes qui éternisoient une guerre où il acquéroit de la gloire, et de l'argent qu'il aimoit encore plus, et qu'il destinoit, disoit-on, à une entreprise, chimérique, si les hommes ne s'achetoient pas. On exigea de Louis XIV que, dans l'espace de deux mois, il détrônât seul son petit-fils, et qu'il rendît toutes les provinces dont le royaume s'étoit agrandi depuis François I. Qu'auroit-on exigé, si l'on eût pénétré dans le cœur de la France ? Les conférences furent rompues, et la nation se résolut à répandre encore du sang, puisqu'il falloit en ré-

(1) Voyez le *Craftsman*.

pandre encore. Tous les politiques blâmerent les alliés de leurs propositions outrées : l'occasion d'humilier un peuple dominateur, ne se présente pas deux fois. Mais l'évêque Burnet osa soutenir, qu'en conscience, le roi devoit les accepter : c'étoit à lui à réparer le mal, puisque c'étoit lui qui l'avoit fait. Cet homme-là trouvoit à toutes les pages de son évangile, des sentences contre Louis XIV.

En Flandre, les François perdirent des places, et les alliés, des hommes. Mais en Espagne, la bataille de Sarragosse, gagnée par Staremberg, força Philippe à quitter Madrid pour la seconde fois. Louis avoit retiré ses troupes d'Espagne. Les ducs de Vendôme et de Noailles y furent envoyés. Les grands délibererent sur le rang qu'ils donneroient au premier : « Tout » rang m'est bon, leur dit Vendôme : je » ne viens point vous disputer le pas ; je » viens sauver votre roi. » A leur arrivée, tout changea de face : les Espagnols aimerent mieux brûler leurs denrées que d'en fournir aux Impériaux ; l'archiduc fut rechassé de Madrid ; Balaguier, surpris et rasé par Louvigny ; Brihuega, emporté par Vendôme ; le Lampourdan, occupé par le duc de Noailles qui venoit

de sauver le Languedoc, et conservé avec les seules troupes qu'il rassembla sur son propre crédit; Staremberg, battu à Villaviciosa; Philippe, affermi sur le trône, et en état de s'y soutenir par lui-même.

Pendant que ces choses se passoient, la cour de France étoient pleine d'intrigues qui pouvoient influer sur les affaires générales. On parloit du mariage de M. le duc de Berry. Le duc et la duchesse d'Orléans offroient leur fille: Me. la duchesse de Bourgogne proposoit la princesse d'Angleterre, (1) et par amitié pour elle, et par haine pour le duc d'Orléans. Me. de Maintenon étoit exposée aux importunités des deux partis, et tâchoit, mais sans succès, de les concilier. La reine d'Angleterre la conjuroit de former des

(1) Louise-Marie Stuard, fille de Jacques II, morte le 18 avril 1712 dans sa vingtieme année. On voit dans un gros libelle intitulé: *La nouvelle Messaline*, qu'elle étoit fille de la reine d'Angleterre qui est cette nouvelle Messaline, et de Louis XIV. Les prétendus amours de ce roi et de cette reine y sont détaillés avec une vraisemblance qui tromperoit les plus défiants, si l'histoire de la supposition du prince de Galles n'avoit appris de quelles méchancetés l'imagination humaine est capable.

liens qui assureroient à sa malheureuse famille la protection de la France. Me. de Maintenon y étoit portée par tendresse pour elle, par pitié pour la princesse, par aversion pour Mlle. d'Orléans, dont la beauté étoit sans défaut, dont la réputation n'étoit pas sans tache. Mais le bien de l'état s'opposoit à ces sentiments. Cette alliance déplaisoit à la reine Anne, avec laquelle on négocioit secrétement, et qu'il falloit ménager : quoique depuis la mort de son fils, elle se livrât au plaisir de se croire un frere, (1) elle feignoit d'entrer dans les passions de son peuple, et témoignoit son indifférence pour le proscrit en rompant les négociations : la France avoit besoin de l'appui ou de la pitié de toutes les nations, et ce mariage auroit irrité la plus puissante et la plus implacable.

(1) La reine Anne, qu'on avoit fait déposer contre la naissance du prince de Galles, se plaignit de cette violence dès qu'elle fut sur le trône. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette naissance avoit été prédite par les jésuites de Rome, qui donnerent une fête au comte de Castelmaine, et un bouquet avec ces deux Vers :

Pro natis, Jacobe, genus, flos candide regum,
Hos natura tibi si negat, astra dabunt.

D'un autre côté, Me. la duchesse de Bourgogne, plus fidelle aux mouvements de son cœur, que touchée des raisons d'état, vantoit son amie et décrioit sa rivale. Le duc d'Orléans admettoit quelquefois sa fille à ses soupers. Là, malgré tout le respect qu'on doit à la jeunesse, il lui échappoit bien des traits qui s'emprimoient dans l'esprit d'une enfant portée à la coquetterie. Me. de Marey, gouvernante de Mademoiselle, gagnoit son amitié par des complaisances, plutôt qu'elle ne la méritoit par sa sévérité. Ces légers écarts, Me. de Maintenon les avoit sus, et Me. de Marey en avoit été grondée. La duchesse de Bourgogne eût bien voulu en instruire le roi et le duc de Berry. Mais le roi se déclara si nettement contre la princesse d'Angleterre, qu'elle craignit que son indiscrétion ne lui nuisît à elle-même sans nuire à son ennemi. Déjà une femme de qualité avoit été menacée d'une disgrace, pour avoir dit au chevalier deSaint-George,sur les ennuis de sa sœur enfermée à Chaillot, un mot innocent qu'on avoit rapporté à ce mariage. Le duc d'Orléans voua une haine éternelle à la duchesse de Bourgogne; et certain que Mademoiselle auroit le duc de Berry, il attendit sans empressement les proposi-

tions du roi. Dès que ce mariage fut déclaré, on fut assez surpris de voir un fils de France épouser une petite-fille de Me. de Montespan. Les noces furent sans joie. La duchesse de Bourgogne fut chargée de conduire la maison de sa belle-sœur. Madame, qui depuis disputa le pas avec aigreur à la duchesse de Berry, le lui céda dès-lors sans murmurer. Etant l'une et l'autre à une porte : » Poussez-moi » donc, Madame, lui dit la duchesse : car » de long-temps je ne saurai passer de-» vant ma grand'mere ».

Le duc d'Orléans avoit les plus beaux jours à la cour de France, et son ambition formoit contre lui, à celle d'Espagne, une tempête qui le mit à deux doigts du naufrage. Miguel de Pons accusa Deslandes auprès de Me. des Ursins, de tramer une conspiration contre Philippe V. La princesse des Ursins courut chez le roi, et lui exagéra le péril, la grandeur du crime, les preuves, le nombre des complices. Deslandes fut arrêté à Colomedo ; Flotte son ami, dans une ville d'Arragon. On trouve dans leurs papiers un long mémoire sur les moyens d'assurer la couronne au duc d'Orléans. Confrontés avec Miguel de Pons, ils nient qu'ils aient voulu détrôner Philippe : ils avouent qu'ils

ont cabalé pour le duc d'Orléans contre l'archiduc. A cette nouvelle, quelques grands projettent d'enlever de la prison Flotte et Deslandes, auxquels les promesses ou les menaces peuvent arracher le nom de leurs partisans. Grimaldo, secretaire d'état, en est averti. La princesse des Ursins, foible et cruelle, est effrayée, fait transférer les prisonniers à la tour de Ségovie, et les plonge dans des cachots séparés. Le duc de Médina-Celi, convaincu de favoriser l'archiduc, est soupçonné d'être vendu au duc d'Orléans. Dom Manrique-Lara, ancien officier-général et menin de la reine-mere, est conduit en prison avec un grand éclat. Il avoue qu'il est entré dans les vues de Deslandes, et soutient que ces vues supposoient l'abdication volontaire du roi : en effet, le mémoire qu'on avoit trouvé dans ses papiers, commençoit par ces mots: *Si Philippe* V *nous abandonne*. Antonio de la Villa-Roël et quelques autres seigneurs, près d'être arrêtés, se jettent entre les bras de l'archiduc. L'on ne doute plus que l'objet de la conjuration ne soit plutôt le détrônement de Philippe que l'expulsion de l'Autrichien. On assure que Deslandes devoit aller en Portugal, ses amis mettre le feu aux quatre coins de

Madrid, Flotte s'emparer de Lérida, Villa-Roël faire soulever l'Arragon, et le duc d'Orléans s'échapper de la cour de France, se mettre à la tête de son parti, et traiter avec les puissances maritimes dégoûtées de l'archiduc. Ces bruits volent de bouche en bouche : tout est répété, exagéré, cru. En Espagne, on se défie des récits d'un complot que mad. des Ursins a découvert en France, où l'on n'est jamais coupable à demi ; le duc d'Orléans est accusé de la plus noire trahison : les uns disent qu'il a voulu démembrer la monarchie ; les autres, l'avoir toute entiere. On ne doute point que son agent et ses complices n'aient été déja tirés à quatre chevaux. On croit qu'il va être lui-même envoyé à la Bastille. Au milieu des cris de la vérité, mêlés aux mensonges de l'envie, le duc d'Orléans, pénétré de crainte et plein d'assurance, paroît assiduement à la cour, se voit déchiré, fui, détesté, et ne dit pas un mot pour sa défense.

Le roi, persuadé que son neveu est coupable, va signer l'ordre de l'arrêter. Me. de Maintenon, qui s'est imposé silence sur une affaire si délicate et si obscure, fait agir M. Desmarets. On représente au roi, qu'on n'a contre le prince

que des dépositions vagues ; qu'il est dangereux d'user de précipitation ; que la lenteur ne peut être nuisible. Me. de Maintenon ne se vanta point de ce service, qu'elle se rappelloit sans doute quand elle disoit depuis : *Ah ! si le duc d'Orléans savoit tout ce qu'il me doit !* Fidelle à la neutralité qu'elle s'est prescrite, elle répond à la duchesse de Bourgogne, qui, en se déchaînant contre l'accusé, veut l'engager à se déclarer contre lui : « Le » respect que je dois au neveu du roi, ne » me permet pas de parler » ; et à Madame, qui la conjure de protéger son fils : « mon respect pour Philippe V, m'or» donne de me taire ». Les amis du duc d'Orléans l'abandonnent. L'abbé Dubois est le seul qui lui reste ; il soutient que le projet de détrôner Philippe, est une calomnie et une chimere ; que Deslandes n'en vouloit qu'à l'archiduc ; qu'il a cabalé de son pur mouvement ; que son seul crime étoit d'avoir déplu à mad. des Ursins. Quoi qu'il en soit, le roi pria son petit-fils d'assoupir cette affaire, et l'on conserve encore dans la famille de M. Desmarets, la lettre de remerciments du duc d'Orléans à ce ministre.

Cette modération et la réconciliation extérieure entre le roi d'Espagne et le

duc d'Orléans, rendroient le fait problématique, si le silence de l'accusé n'étoit l'aveu de sa faute. Jusqu'où alloit cette faute? c'est ce qui est encore incertain. Peut-être n'étoit-il coupable que d'avoir soutenu ses prétentions à l'insu des deux rois : peut-être son agent avoit-il passé ses ordres. Mais s'il eût été innocent, n'auroit-il pas désavoué ses amis, demandé que sa conduite fût approfondie, sollicité ou l'élargissement ou la punition de Flotte et de Deslandes? auroit-il permis à son oncle de s'entêter de soupçons si déshonorants? ne se seroit-il pas justifié auprès de lui? l'homme le moins jaloux de sa réputation eût-il souffert que toute l'Europe le regardât comme un traître? Quoi qu'il en soit, le public revint de ses préventions; mais Louis conserva l'aversion que ses premiers soupçons, quoiqu'injustes, lui avoient inspirée.

Cependant un sentiment d'équité l'engagea à prier, quelques mois avant sa mort, Philippe V, d'élargir les conjurés. Il ne vouloit pas laisser divisés les maîtres de deux empires unis par le sang et par l'interêt. Cette priere sembloit alors un acte de politique, quoiqu'elle fût un effet de conviction. Il est pourtant certain qu'en 1713, il n'étoit pas encore désabu-

sé. Car ayant appris que le duc d'Orléans traversoit un double mariage qu'il avoit projeté entre le duc de Bourbon et Mlle. de Conti, et le prince de Conti et Mlle. de Bourbon, il l'appella dans son cabinet, et lui dit : « Monsieur, je suis sur-
» pris qu'après vous avoir pardonné une
» chose où il alloit de votre vie, vous
» ayez l'insolence de cabaler chez moi,
» contre moi ».

(1) Le Roi d'Espagne dut aux négociations du duc de Noailles, les secours qu'il reçut de France, et à sa constance la prise de Gironne. Cette ville, que des événemens fortuits avoient délivrée de plusieurs sieges, crut être encore sauvée cette fois par le secours du ciel. Des pluies extraordinaires inonderent le camp des assiégeants : quarante-sept escadrons et huit bataillons furent enfermés par les eaux pendant quatre jours, sans pain ni fourrage. Le duc de Noailles lutta contre les éléments. On le conjuroit de lever le siege : il le continua. Un boulet de canon l'approcha de fort près, au moment qu'il visitoit une batterie dressée contre la tour Gironnelle qui fatiguoit la

(1) 1711.

tranchée. Il dit à Rigolo, qui commandoit l'artillerie, et qui étoit sourd : « Entendez-vous cette musique ? Je ne prends » jamais garde, répondit Rigolo, à ceux » qui viennent : je ne fais d'attention qu'à » ceux qui vont ». Dès-que les pluies furent cessées, la ville basse fut attaquée et emportée d'assaut : trois jours après, la ville haute se rendit par capitulation ; et l'Arragon acheva de se soumettre.

Cette action étoit si belle et si importante, la flatterie en pesa les circonstances glorieuses avec tant de complaisance, le duc de Noailles avoit alors si peu d'envieux, il étoit si aimé du roi, qu'on crut qu'il alloit être maréchal de France. Mais mad. de Maintenon eût ardemment sollicité cette récompense pour son ami, et ne dit mot pour son neveu.

CHAPITRE X.

Négociations. Campagne de Flandres. Congrès d'Utrecht.

1711.

EN Flandre, Marlborough, gêné par les ordres de la reine Anne, tenta

vainement d'attirer Villars au combat, et ne prit que Bouchain. Le ministere de Wigh, dont il étoit l'ame, avoit été chassé par les Torys, ses parents renvoyés, sa femme disgraciée. La nation angloise commençoit à voir qu'elle soutenoit seule une guerre où elle seule n'avoit rien à gagner. Cependant les traités étoient précis; il falloit un établissement à l'archiduc; Marlborough avoit encore des amis; les offres de Louis XIV étoient récentes, et la victoire ne l'avoit pas mis en droit de les rétracter. La reine Anne fut donc forcée à suivre le système établi. Mais son conseil ne fit plus que par bienséance, ce qu'il avoit fait jusqu'alors par passion. L'Angleterre avoit déployé toutes ses forces; elle les ménagea. Elle avoit animé la ligue; elle se contenta de la seconder. Elle avoit dicté tous les traités particuliers; elle se moqua du projet d'envahir et de partager la France. La reine, débarrassée de milady Marlborough (1), et livrée à mad. Masham, secrétement jacobite, attendit l'occasion de terminer une

(1) L'Auteur du *Siecle de Louis XIV* attribua cette disgrace à une pique de femmes sur une paire de gants. Voyez-en d'autres causes dans les mémoires mêmes de Me. Marlborough.

guerre sur laquelle on avoit allarmé sa conscience. Peut-être aimoit-elle le protecteur de son frere infortuné. Peut-être espéroit-elle que la paix lui fourniroit les moyens de rétablir sur le trône les Stuards, et d'en écarter l'étranger odieux que l'acte de la succession y appelloit.

(1) La mort de l'empereur Joseph dénoua cette sanglante tragédie. Il ne laissoit point de mâles; et l'archiduc Charles, son frere, étoit son unique héritier. A cette nouvelle, le duc de Savoie s'enferma trois jours, pour méditer sur le parti qu'il devoit prendre; la reine Anne fut ravie d'un incident qui alloit lui donner la paix: les princes de l'empire, malgré l'aversion des vassaux pour un seigneur trop puissant, reconnurent l'archiduc pour roi d'Espagne et pour empereur; tous les politiques jurerent que l'Europe ne souffriroit pas un Charles-Quint; les Hollandois, soit par cette lenteur à changer de plan, qui est un vice attaché aux républiques, soit dans l'espérance d'acquérir la souveraineté des Pays-Bas, promirent à l'Autrichien d'observer inviolablement la grande alliance.

(1) 17 Avril.

Dès que la surprise eut fait place aux réflexions, les plus cruels ennemis de la France virent que la fortune prenoit soin de la relever, et que la politique ne souffriroit pas qu'elle fût abattue. L'archiduc réunissoit en sa personne le pouvoir que Louis avoit partagé entre sa famille : l'archiduc devenoit l'ennemi de l'équilibre européen ; tous les peuples devoient donc s'unir contre ce monarque universel, avec d'autant plus d'ardeur, qu'en armant contre louis XIV, ils avoient combattu pour leur postérité, et qu'actuellement ils combattroient pour eux-mêmes. On avoit tué un million d'hommes pour prévenir un événement incertain, et la mort d'un seul amene cet événement.

L'abbé Gautier, qui négocioit ardemment à Londres, fit valoir ces considérations. On prétend que les ministres de la reine Anne furent achetés. Mais dans un temps où la France avoit à peine de quoi nourrir son roi, où trouver de l'argent pour payer des traîtres de cette importance ? (1) Le mépris que Louis XIV

Rem. de M. de V. Tom. VI, p. 53.

(1) » La reine Anne envoya au mois d'août
» son secrétaire d'état, le vicomte de Boling-
» broke, consommer la négociation. Le mar-

témoigna pour Mylord Bolingbroke, ne prouve point qu'il l'eût eu au nombre de ses pensionnaires; un tel service auroit excité dans ce prince une reconnoissance, que tous les mépris dus à la perfidie n'auroient pu empêcher d'éclater. Du reste, à juger de Bolingbroke par ses mémoires, il paroît assez capable de tout.

Les conférences reprises par Ménager et par Prior, aboutirent à des préliminaires qui n'avoient rien d'avilissant pour la France. Mylord Staffard les communiqua aux alliés, qui se plaignirent de cette paix particuliere, comme d'une infraction ouverte à l'article de la grande-alliance qui n'admettoit qu'une paix générale. Le ministere Anglois étoit plus sûr de les forcer d'y souscrire, que de persuader à la nation d'y consentir.

Marlborough, à qui ses intérêts étoient

» quis de Torcy fait un très-grand éloge de ce
» ministre, et dit que Louis XIV lui fit l'accueil
» qu'il lui devoit. En effet, il fut reçu à la cour
» comme un homme qui venoit donner la paix;
» et lorsqu'il vint à l'opéra, tout le monde se
» leva pour lui faire honneur : c'est donc une
» grande calomnie de dire : *Le mépris que Louis XIV témoigna pour mylord Bolingbroke, ne prouve point qu'il l'ait eu au nombre de ses pensionnaires.*

fort chers, et ceux du genre humain fort indifférents, ne respiroit que la guerre, et soutenoit que cette paix étoit l'opprobre de la nation. Les clameurs impuissantes de son parti, se réduisirent enfin à n'en critiquer que les conditions. Il perdit tous ses emplois; perte légere après tant de campagnes lucratives et brillantes, et dans ces heureux pays où l'homme est encore quelque chose en dépit du prince. Le peuple ne regretta point un citoyen dont l'épée lui devenoit inutile, et les conseils pernicieux. Les sages, qui admirent le héros, mais qui ne plaignent que l'honnête homme, se souvinrent, que Marlborough avoit été l'ami de Jacques II, au point d'en favoriser les amours pour Mlle. Churchil sa sœur, (1) et l'avoit plutôt trahi que quitté; (2) qu'il avoit été disgracié par Guillaume, et avoit mérité de l'être; et qu'enfin, comblé de biens et d'honneurs par la reine Anne,

(1) De ce commerce naquit le maréchal de Berwick, duc de Fitz-James.

(2) Le roi Jacques l'appelloit, *Monsieur est-il possible*, parce que dans le temps que ce favori songeoit à l'abandonner, il exprimoit par ces paroles son étonnement et son indignation contre ceux qui l'abandonnoient.

il avoit toujours cabalé contre elle. Il savoit apprécier la gloire des héros. M. de Chavigny, aujourd'hui (1757) ambassadeur en Suisse, lui faisant compliment sur ses campagnes en Flandres : « Vous savez, lui répondit Marlborough, » ce que c'est que le succès de la guerre ; » j'ai fait cent fautes, et vous en avez » fait cent et une ».

(1) Le congrès fut indiqué à Utrecht. Tous les princes, hormis, Philippe V, y envoyerent leurs ministres. On disputa de bagatelles. L'essentiel se traita dans les cabinets de Londres et de Versailles. Les hostilités continuerent. Les Impériaux se flatterent qu'une heureuse campagne les porteroit dans le cœur de la France, et que là ils dicteroient les conditions de la paix avec l'Angleterre ou sans elle.

L'invasion dont le royaume étoit menacé, ne permit point aux François de se livrer aux espérances que leur donnoient des préliminaires qu'une bataille pouvoit anéantir. Déja Mylord Albemarle avoit fait une entreprise hardie sur Arras, et brûlé les magasins des fauxbourgs : déja le prince Eugene s'étoit emparé du

(1) 1712.

Quesnoy. Les alliés avoient fait le partage de la France. Tout Paris étoit consterné. La cour se disposoit à se retirer à Chambor. Le roi manda le maréchal de Villars, et lui dit : « Vous voyez où nous » en sommes : vaincre ou périr : il faut » finir par un coup d'éclat. Cherchez » l'ennemi, et livrez-lui bataille. » Villars lui dit avec émotion : « Mais, sire, » c'est votre derniere armée ! N'importe, » reprend le roi. Je n'exige pas que vous » battiez l'ennemi ; mais je veux que » vous l'attaquiez. Si la bataille est per- » due, vous me l'écrirez, et à moi seul : » vous ordonnerez au courier de ne voir » que Blouin ». Villars écoute, et ne sait où tend ce discours. « Je monterai » à cheval, ajoute le roi : je passerai par » Paris, votre lettre à la main ; je con- » nois le François ; je vous menerai qua- » tre cents mille hommes, et je m'ense- » velirai avec eux sous les débris de la » monarchie ». Ces paroles, où se peignoit toute l'ame de Louis, pénétrerent d'admiration le maréchal de Villars, qui se plaisoit à les répéter, et qui les rappella dans son discours de réception à l'académie. (1)

(1) Le roi se promenant avec quelques seigneurs qui alloient partir pour l'armée : « Si

Le

Le prince Eugene assiégeoit Landrecie, et tiroit de Marchiennes ses convois protégés par son camp de Denain. Le duc d'Ormond, qui avoit succédé à Marlboroug, sépara ses troupes de celles des alliés : on publia une suspension d'armes de deux mois entre l'Angleterre et la France ; et Dunkerque fut consigné aux Anglois. Cet incident ranima les François, et découragea les Impériaux.

Le maréchal de Montesquiou proposa de marcher vers Châtillon sur Sambre, pour donner le change au prince Eugene en menaçant le camp de Landrecie. Villars rejetta ce conseil avec dédain, et le suivit avec exactitude. On prit toutes les mesures pour donner une fausse allarme au prince Eugene. Eugene trompé, fut battu, Denain forcé, Marchiennes pris, Landrecie délivré. Saint-Amand, Douay, le Quesnoy, Bouchain, se rendirent, et nous coûterent moins qu'ils n'avoient coûté à l'ennemi.

Les courtisans, cette fois justes par

» vous êtes battus, leur dit-il, j'irai vous secourir : j'ai l'honneur d'être le plus ancien soldat » de mon royaume ». « Et le meilleur, ajouta » le marquis d'Antin ».

envie, attribuerent avec tous les gens de guerre à Montesquiou la gloire de cette campagne. Villars, outré qu'on lui ravît la plus belle action de sa vie, soutint que son rival n'avoit été que le confident et le ministre d'un projet dont on le disoit l'auteur. Le roi le voyant arriver dans les jardins de Marly, alla au-devant de lui avec empressement, l'embrassa, et lui dit : « On ne peut être plus content de » vous que je le suis : vous venez de sau- » ver la France. --Au moins, messieurs, » vous l'entendez », dit Villars en se tournant vers les courtisans.

Rem. de M. de V. Tom. VI, p. 50.

(1) Ce conte rapporté dans cette occasion, » feroit tort à un homme qui venoit de rendre » de si grands services. Ce n'est pas dans ces » moments de gloire, qu'on fait ainsi remar- » quer aux courtisans que le roi est content. » Cette anecdote défigurée, est de l'année 1711. » Le roi lui avoit ordonné de ne point attaquer » le duc de Marlboroug. Les Anglois prirent » Bouchain. On murmuroit contre le maréchal » de Villars. Ce fut après cette campagne de » 1711, que le roi lui dit qu'il étoit content ; » et c'est alors qu'il pouvoit convenir à un géné- » ral d'imposer silence aux reproches des courti- » sans, en leur disant que son souverain étoit sa- » tisfait de sa conduite, quoique malheureuse ».

Les plénipotentiaires françois ne parlerent plus en suppliants; et quelques conférences concilierent les intérêts opposés de tant de princes divers. La princesse des Ursins retarda la signature des traités; elle demandoit qu'on lui donnât en toute souveraineté pour elle et pour ses héritiers, une terre de cent mille livres de rente dans le duché de Luxembourg. Le roi d'Espagne ne cédoit les Pays-Bas qu'à cette condition. L'Angleterre acceptoit cet article; la Hollande alloit y consentir. Me. de Maintenon, qui ne soupiroit qu'après la paix, engagea la princesse des Ursins à se désister d'une prétention qui l'éloignoit.

Tous ces différents traités furent discutés avec tant de négligence, et exprimés avec si peu de précision, que les actes de cette pacification sont aujourd'hui le flambeau de la guerre.

L'empereur se plaignit de ses alliés, qui les avoient signés sans lui. Il persista, encore une année, à demander avec modération toute la monarchie espagnole. Me. de Maintenon, voyant le roi affligé de la continuation de la guerre, lui dit que ce n'étoit rien en comparaison de celle qu'on venoit d'avoir avec toute l'Europe. « Ce n'est pas la guerre qui m'afflige;

» répondit le roi ; c'est la misere des
» peuples ».

(1) Le traité de Rastadt mit fin aux hostilités. Le roi voulant témoigner à la maréchale de Villars combien il étoit content de son mari qui l'avoit signé, lui dit : « Madame, voilà le comble ». Les étrangers étoient ravis de l'harmonie qu'ils voyoient entre le monarque et les sujets. Un Anglois disoit : « J'aimerois ce roi-là, » si je pouvois en aimer un ».

(1) 6 Mars 1714.

LIVRE QUATORZIEME.

IL faut absolument que les François se battent toujours, soit pour la gloire, soit pour la religion. Quand l'ambition laisse respirer le peuple, le zele se hâte de lui ravir ces moments de tranquillité. Ainsi les avides et aveugles humains, au lieu de vivre heureux sur la terre, passent leurs jours à s'en disputer quelques morceaux ; ou se servent, pour s'assommer, du bâton que Dieu leur a donné pour se conduire. Tandis que les Anglois donnoient la paix à la France, les prêtres la déchiroient par une guerre qui dure encore. Je vais rendre compte de ces démêlés théologiques, que la politique a rendus intéressants, parce qu'au-lieu de les mépriser, elle a voulu les assoupir. Si quelqu'un peut en parler avec impartialité, c'est sans doute celui

Qui, sorti d'Israël,
N'invoque ni Baal, ni le Dieu d'Ismaël.

CHAPITRE PREMIER.

Mort du P. de la Chaise. Le P. Tellier.

LES jansénistes, souvent condamnés par l'église, avoient échappé à tous les foudres lancés contre eux. N'osant se séparer du Saint-Siege, mais ne voulant pas s'y soumettre, ils avoient reçu toutes les bulles, et les avoient toutes éludées. Leurs distinctions, entre le sens hérétique et le sens orthodoxe, entre l'erreur de fait et l'erreur de droit, avoient produit ce silence respectueux, qu'un pape moins ami de la vérité que de la paix, avoit ordonné. Ce silence fut rompu par les deux partis, et condamné par Clément XI.

Un prêtre, nommé Quesnel, réfugié en Hollande, et déserteur de la congrégation de l'Oratoire, disciple de Saint-Cyran et d'Arnauld, fit imprimer le nouveau Testament avec des réflexions morales. Plusieurs évêques l'approuverent. Innocent XII même, à qui il fut dénoncé, n'y vit point de jansénisme. Le cardinal de Noailles invita par un mandement tout son diocese à le lire. Il le propose aux fideles comme le pain des forts et le lait des foibles. Les Jésuites voyant qu'on

en multiplioit les éditions, soupçonnerent le livre de contenir un poison caché. C'en étoit déjà un visible aux yeux de quelques Ultramontains, que l'écriture-sainte mise ainsi à la portée de tout le monde. Ces bonnes gens croyoient fort dangereux les livres que Dieu a faits.

L'évêque de Chartres, quoiqu'il eût permis à Me. de Maintenon de les lire, vit tout Jansénius dans Quesnel, et décria les *Réflexions morales*. Il conjura le cardinal de Noailles de corriger son mandement. L'archevêque de Paris le remercia de son conseil, et n'en profita point. Le grand Bossuet avoit souvent recommandé la lecture du testament de Quesnel. Mais soit qu'il en prévît la condamnation, soit qu'il reconnût sa méprise, il sollicita le cardinal de rétracter son mandement, ou de corriger le livre.

Me. de Maintenon allarmée l'en pressa vivement. Du reste, elle ne s'étoit encore déclarée ni pour ni contre les jansénistes, et elle répondoit aux deux partis qui s'efforçoient de la gagner : *Je ne suis que papiste*. C'étoit bien assez.

Bossuet, craignant qu'une rétractation formelle ne coutât trop à l'amour-propre du cardinal, lui proposa de mettre à la tête du livre une préface expli-

cative sur certaines propositions. L'archevêque approuva cet expédient ; et Bossuet fit la préface, qui fut envoyée à Quesnel. Ce religieux, flatté de la déférence de Noailles, et outré de la critique de Mr. de Meaux, répondit fièrement que son livre n'avoit pas besoin de correction. Cependant le cardinal en corrigea quelques syllabes. L'évêque de Chartres, qui voyoit de loin les hérésies, lui prédit que Rome le condamneroit en entier.

A dire vrai, ce livre ne fut que le prétexte des divisions : si Noailles eût flétri le P. Quesnel, ses ennemis lui en auroient bientôt trouvé un autre. Le jansénisme est bien un être réel : mais pour ce prélat, ce n'étoit qu'une hérésie de cour. S'il fût resté à Châlons, ou s'il eût permis aux jésuites de le gouverner à Paris, il eût été très-orthodoxe.

(1) Quelques théologiens demandent au pape la condamnation des *Réflexions morales*. Sa sainteté la leur accorde avec beaucoup de complaisance. Ces censures vagues sont méprisées en France. Les jansénistes jugent celle-ci ridicule ; et les Mo-

(1) 1708.

linistes, insuffisante. De là, de vives altercations : et les prêtres, au lieu d'exécuter le testament de Jesus-Christ, disputent sans charité sur celui de Quesnel.

Le P. de la Chaise, accablé d'années, et trop voisin du tombeau pour haïr quelqu'un fortement, laissa le cardinal en paix ; mais les deux partis firent de grandes brigues pour donner un confesseur au roi. Parmi le clergé, ceux qui devoient tout aux jésuites, souhaitoient fort d'être délivrés du joug que leur imposoit la reconnoissance : ceux qui ne leur devoient rien s'écrioient contre la tyrannie d'un corps qui exigeoit un entier dévouement. « Tout ce qui s'oppose, disoient-ils, à l'ambition de la compagnie, est suspect, écarté, opprimé : si le prince a pour confesseur un prêtre séculier, il n'a que les desirs d'un seul homme à satisfaire : s'il prend un religieux, il est assailli des prétentions d'un ordre entier, de tous les particuliers qui le composent, de tous les étrangers qui le favorisent : et de tous les ordres, il n'en est pas de plus attentif à son aggrandissement que celui des jésuites : ils ont envahi tous les colleges et la plupart des séminaires ; ils sont dévoués au pape ; maîtres des bé-

» néfices, ils le sont nécessairement de
» l'église et des dogmes. »

Leurs partisans répondoient, qu'un religieux qui avoit renoncé au monde, étoit préférable à un prêtre qui auroit autant d'amis que l'ordre régulier le plus étendu avoit de membres : que depuis le P. Coton, l'église gallicane avoit été bien gouvernée et garantie d'erreurs ; que parmi les religieux, les jésuites seuls se distinguoient par un savoir utile ; que laissant aux Dominicains leur barbare scholastique, aux Bénédictins leurs doctes et pesantes compilations, aux Franciscains leur superstitieuse ignorance ; à tous les autres leur sainte oisiveté, ils s'étoient emparés de tous les avantages qui pouvoient servir à la conduite des hommes ; qu'eux seuls excelloient dans les lettres, dans la science des mœurs, dans l'art de la chaire, dans la direction des consciences ; que leur ambition n'étoit point un vice de l'ordre, mais de l'humanité ; qu'un capucin, maître de la feuille, seroit aussi ambitieux ; et qu'en un mot, les hérétiques seuls les avoient haïs.

(1) Me. de Maintenon penchoit pour

(1) Janv. 1709.

un prêtre séculier. Mais l'affection pour les jésuites étoit si bien établie dans le cœur du roi, qu'elle écoutoit comme d'édifiantes inutilités tout ce que le cardinal de Noailles lui disoit contre eux. Cependant le P. de la Chaise se préparoit à la mort. Le roi lui demanda son avis sur le choix d'un successeur. L'agonizant écrivit sur un papier le nom de trois ou quatre peres de sa compagnie. Me. de Maintenon envoya ce billet à l'évêque de Chartres, avec ordre d'en conférer avec la Chétardie, curé de Saint-Sulpice. « Le roi, leur disoit-elle, veut un homme de peu de naissance*, d'un esprit ferme, qui ne soit ni occupé de sa famille; ni asservi aux circonspections humaines ».

Or, en ce temps-là, il y avoit à Paris un homme né à Vire en Basse-Normandie, fils d'un procureur, auteur d'un livre dangereux en faveur des chrétiens chinois, plus propre à l'intrigue qu'à l'étude, ardent ennemi des jansénistes, leur dénonciateur auprès du P. de la Chaise, inventeur de la fourberie de Douay si ressemblante à une perfidie, instruit de tout par ses émissaires répandus dans les colleges et dans les universités, aussi attentif à cacher ses menées qu'à les faire

réussir, à peine connu, quoique depuis vingt ans il inquiétât tout le royaume, et, par malheur, jésuite.

Ce fut à cet homme dangereux et turbulent qu'on donna le poste qui demandoit l'homme le plus vertueux et le plus pacifique. Il étoit sur la liste du P. de la Chaise, qui avoit voulu le mettre le dernier de tous, et qui l'avoit mis le premier par l'adresse de celui qui conduisoit sa main. Le roi, Me. de Maintenon, l'évêque de Chartres, le curé de Saint-Sulpice, lui donnerent leurs voix; le roi, parce que ce nom fut le premier qui frappa ses yeux; Me. de Maintenon, parce qu'on lui dit qu'il avoit acquis du crédit dans sa société par son savoir, et de la considération dans le monde par sa politesse; l'évêque de Chartres, dans la pieuse espérance que Noailles, à son gré trop ménagé, seroit enfin poussé vivement; le curé, par complaisance pour les trois autres. Comment quatre personnes si sages, croyant choisir un saint, choisirent-elles un boute-feu ?

Le P. Tellier, c'étoit son nom, étoit alors provincial de Paris. Il traitoit les sujets de son petit empire, comme il traita depuis les jansénistes. Ce n'étoient qu'accusations, informations, signatures, mena-

ces, coups d'autorité, persécutions. Aussi tous les Jésuites furent-ils charmés de son élévation, qui les délivroit d'un tyran, dont l'ingénieuse cruauté s'exerceroit utilement contre les ennemis de l'église.

Le nouveau secretaire d'état choisit un conseil qui lui ressembloit. Les peres Doucin, Lallemand, et Daniel, tous trois normands comme lui, en furent les chefs; et tout ce qu'il y avoit d'intrigant, de rusé, de remuant, dans la société, y fut admis à proportion de ses talents. Leurs confreres répandus dans le royaume, les instruisoient de tout. Ce conseil monachal étoit le dépositaire de toutes les informations faites secrétement, et le juge de tous les ecclésiastiques de France. Le P. de la Chaise n'avoit rien imaginé de pareil: ses confidents étoient d'un caractere modéré: il avoit écarté les jansénistes, et les avoit rarement persécutés: mais le P. Tellier établit une inquisition, suivit un plan d'intrigues et de violence; et, avec moins de crédit que lui, eut mille fois plus de pouvoir.

CHAPITRE II.

Commencemens des affaires de l'Eglise.

LE cardinal de Noailles étoit son ennemi personnel : il l'avoit empêché de mettre son nom à une traduction du nouveau testament. Le P. Tellier lui porta quelques coups, qui furent parés par mad. de Maintenon. Le cardinal, soit par piété, soit par ressentiment, l'accusa de vendre les bénéfices. Le confesseur répondit au roi : « Je consens d'être brûlé » vif, si l'accusation est prouvée ; mais » le cardinal le sera, si elle ne l'est » point ».

Bissy, évêque de Meaux, et le théologien de la cour, tenta de les réconcilier. Le jésuite répondit, qu'il falloit absolument que l'un des deux perdît sa place. Le cardinal n'ignora point cet emportement : il dit à quelqu'un qui prétendoit que les jésuites étoient capables de tout : » Hé non, car je vis » encore ».

Pour le perdre, il falloit le faire hérétique. On connoissoit la délicatesse de sa conscience, sa soumission pour l'égli-

se, et son attachement à la vérité. On tria donc, parmi les réflexions de Quesnel, les plus pieuses, les plus apostoliques, en un mot, celles qu'il ne pouvoit proscrire sans se déshonorer. Mais pour les dénoncer au pape, il falloit faire agir le roi; et pour faire agir le roi, il falloit engager les prélats à le supplier d'être le délateur de Quesnel. Les complaisants évêques de la Rochelle, de Luçon et de Gap, firent des mandements contre les *Réflexions morales*; leurs neveux, séminaristes à Saint-Sulpice, furent accusés de les avoir affichés par tout Paris, et même à la porte de l'archevêché.

Le cardinal chassa du séminaire ces abbés séditieux. Les trois évêques porterent leurs plaintes au roi, et lui déférerent le livre, et celui qui le soutenoit. Cette lettre étoit un libelle. Elle fut rendue publique. Presque toutes les communautés de Paris se joignirent au chapitre de Notre-Dame, pour témoigner leur indignation à leur archevêque. Le roi, qui haïssoit l'erreur, mais qui n'aimoit pas les mauvais procédés, fut choqué de l'animosité des trois évêques. Le cardinal lui demanda justice. Le roi la lui promit. Les jansénistes, qui obsédoient l'archevêque, l'engagerent à supprimer par un

mandement ceux qu'on avoit faits contre lui. Le roi en fut si mécontent, qu'il lui fit écrire de ne point attendre de justice, puisqu'il se l'étoit fait lui-même.

Le cardinal répondit, qu'il falloit distinguer l'injure faite à sa personne, de l'injure faite à la vérité par les mandements des évêques; qu'il avoit vengé celle-ci qui ne pouvoit l'être par le prince, et que c'étoit au prince à venger l'autre. Mad. de Maintenon, à qui le P. Tellier avoit donné cette distinction comme captieuse et illusoire, comprit enfin qu'un évêque a droit de faire dans son diocese toutes sortes de mandements, sans perdre celui d'être défendu par les loix contre les outrages personnels. Les libraires de Paris présenterent requête au chancelier contre l'attentat de certains prélats de province, qui venoient décrier un testament, le meilleur effet de leur commerce.

Le roi, craignant que cette querelle n'eût des suites, chargea Mr. le Dauphin de réconcilier les deux parties. Ce prince pieux voulut bien être leur arbitre, et reçut tous leurs mémoires. Il emprunta les lumieres de l'archevêque de Bordeaux et de la Chetardie, qui passoient pour neutres, et qui ne l'étoient guere. Ce dernier

avoit la confiance de mad. de Maintenon, depuis la mort de Mr. de Chartres. Mais son indiscrétion la lui fit perdre. mad. de Maintenon n'eut plus de directeur. Si le roi l'avoit imitée, la France eût joui de la paix.

Tandis que Mr. le Dauphin écoutoit M. de Meaux, qui prétendoit que l'archevêque de Paris devoit supprimer son mandement; Mr. de Bordeaux, qui soutenoit que ce mandement n'attentoit point à l'autorité épiscopale; la Chetardie, qui vouloit que les offenseurs fussent punis, pourvu que l'offensé condamnât solemnellement Jansénius; Mr. de Cambray, qui foudroyoit dans toutes ses lettres les fauteurs de Quesnel; on répandoit dans tout le royaume une défense des *Réflexions morales* par feu Mr. Bossuet. Cette apologie étoit solide et vigoureuse. Les jésuites en furent consternés. Bossuet étoit devenu l'église même, et Quesnel ne pouvoit plus être un hérétique. Heureusement l'éditeur, neveu du pere de l'église, étoit bon janséniste : il fut accusé d'être l'auteur du livre attribué à son oncle. Ceux qui savoient le mépris du grand Bossuet pour l'oratorien, n'en douterent pas. La fraude pieuse devint publique, et indigna les honnêtes gens : il falloit que les Quesnelistes

se défiassent de la raison et de la vérité ; puisqu'ils recouroient à l'autorité et au mensonge.

Enfin, on dressa un projet de conciliation. Il consistoit à renvoyer l'examen des mandemens des trois Evêques à leurs métropolitains : et si ceux-ci condamnoient ces mandements, à écrire une lettre d'excuses et de compliments au cardinal ; qui préliminairement révoqueroit le sien. Ces conditions étoient dures. Le cardinal n'y fit aucune réponse. Mr. le Dauphin, ayant recueilli les voix de son conseil, l'assura d'une pleine satisfaction de la part des évêques, pourvu qu'il rétractât lui-même l'approbation donnée au testament de Quesnel. Ce jugement étoit évidemment dicté par le P. Tellier. Il s'agissoit de flétrir le libelle, et non de condamner une erreur. Il étoit injuste et peut-être honteux de se prévaloir de la sensibilité d'un prélat, pour lui arracher un désaveu, et pour tyranniser sa conscience. Mais aussi pourquoi Noailles s'étoit-il adressé au roi, au-lieu de se plaindre au parlement, qui auroit condamné au feu les libelles de ses ennemis ? Quiconque invoque l'autorité suprême par-tout où il y a des loix, renonce à la protection et à la pitié du public.

CHAPITRE III.

Intrigue dévoilée et impunie.

LE P. Tellier ne paroissoit point dans cette querelle, qu'il conduisoit à son gré. Il tramoit un complot plus important. Il donnoit ordre aux évêques de dénoncer au roi, le cardinal de Noailles et Quesnel. Une lettre de l'abbé Bochard de Saron, découvrit tout le mystère. Cet abbé, ci-devant jésuite, actuellement espion du pere confesseur, écrivit à son oncle évêque de Clermont, que le livre de Quesnel seroit proscrit; que le P. Tellier rassembloit de tous côtés des lettres des évêques au roi contre le cardinal; qu'il en avoit déja trente; qu'il lui avoit dit que dans huit jours il en auroit autant; que le secret étoit promis à tous ceux qui se prêteroient à cette conjuration; qu'il le prioit d'en signer une dont il lui envoyoit le modele. Ce modele étoit une invective contre le cardinal de Noailles et contre la mauvaise doctrine. Ces pieces mises à la poste en furent tirées par un des émissaires du cardinal, à qui l'abbé Bochard étoit déja suspect.

Ce prélat déposa aux greffes de l'officialité les originaux, et en envoya des copies au roi, à Mr. le Dauphin, à mad. de Maintenon. Les deux derniers ne purent contenir leur indignation. Le roi ne laissa point pénétrer ses sentiments, soit qu'il méditât quelque coup éclatant, soit qu'il fût dans la confidence de ces lettres.

Dès qu'elles furent répandues, tout ce qui avoit de l'honneur et de la piété, se déchaîna contre les abominables artifices de cette cabale. Les évêques se plaignirent d'être réduits à l'unique fonction de signer des mandements tout faits, eux que Jesus-Christ avoit établis les seuls juges de sa doctrine. Les huguenots se souvinrent *de ce St. Esprit, qui arrivoit toutes les semaines dans une malle aux peres du concile de trente.* « Voilà, dirent les libertins, voilà la religion : il faut des aliments à la crédulité humaine : jamais notre foi ne sera complete : tous les jours, quelque dogme nouveau ; et ces dogmes, comment les fait-on ? en dictant à nos juges leur opinion : les *Réflexions morales* ne peuvent être orthodoxes, puisque celui qui nomme aux évêchés, ordonne aux évêques de les déclarer hérétiques : autrefois l'infail-

» libilité étoit dans le concile ; aujour-
» d'hui elle est dans le pape : demain
» elle sera dans les jésuites, et circu-
» lera de parti en parti jusqu'à la fin des
» siecles ».

Les jansénistes éclaterent encore plus violemment. « Nous ne manquerons pas
» d'hérésies, s'écrioient-ils, tant que les
» ennemis de St. Augustin auront des
» Telliers, des Bochards, des évêques de
» Clermont ; et ils en auront toujours :
» les jésuites ne peuvent plus nier leurs
» projets d'ambition et d'indépendance :
» ils sont trahis par eux-mêmes : ils di-
» visent l'épiscopat, pour s'en rendre les
» maîtres ; ils se jouent du roi ; ils abu-
» sent de sa religion, et peut-être le
» font-ils complice des iniquités qu'ils
» projettent, en allarmant sa conscience
» sur des erreurs qui n'existent pas ».

Personne ne douta que le P. Tellier ne fût chassé. Parmi les jésuites, quelques-uns avoient honte de l'être : la plupart convenoient que le pere confesseur, qui avoit, un mois auparavant, pris Dieu à témoin de sa neutralité dans les différends des trois évêques, devoit faire pénitence d'avoir manqué aux premiers devoirs de la religion et de la probité. D'autres disoient froidement, que le crime de Tel-

lier étoit respectable ; qu'il n'appartenoit qu'aux ames, comme la sienne, devorées du zele de la maison de Dieu, de sacrifier à la vérité leur réputation et leur conscience ; que le janséniste, qui travailloit sans cesse sous terre, ne pouvoit être détruit, s'il n'étoit sourdement contreminé ; qu'il étoit fort heureux pour l'église de France, qu'un seul prêtre eût du zele et de l'habileté pour tous ; enfin, que les évêques étoient trop occupés de leurs plaisirs, pour pouvoir s'occuper à composer des mandements. Un plaisant répandit une estampe, où l'on voyoit un carrosse rempli de jésuites, attelé à six chevaux fougueux, mené par le P. Tellier, et le P. de la Rue à la portiere, criant : « Hé ! mon pere, vous nous » versez ».

Le P. Tellier fut trois ou quatre jours en proie aux plus cruelles inquiétudes. Il voyoit au roi cet air sombre, le prélude des disgraces. Pour détourner l'orage qui le menaçoit, il obtint de l'abbé Bochard de prendre sur lui toute la noirceur de cette intrigue odieuse. L'abbé complaisant lui écrivit une lettre, dans laquelle désavouant les principaux traits de l'interceptée, il se déclaroit lui-même fourbe et parjure. Le pere Tellier, sans

doute aveuglé par son crime, porte au roi cette piece concertée, qui, confrontée avec l'autre, le charge au lieu de le justifier (1). Le roi, encore plus aveugle que son confesseur, commence à douter si le jésuite est innocent ou coupable. L'évêque de Meaux, à qui l'on a promis de riches abbayes, si l'on n'est point exilé, survient à propos, et dit que l'abbé Bochard est un pieux étourdi, qui a mêlé dans sa lettre à son oncle, le révérend pere Tellier, pour donner plus d'activité au zele du vieillard. Le visage du roi devint calme et serein : il n'aimoit pas à changer de confident : la haine contre le jansénisme, étoit, à ses yeux, une vertu qui rachetoit bien des péchés : il croyoit Tellier un de ses plus fideles serviteurs; enfin, il souhaitoit de ne le pas trouver criminel : et à cet âge, on est si crédule, quoique si défiant! Mr. le Dauphin feignit de penser comme son grand-pere : son indignation contre le P. Tellier, s'évanouit avec les clameurs publiques. Les courtisans, qui seuls pouvoient

---

(1) Un savant médecin a actuellement entre les mains la lettre à l'évêque de Clermont, minutée par le P. Tellier.

réveiller le roi, étoient trop accoutumés à voir l'intrigue conduire tout, pour être long-temps surpris de celle du jésuite.

Et mad. de Maintenon? Elle se tut. Le confesseur lui parut si bien enraciné dans l'esprit du roi, qu'elle crut impossible de l'en arracher. Peut-être craignit-elle cet homme féroce et puissant; peut-être imagina-t-elle que si sa place étoit donnée à un autre, le schisme étoit inévitable. Quoi qu'il en soit, elle abandonna son ami; et le jansénisme ne lui pardonnera pas cette foiblesse. Elle eût dû laisser à Dieu le soin de protéger son église, et donner au roi un confesseur plus sage. Ce n'étoit point à elle à juger si le cardinal étoit ou n'étoit pas dans l'erreur, si la religion avoit ou n'avoit pas besoin que les évêques se liguassent contre lui. Mais il lui étoit permis de parler ouvertement contre les mauvais procédés, de montrer au roi une cabale formée pour perdre un archevêque respectable par la sainteté de ses mœurs, de lui représenter combien il étoit avili par cette excessive confiance en un homme si méprisé. Lorsqu'elle concourut depuis au projet de la dégradation de Noailles, elle suivit les mouvements de sa conscience, qui l'exhortoit à rompre

rompre avec un prélat rebelle à l'autorité de l'église. Mais quand elle le laissa opprimer par un factieux, elle fut infidelle aux sacrés devoirs de l'amitié, qui l'invitoient à se déclarer contre l'oppresseur. Elle gémit, elle pria Dieu; mais qu'est-ce que des larmes secrettes et des prieres ferventes, où il faut de la fermeté et des services? Quant au fond du démêlé, toutes les probabilités étoient encore pour le cardinal. Si Tellier eût eu une bonne cause, auroit-il corrompu ses Juges?

CHAPITRE IV.

Les Jésuites sont privés des pouvoirs.

LE cardinal de Noailles, encore plus étonné de l'indifférence du roi pour les écrits interceptés, qu'il ne l'avoit été de la méchanceté des écrits mêmes, crut devoir à sa dignité et à l'église une vengeance éclatante des affronts qu'il avoit reçus. Après avoir consulté le Seigneur, il écrivit au roi que son ame n'étoit point en sûreté entre les mains du pere Tellier; et à mad. de Maintenon, qu'il la conjuroit par son zele pour le salut du roi,

d'ôter une conscience si précieuse à un homme aussi pervers. Ces deux lettres furent lues et méprisées ; le pere Tellier venoit de parler au roi de jansénisme.

Le cardinal voyant que ses ennemis triomphoient de l'avilissement où ils l'avoient jetté, résolut d'ôter aux plus séditieux les pouvoirs de prêcher et de confesser. Le pere Daniel, supérieur de la maison professe, alla lui en porter des plaintes ameres. « Je vous remercie, lui » dit l'archevêque, vous et vos peres, » de vos travaux dans mon diocese : j'ai » beaucoup d'ecclésiastiques qui sont sans » occupation, et n'ai nul besoin de vos » troupes auxiliaires. » La plupart des Jésuites se réjouirent de cette punition : les uns, parce qu'ils détestoient le pere Tellier, dont ils appelloient la cabale, *le parti des Normands* ; les autres, parce qu'ils espéroient que cet événement produiroit des troubles qui augmenteroient leur crédit.

Le pere Tellier ne fut point du nombre des réformés ; il eut de nouveaux pouvoirs. Cependant le roi étoit dans de grandes perplexités : il flottoit entre son archevêque et son confesseur ; il favorisoit celui-ci par goût ; les présomptions étoient toutes pour celui-là. Il souffroit

impatiemment qu'un corps qu'il aimoit, fût si sensiblement frappé : il n'osoit demander grace pour lui au cardinal.

Me. de Maintenon et le duc d'Antin, témoins de ces inquiétudes, le sollicitèrent d'en délivrer le roi, en rendant les pouvoirs aux Jésuites. Il fut inflexible. Enfin, le roi l'en pria. « Quand il s'est agi, » répondit le cardinal, de choses temporelles, d'impositions équivalentes » au dixieme denier, j'ai suivi les ordres de votre majesté ; j'ai travaillé le » premier à la ruine du clergé pour sauver » votre état, et pour soutenir votre » trône. Mais aujourd'hui il s'agit des » Sacrements, de la puissance des clefs » qui mont été confiées, en un mot, de » tout ce que la religion a de plus auguste. Il ne vous est permis, Sire, » ni de toucher à l'encensoir, ni de me » demander compte de ma conduite. Et » s'il faut absolument vous déplaire, ou » déplaire à Dieu, mon parti est pris depuis long-temps. »

Le roi, persuadé que ni le droit de juger, ni la police des choses sacrées, ne pouvoient lui appartenir, n'insista point sur le rétablissement des Jésuites ; et quoiqu'il se fût joué de la conscience de ses sujets, il respecta celle de son arche-

vêque. Mr. le Dauphin étoit si pénétré des droits de la puissance ecclésiastique, qu'il dit souvent au cardinal de Noailles : « pour » peu qu'une chose tienne à l'église, elle n'est plus de notre ressort. » Ces droits, si souvent violés, ne le seroient plus, si ceux qui en sont dépositaires cessoient enfin de recourir à l'autorité civile pour les faire valoir.

Cependant la conduite du cardinal fut blâmée. Les uns dirent qu'il en avoit trop fait en réformant tant de Jésuites, et trop peu, en tolérant le plus coupable de tous ; qu'un homme plus habile, plus hardi, et même plus saint, se seroit mieux servi de ses avantages, en portant brusquement l'allarme dans la conscience du prince ; et que les ménagemens pour le pere Tellier, étoient d'un courtisan timide. Les autres jugerent que la punition infligée à la société, étoit trop longue. Mais le cardinal l'auroit abrégée, s'il n'eût appris qu'on la regardoit comme une vengeance particuliere qu'il devoit sacrifier au roi. Un plaisant lui envoya une requête en faveur des Jésuites, au nom des vieux pécheurs désolés des épines dont les confesseurs jansénistes semoient le chemin du ciel.

Quoique l'archevêque fût dans une

espece de disgrace, Me. de Maintenon eut un entretien avec lui. Touchée des maux de l'église, inquiete de l'avenir, elle osa lui proposer de quitter sa place. Pour le croire si détaché du monde, il falloit bien qu'elle y tînt peu elle-même. Le cardinal, qui, quelques années auparavant, lui avoit offert d'abdiquer, rejetta cette proposition, et dit que les circonstances avoient changé; que toute l'église avoit les yeux ouverts sur lui; qu'il n'abandonneroit point un poste, que son ennemi se hâteroit de donner à quelque évêque mercenaire; qu'il étoit sûr de sa vigilance, et qu'il ne le seroit point de celle de son successeur. Me. de Maintenon lui exagéra le crédit du pere Tellier. Le cardinal lui dit, sans s'émouvoir, qu'il étoit préparé à tout; (*Paratus sum, et non turbatus*:) qu'il n'espéroit rien des hommes; qu'il obéiroit à l'église; et qu'il auroit déjà défendu la lecture du livre de Quesnel, si les Jésuites n'avoient entrepris de l'y forcer, en s'érigeant en maîtres des évêques, dont ils n'étoient que les disciples. Mad. de Maintenon, craignant que la conversation ne prît un tour d'éclaircissement désagréable, la rompit par quelques propos indifférents. L'archevêque sortit, convaincu que sa perte

étoit résolue, mais qu'elle ne dépendoit pas des hommes.

On est sans doute surpris de voir un roi aussi juste que Louis XIV, sacrifier à un Jésuite un prélàt que l'ancienne église eût envié à ces derniers temps. Bien des gens crurent qu'en protégeant le pere Tellier, il ne protégeoit qu'un confrere. Quelques historiens protestants et quelques jansénistes (1) dirent qu'il étoit lui-même jésuite. Ils alleguent le témoignage de deux garçons bleus, qui assisterent à l'émission des trois premiers vœux ; et d'un officier de la chambre, qui entendit le roi prononcer le quatrieme entre les mains de son confesseur. Ils disent aussi que Me. de Maintenon devint fille de la société. Dès l'année 1696, elle étoit soupçonnée de l'être.

Ces faits paroissent moins fondés sur de bonnes preuves, que sur le besoin qu'on avoit d'eux pour expliquer d'autres faits ;

(1) Voyez les Anecdotes sur la constitution *Unigenitus*, ou *le Journal de l'abbé Dorsanne.* C'est le même ouvrage, mais publié sous deux titres différents, par la fraude des libraires et des jasénistes de Hollande, sous celui d'*Anecdotes* il y a trente ans, et sous celui de *journal* depuis six mois.

et voilà comment l'histoire devient un roman entre les mains de ceux qui cherchent la cause de tout. Parmi les ordres religieux, plusieurs ont des aggrégations ; les laïques y sont admis. Les associés participent à tous les biens spirituels de la communauté ; Dieu applique à ces étrangers les mérites des œuvres des saints, qui en ont plus qu'il ne leur en faut pour se sauver.

En ce sens, Louis pouvoit bien être jésuite ; mais il ne fut jamais assez superstitieux ni assez foible, pour l'être réellement. Quelque ascendant que le pere Tellier eût sur son esprit, comment lui eût-il persuadé que des vœux qu'il ne pouvoit remplir pouvoient être utiles à son salut, et que ces vœux d'obéissance et de pauvreté n'étoient pas incompatibles avec sa charge de roi ? On peut aimer les jésuites, sans l'être ; ils ont tant de choses pour eux ! On peut les haïr, sans être janséniste ; il en ont tant contre eux !

CHAPITRE V.

M. le Dauphin et Me. la Dauphine. Leur mort.

MR. le Dauphin, toujours ami de la paix, ne pouvant l'établir en France, dit au roi qu'il falloit porter à Rome cette guerre théologique. Les évêques de Luçon et de la Rochelle prierent le pape de les juger, et lui déférerent en même-temps le livre de Quesnel. M. de Cambray lui avoit déjà envoyé ses observations : et l'accueil que Clément XI leur avoit fait, lui promettoit que la foi et la soumission de celui qui avoit combattu le livre des *Maximes*, seroit mise à la même épreuve que la sienne. En fait de doctrine, être accusé, c'est presque être condamné. Le cardinal de Noailles, qui prévit l'arrêt, en prévit aussi le danger. Mais il ne s'opposa que foiblement à la demande qu'on fit d'une bulle qui terminât tous les différends. Il craignit que le P. Tellier ne l'accusât de ne pas croire au pape, quoique le P. Tellier y crût encore moins que lui. Car ce jésuite ayant fait un mauvais livre condamné deux

fois, en soutint toujours la doctrine ; et pour le réduire, il fallut explication sur explication, décret sur décret : cependant ses hérésies n'étoient pas de pures bagatelles, comme celles de Quesnel ; il croyoit qu'on pouvoit être à la fois idolâtre et chrétien.

M. le Dauphin s'occupoit d'affaires plus importantes et plus faciles. En réfléchissant sur les fautes de son grand-pere, il en trouva la source dans la forme de régie qu'il avoit adoptée. Il sentit que tous les malheurs de la guerre venoient de l'affoiblissement de l'état ; et l'affoiblissement, de tant d'édits ruineux, auxquels le parlement n'avoit pu s'opposer. Il résolut donc de rendre un jour à ce corps auguste sa premiere liberté, et de multiplier les conseils pour multiplier ses propres lumieres. Il étoit difficile d'accorder ces deux projets.

Ce prince étoit l'espoir de la nation ; et Me. la Dauphine, les délices de la cour. La religion avoit changé le caractere de l'un (1), et corrigé les défauts

(1) *Voici le témoignage de Me. de Maintenon dans une piece qui ne se trouve point dans le recueil de ses lettres :* Je ne puis mieux, ce me semble, vous porter à embrasser généreusement pour le reste de vos jours la pratique d'une vie vraiment

de l'autre. Les deux époux avoient la plus aveugle confiance en Me. de Maintenon.

chrétienne, qu'en vous proposant l'exemple de M. le Dauphin. C'est un prince à peu près de votre âge. Depuis sa premiere communion, nous avons vu peu-à-peu disparoître tous les défauts qui, dans son enfance, nous donnoient de grandes inquiétudes pour l'avenir. Ses progrès dans la vertu étoient sensibles d'une année à l'autre. D'abord raillé de toute la cour, il est enfin devenu l'admiration des plus libertins. Après-dîné, il s'enferme seul dans son cabinet, et y passe une ou deux heures. Il continue à se faire violence pour détruire entiérement ses défauts. Sa piété l'a tellement métamorphosé, que d'emporté qu'il étoit, il est devenu modéré, doux, complaisant. On diroit que c'est là son caractere, et que la vertu lui est naturelle. Quand il se détermina à s'occuper uniquement de ses devoirs, il commença par renoncer au jeu qu'il aimoit passionnément. Je lui demandai confidemment pourquoi il s'étoit interdit ce plaisir, le plus innocent des plaisirs de la cour ? Il me répondit, qu'il avoit reconnu que le desir du grain lui faisoit aimer le jeu : qu'à la vérité il ne se soucioit pas beaucoup de perdre, mais qu'il sentoit une grande joie de gagner ; que sa passion naissoit donc d'un fond d'avarice, et qu'il étoit impossible que ce qui étoit vicieux dans son principe, fût innocent dans ses effets. Madame sa femme, qui connoît combien sa piété est simple, malgré l'étendue de son esprit, abuse quelquefois de cette délicatesse de

Elle étoit la dépositaire de leurs peines et de leur joie, l'arbître de leurs démêlés, le

conscience. Car il suffit qu'elle lui dise, même en riant : *Si vous faites telle chose, vous serez cause d'un mal : car je me mettrai en colere.* Il est vrai que l'ombre de tromperie lui fait horreur. M'ayant un jour fait une réponse peu sincere, le lendemain il vint me dire : *Madame, j'eus hier la foiblesse de vous en imposer ; je n'ai pu dormir de toute la nuit, ayant ce détour à me reprocher ; je viens vous dire ma faute et la vérité.* Quelques-uns le croient avare ; mais les aumônes secretes et abondantes qu'il fait, le justifient assez. Quelques autres croient que son gouvernement sera austere. Cependant il aime la joie et le plaisir : il s'y livre même quelquefois pour descendre au goût de Me. la Dauphine. Bien-loin que sa vertu le rende insensible aux amusements de la vie, elle les lui rend plus agréables ; au-lieu que ceux qui en font leur unique occupation n'en trouvent aucun qui les satisfasse. Ils vont de la promenade à la chasse, de la chasse à la comédie, de la comédie au jeu. Je voudrois que vous les en vissiez revenir. Leur ennui est le meilleur sermon. Vous les verriez avec un visage triste et un ton chagrin se plaindre que rien n'a réussi. La comédie a été mal jouée, l'opéra détestable, on mouroit de chaud à la promenade, les chiens ont mal chassé. Parmi tous ces voluptueux ennuyés, le jeune prince est le seul gai et content, parce qu'il a employé sa journée à remplir les devoirs qu'il connoît, et à s'instruire de ceux qu'il ne connoît pas.

nœud qui les réunissoit dans les petites contrariétés qui survenoient entre eux. Me. la Dauphine aimoit le monde et le jeu. Les coquettes de la cour s'efforçoient de la ravir à Me. de Maintenon. Elles garnissoient les tablettes de la princesse de livres dangereux, pour lui enseigner du moins la théorie du vice. Me. de Maintenon les remplissoit de livres utiles, qui disparoissoient le lendemain. M. le Dauphin, éperdu d'amour, ne pouvoit se résoudre à s'éloigner d'elle un moment. Me. la Dauphine se faisant un amusement de sa jalousie, se plaisoit à lui échapper. Des avis donnés à propos et avec tendresse par Me. de Maintenon, la rappelloient mieux, que la passion importune de son époux.

Me. de Maintenon, en blâmant avec douceur ses légéretés, contribuoit beaucoup au paiement des dettes qu'elle faisoit au lansquenet. Elle prévenoit les mécontentements du grand-pere; et tandis qu'elle apprenoit à la jeune Dauphine à gagner tous les cœurs, elle étoit attentive à lui conserver celui du roi. Un jour que la princesse étoit fort inquiete et fort triste, elle avoua à Me. de Maintenon qu'elle devoit une grosse somme, qu'on lui demandoit avec instance. On

ne pouvoit en parler au roi ; car outre que mad. la Dauphine lui avoit donné un état infidele de ses dettes, l'argent étoit si rare, le roi en étoit si économe, qu'il n'entreroit point dans ce nouveau besoin sans accompagner son bienfait de quelque réprimande. Me. de Maintenon, touchée de la situation de la princesse, emprunte quinze cents pistoles sur sa terre, et prend le reste sur ses épargnes, regrettant peu ce qu'elle ôte à ses héritiers, et beaucoup ce qu'elle ravit à ses pauvres. Le lendemain, madame la Dauphine trouve dans son cabinet vingt-cinq mille francs et ce billet : « Voilà, Madame, de quoi » acquitter vos dettes, et soulager votre » ame : l'unique reconnoissance que je » vous demande, c'est de ne m'en pas » remercier. »

La princesse renonça enfin au lansquenet, et mad. de Maintenon jouissoit du succès de ses soins. Son éleve étoit sa meilleure amie ; et soit qu'elle essayât le personnage de reine qu'elle devoit bientôt jouer, soit qu'elle se livrât aux charmes d'une société libre, elle annonçoit à la France les plus beaux jours : « Je sens, » disoit-elle, que mon cœur grandit, à » mesure que la fortune m'éleve. » Non qu'elle fût impatiente de monter sur le

trône ; elle n'exprimoit par ces sentiments, que le nouveau goût qu'elle avoit pour ses devoirs mieux connus. Aussi le roi, loin de craindre son ambition, adoroit son caractere ; charmé de sa présence, oublioit toutes ses disgraces ; et voyoit en elle le bonheur de son fils, et dans son fils celui de ses peuples.

Echappée des pieges du monde, elle dit un jour à mad. de Maintenon : « Ma » tante, je vois aujourd'hui que je vous » ai des obligations infinies ; vous avez » eu la patience d'attendre ma raison. »

(1) Le roi n'étoit pas encore consolé de la mort de Monseigneur, lorsque Me. la Dauphine tomba dangereusement malade (2). Quoique son mal fût assez léger, elle dit à une de ses dames : « J'ai » dans l'esprit que la paix se fera, et que » je ne la verrai point. » Le lendemain, une violente douleur de tête, une fievre impétueuse, une soif ardente allarmerent les médecins. On la saigna deux fois. Me. de Maintenon ne quitta presque plus le chevet de son lit. Elle saisit le premier

(1) Février 1712.

(2) Tout ce récit est tiré des papiers de Me. de Maintenon.

moment favorable, pour la disposer à ces actes de religion toujours trop différés. Le P. de la Rue son confesseur lui proposa d'en prendre un autre. « Ne l'affligerai-je point, dit la princesse, en » lui ôtant ma confiance ? La conscience » ne peut être trop libre, lui répondit » Me. de Maintenon. » Elle demanda un recollet célebre par son savoir et par sa sévérité, et pria Me. de Maintenon de l'aider à l'examen de son ame.

Le mal augmentoit d'heure en heure. Les médecins n'en connoissoient pas l'espece ; les uns disoient, c'est la petite-vérole, les autres, une fievre maligne. Le roi défendit à M. le Dauphin d'entrer dans son appartement. Il étoit trop tard : déja la même maladie couloit dans les veines de ce prince, qui, pénétré de douleur et d'amour, en proie aux soupçons les plus affreux, disoit à Me. de Maintenon : *Ah ! si cette mort étoit avancée !.... Mon Dieu ! mon Dieu ! je leur pardonne.*

On alla prendre le Viatique à la chapelle de Versailles. Le roi l'accompagna, fondant en larmes. Me. la Dauphine après avoir communié avec la plus vive foi : « Ma tante, dit-elle, je me sens toute » autre. » Me. de Maintenon étouffant ses sanglots, lui répondit : « Vous vous êtes

» approchée de Dieu : il est votre conso-
» lation, et va être votre récompense.
» Je n'ai de douleur et de regret, ajouta
» la princesse, que de l'avoir offensé. Ce
» sentiment, reprit mad. de Maintenon,
» suffit pour obtenir grace ; mais si la
» santé vous est rendue ? Ah ! répondit-
» elle, je la consacre à Dieu et à lui seul.
» Mais, ma tante, j'ai une grande in-
» quiétude sur mes dettes : M. le Dau-
» phin les sait ; je voudrois le voir. Cela
» n'est pas possible, lui dit Me. de Main-
» tenon : vous avez la rougeole. » Me. la Dauphine fait apporter sa cassette, et y cherche l'état de ses dettes : ses forces l'abandonnant, elle la referme, la met au pied de son lit, demande encore son époux, et dit à mad. de Maintenon qui verse un torrent de larmes : « Ah ! ma
» tante, vous m'attendrissez. »

Elle fait appeller ses dames, et dit à la duchesse de Guiche : « Adieu, ma belle
» duchesse ! aujourd'hui Dauphine, et de-
» main rien. » Me. de Guiche lui répond, que Dieu la rendra aux prieres de M. le Dauphin. « Il lui enverra cette affliction,
» replique-t-elle ; car il afflige ceux qu'il
» aime ». Le roi étoit présent, et montroit librement sa douleur. Quelqu'un l'ayant fait remarquer à la malade, elle dit : « Si

» je l'aimois moins, et si j'en étois moins » aimée, je mourrois sans regret. » Elle le pria de payer ses dettes, de récompenser ses domestiques, et de se souvenir d'elle quelquefois.

Mad. de Maintenon, écoutant moins les sentiments de son cœur déchiré, que ceux de la foi qui l'animoit, ne cessa jusqu'au dernier moment d'exhorter la princesse à se soumettre à la volonté de Dieu. Quand elle la vit à l'agonie, ses larmes coulerent en abondance : « Laissez-moi » pleurer mon enfant, dit-elle à ceux » qui la consoloient : » et l'embrassant pour la derniere fois, elle se retira pour prier et pleurer en liberté.

Un courtisan apporta une poudre dont il raconta des effets merveilleux. Comme tout étoit désespéré, on n'hésita pas à la donner à la mourante. Ce remede lui rendit la connoissance. Elle dit : « Ah ! que cela est amer ! » Mad. de Maintenon fut avertie, et accourut. La princesse lui dit quelques mots, et expira.

M. le Dauphin avoit passé les jours et les nuits en priere, tantôt offrant sa femme à Dieu, tantôt le conjurant de la lui rendre, tantôt s'offrant lui-même pour elle. Quand on lui apprit que le coup étoit frappé : « Mon Dieu ! s'écria-t-il,

» conservez du moins le roi. » En montant en carrosse pour aller à Marly, il se trouva mal. Le lendemain il communia, et alla rejoindre le roi à Marly. Il avoit eu une petite fievre qu'on avoit attribuée à l'inquiétude. Il alla voir Me. de Maintenon, et lui dit : « Que les médecins » l'aient tuée, ou que Dieu l'ait prise, » j'adore également ce qu'il ordonne et » ce qu'il permet. » Ses soupçons étoient d'un mari tendre et infortuné, qui s'en seroit pris volontiers à tous les maris plus heureux que lui.

Le même soir, il eut une fievre brûlante. On craignit la rougeole. Mais la fievre ayant diminué, les médecins ne lui ordonnerent que le repos. Le lendemain ils ne virent aucun signe de malignité : le jour suivant, ils dirent qu'ils s'étoient allarmés mal-à-propos : et le roi se coucha tranquillement. Mais à onze heures du soir, le prince se sent et transir et brûler. Il demande le Viatique. On lui dit que sa maladie n'est pas dangereuse. « Je » serai mort, répondit-il, avant qu'il soit » arrivé. » Les assistants se regardent, et ne savent à quoi attribuer ce discours. A minuit, le prêtre arrive et dit la messe. Le malade communie avec sa ferveur ordinaire. Le pain céleste semble appaiser

ses douleurs. Un moment après, de plus vives déchirent ses entrailles. Il demande l'Extrême-Onction. On la lui refuse. Il insiste, disant que si l'on differe, il la recevra sans connoissance. Son ame s'éleve vers Dieu; il répete le nom de la Dauphine; et par ce qu'il souffre jugeant de ce qu'elle a souffert, il offre ses douleurs au Souverain Maître des hommes, et s'attendrit sur celle d'une épouse qui n'est plus. *Je brûle*, s'écrie-t-il : et mêlant à sa confiance dans les mérites infinis du sang de Jesus-Christ les frayeurs où sa religion jette les mourants, il ajoute : « Je brûle, mais ce sera bien pis dans ce » lieu où nos ames sont purifiées. » On réveille le roi. Il avoit laissé son petit-fils plein de force et de vie : il le retrouve, agité de convulsions, dans l'égarement du délire, dans le râlement de la mort.

A cette nouvelle, Paris est dans la consternation. On expose le Saint Sacrement : on découvre la châsse de Sainte-Genevieve : les églises se remplissent d'un peuple innombrable : chacun fait des vœux pour la conservation d'un prince si aimé. Mais dès qu'on sut que le ciel en avoit déja disposé, on tomba dans le plus triste abatement. Jamais homme ne fut si to-

drement pleuré : il sembloit que la patrie étoit perdue. Il auroit, se disoit-on, consolé la France : le peuple perd son pere, et la vertu son protecteur : il eût mis sa gloire à établir par-tout la justice et la paix : il ne nous eût point accablés d'impôts, ni abandonnés aux caprices de ministres cruels : Dieu n'a fait que nous le montrer ; nous aurions été trop heureux ! Ces regrets se firent entendre dans le reste du royaume, où l'on apprit à la fois la maladie, le danger, et la mort. Tous les citoyens s'étoient flattés qu'au regne d'un conquérant succéderoit celui d'un sage. Ce regne ne fut que différé ; et le duc de Bourgogne vit encore dans son fils.

Ce fils touchoit à son dernier moment. Son frere aîné, le duc de Bretagne, âgé de cinq ans, fut nommé Dauphin, et ne le fut que quinze jours. « Maman, dit-il » à sa gouvernante, le voyage de Saint-» Denys n'est pas un trop joli voya-» ge. » Ainsi dans l'espace de dix mois, on vit mourir une Dauphine, trois Dauphins, le quatrieme près de passer du berceau au cercueil, et le duc du Maine à l'agonie (1), disant le dernier adieu à son

(1) C'est une fausseté de conséquence, de

pere qui s'écrioit : *Et celui-ci, me sera-t-il encore ravi ?*

Ces tragiques événements n'abatirent point le roi. Malheureux à la guerre, malheureux par les divisions de l'église, malheureux dans sa famille, il sentit tout avec la vivacité d'un homme habitué à rapporter tout à lui-même. Mais il souf-

dire que le duc du Maine fût alors à l'agonie; c'est une calomnie puérile, de dire que l'auteur du *Siecle de Louis XIV* accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit.

Mr. la B. feint d'écrire ses Mémoires en 1753. Il s'avise d'imaginer que le duc et la duchesse de Bourgogne, et leur fils aîné, moururent de la petite-vérole ; il avance cette fausseté, pour se donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de mai 1756. Ainsi dans la même page, il se trouve qu'il parle en 1753 de ce qui est arrivé en 1756, et il s'exprime ainsi : *Ce 24 avril 1753, à huit heures du matin, on m'interrompt ; un ordre du roi vient me ravir à ma famille et à moi-même.* Il conte ensuite comme il a été mis en prison, et il accuse des personnes qui ne l'ont jamais vu, de l'avoir dénoncé au gouvernement. Il avoit aussi attaqué la mémoire du duc d'Orléans dans ses *Notes sur le Siecle de Louis XIV, Tom. II, pag.* 346 *et* 347 de l'édition qu'il fit à Francfort en 1752.

frit tout en chrétien. Il crut que Dieu punissoit le royaume des fautes de son roi : il adora son Juge. Il parut toujours en public : nulle plainte ne lui échappa : on eût dit que tant qu'il y auroit des François, il lui resteroit des enfans. Mais ces revers domestiques corrompirent son sang, et le jetterent dans une espece de mélancolie accompagnée de vapeurs. Me. de Maintenon, vivement touchée de ces pertes cruelles, tâchoit de lui en adoucir le sentiment en lui en ôtant le souvenir. Mais désolée elle-même, toutes les fois qu'elle pensoit à cette Dauphine si aimable et si aimée : « Je la pleure, di» soit-elle, et je la pleurerai toujours. » Et un moment après se soumettant à la Providence, ou croyant y être soumise, elle s'écrioit : « Si Dieu vouloit me la » rendre, il me semble que je ne le vou» drois pas : elle est heureuse ; elle est » avec lui. » Depuis, elle fut sujette à des accès de fievre continuels. Mais ni ses maux, ni l'affoiblissement de ses forces, ne diminuerent point son assiduité auprès du roi et à Saint-Cyr. L'activité de son esprit n'étoit point rallentie par la sensibilité de son cœur.

Ces morts précipitées donnerent lieu aux soupçons les plus étranges, qu'il est

inutile de dissimuler, puisqu'ils sont imprimés par-tout. Elles furent attribuées au poison. On en nomma publiquement l'auteur. « Le duc d'Orléans avoit évi-
» demment commis des crimes dont il
» devoit seul recueillir le fruit : son li-
» bertinage, son irréligion, son ambi-
» tion, étoient des preuves décisives : il
» avoit composé lui-même ces poisons
» dans son laboratoire. » L'exécration étoit universelle : l'on demandoit sourdement qu'on lui fît son procès, et qu'on immolât au moins cette victime aux mânes des princes, et à l'affliction publique.

Ces bruits, enfants de la calomnie et de la crédulité, sembloient n'être dignes que de mépris, puisqu'ils n'étoient fondés que sur la malignité du cœur humain. Commettre tant de forfaits, les commettre en même-temps, les commettre avec sûreté, avec succès, paroissoit aux méchants la chose la plus facile. On recouroit à des causes morales, pour expliquer les ravages de la petite-vérole. Et le duc d'Orléans, malgré tout ce qui parloit pour lui, étoit accusé des crimes de cette même maladie, dont son petit-fils et l'inoculation viennent de délivrer la France.

On ajoutoit que le roi avoit commis le lieutenant de police pour faire des informations secrettes ; qu'une lettre de cachet avoit été expédiée contre l'empoisonneur ; et que Madame avoit empêché qu'elle ne fût signée. Ces faits étoient sans vérité comme sans vraisemblance : mais la nation la plus douce dans ses mœurs, est la plus cruelle dans ses soupçons.

L'auteur du Siecle de Louis XIV, qui, en rejettant ces calomnies, les accrédite mieux qu'il ne les détruit, adopte ce conte, et le met dans la bouche du marquis de Canillac, qui lui a dit que le chymiste Homberg se rendit à la Bastille pour se constituer prisonnier ; que le duc d'Orléans demanda d'y être enfermé ; que Madame pria le roi de livrer son fils à la justice. Je viens de lire ces anecdotes de Voltaire à un homme de la cour, contemporain, profondément instruit des secrets de l'intérieur du palais. Il m'a dit que ce n'étoit qu'un tissu de faussetés ; que le marquis de Canillac étoit un homme fort-vrai, et qu'il ne pouvoit avoir débité de pareils mensonges.

Quoi qu'il en soit, le roi n'accusa ni ne soupçonna son neveu : et cela seul suffit

fit pour le justifier. Le duc d'Orléans étoit peut-être capable des crimes des héros : mais il ne l'étoit pas des forfaits des lâches. Il n'avoit pas de religion : mais si le déïsme exclut la vertu, exclut-il toujours la probité ? Il étoit ambitieux : mais cette excessive bonté qui formoit son caractere, eût frémi de la seule idée de mettre en deuil toute la France.

Quelques crimes toujours précedent les grands crimes.

Pour arriver au trône, il avoit à en écarter sept têtes qui l'en éloignoient. Résolu à tant d'atrocités, comment eût-il épargné le roi qui pouvoit l'en punir, et le duc de Berry, qui en eût seul profité?

Outragé par ces bruits insensés qui frappoient sans cesse ses oreilles, il ne donna nulle marque de foiblesse ou de crainte; il conserva toujours la tranquillité de l'innocence, dédaignant de se justifier : il parut assidument à la cour, et mena le convoi funebre à Saint-Denis....

Ce 24 avril 1753, à huit heures du matin on m'interompt. Un ordre du roi vient me ravir à ma famille, à mes amis, à

moi-même. Un exempt et un commissaire fouillent dans mes papiers, et y cherchent tout ce qui peut avoir rapport au Siecle de Louis XIV .... *Je viens de dicter au commissaire un procès-verbal, auquel j'ai joint des pièces authentiques qui prouvent évidemment mon innocence. Le ministre verra qu'il a été surpris . . .*

Ce 12 octobre 1753, je sors de la Bastille. Je ne sais point encore le sujet de cette longue détention. Mais en rentrant dans le monde, j'y trouve un libelle atroce contre moi, sous le titre de Supplément au siecle de Louis XIV. *Voltaire m'y accuse hautement devant le public de ce dont il m'avoit accusé sourdement par sa niece auprès du ministre, je veux dire d'avoir renouvellé contre le duc d'Orléans les mêmes bruits que je réfutois au moment où je fus arrêté.. Je dois répondre à cet homme injuste (1). Je dois à mon honneur cette*

(1) Cette réponse a paru, il y a deux ans, sous le titre de *Réponse au Supplément du Siecle de Louis XIV.* Voltaire, au-lieu d'y repliquer ou d'avouer ses torts, a renouvellé dans ses derniers écrits les mêmes calomnies, comme si on ne les avoit pas réfutées. Ces nouvelles

espece de vengeance. Je reprendrai ensuite madame de Maintenon.

CHAPITRE VI.

Renonciations du roi d'Espagne et du duc d'Orléans.

DÈS qu'on apprit à Madrid ces tristes nouvelles, qui rapprochoient plus du trône Philippe d'Anjou que Philippe d'Orléans, le roi d'Espagne déclara, que si le Dauphin mouroit, il quitteroit l'Espagne pour la France. Le duc d'Orléans représenta ses droits et ceux du duc de Berry, son gendre : il demanda que Philippe V leur cédât tous les siens sur le trône d'Espagne. Toute l'Europe pensa comme lui. La paix générale dépendoit des renonciations qui devoient empêcher à jamais la réunion des deux monarchies.

Louis, qui voyoit le Dauphin tous les jours mourant, écrivoit lettres sur lettres à Philippe, pour l'engager à préférer au

insultes me dégagent de la promesse que je m'étois faite de ne plus parler de lui : *Quis tam ferreus, ut teneat se !*

trône d'Espagne l'espérance de parvenir à celui de France. Il lui offroit une souveraineté, qui le tireroit de la sujétion. Il lui montroit la régence, qui ne pouvoit tomber sur un autre que lui. Philippe étoit indécis. Ces propositions étoient avantageuses pour lui-même; mais l'intérêt de ses enfants lui défendoit de les accepter. La princesse des Ursins flottoit entre la crainte de servir une reine détrônée, et l'espoir d'être favorite d'une reine de France. Les Espagnols, qui avoient regardé comme un attentat au testament de Charles II les lettres patentes de 1700, qui en conservant à Philippe ses droits de Bourbon, ne leur donnoient qu'un roi précaire, attendoient impatiemment que ce roi cessât d'être étranger, et acquît des droits légitimes sur leur monarchie. Quelques-uns, indignés de ces irrésolutions, et fâchés d'avoir éternellement Louis XIV pour roi sous le nom de Philippe V, faisoient des vœux secrets pour le duc d'Orléans, que le ciel leur avoit souvent montré, et dont ils espéroient enfin se saisir.

Cependant Me. des Ursins, soit pour rétablir sa santé, soit pour affermir sa faveur par l'absence, alla prendre les eaux

de Barege. Elle fit ce voyage en souveraine. Elle en avoit la fierté, elle en eut les honneurs. Des gentilshommes du roi la servirent, des gardes-du-corps l'accompagnerent; douze furent toujours en sentinelle dans son anti-chambre. Ce faste acheva d'irriter les Espagnols, et d'énorgueillir la princesse des Ursins. Personne ne la blâma plus en secret que Me. de Maintenon; et Me. de Maintenon seule l'excusa. Orry vint trouver la princesse aux eaux, et de Barege partit pour Madrid, où il fut plus puissant et plus odieux que jamais. Mylord Lexington y arriva, pour presser la conclusion des traités entre l'Espagne et l'Angleterre.

La princesse des Ursins n'avoit renoncé à sa souveraineté de Flandres, que par égard pour mad. de Maintenon. Elle reprit son projet, soit pour s'assurer un asyle contre l'inconstance de la fortune, soit qu'elle voulût s'approcher de la haute destinée que la mort prochaine de la reine tombée en langueur permettoit à son ambition. Mylord Lexington fut séduit par ses caresses. Elle fit glisser dans le traité ces mots: *La reine de la Grande-Bretagne s'oblige à faire avoir une souveraineté à la princesse des Ursins.* Clemente Generoso, gentilhomme valencien, confident du

ministre anglois, sentit la force de cet article, et lui reprocha d'avoir passé ses ordres. Lexington se ravise, court au palais, se plaint aigrement d'avoir été trompé, et déchire le traité. La reine le conjure de ne point s'opposer à l'élévation de Me. des Ursins. L'Anglois s'adoucit. L'article est rétabli en ce terme : *La reine de la Grande-Bretagne employera ses bons offices pour faire avoir une souveraineté à la princesse des Ursins.*

La renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France, fut dressée. Clemente Generoso en pesa toutes les syllabes. Les états furent convoqués. On n'oublia rien de ce qui pouvoit donner de l'authenticité à cet acte, que l'intérêt de l'Europe garantissoit bien mieux que toutes ces précautions. Mais Philippe n'avoit pas cessé d'être François. Au moment qu'il fallut renoncer à sa patrie, on le vit fort-ému. Pendant les quinze jours qui précéderent la cérémonie, il fut mélancolique et rêveur. Enfin lorsque portant la main droite sur l'Evangile, il prononça le serment solemnel, il ne put retenir ses larmes. Celui qui se lia par cet acte, fut le seul qui le crut valide. On renonce bien, disoient les politiques, à un royaume de France ! Le jour que le parlement de Paris

enresgistra les renonciations des ducs de Berry et d'Orléans à la couronne d'Espagne, tout le palais retentit de cette maxime : *On ne sauroit renoncer au droit non-acquis d'une succession non-ouverte.*

La princesse des Ursins avoit si bien applani toutes les difficultés de cette affaire, qu'elle se crut assurée de sa souveraineté. Mais d'Aubigné, son plénipotentiaire, gâta tout en Hollande. Il offrit à cette république des avantages dans le commerce des Indes, fort supérieurs à ceux qu'on venoit d'accorder aux Anglois. Le pensionnaire d'Hollande en avertit la reine d'Angleterre, qui outrée contre la princesse des Ursins, dit : « Puis» qu'elle à recours à d'autres, je l'abandonne ». D'Aubigné, amusé par des espérances, pressa les Hollandois de finir, et n'en reçut que des réponses vagues. Me. des Ursins imputa ce mauvais succès à Clémente Generoso, et le fit arrêter, sous prétexte qu'il étoit né sujet du roi d'Espagne. Orry ministre de ses vengeances, mit de sa main au bas de l'ordre : *S'il veut se jeter dans une église, qu'on le tue.*

La mort du duc de Berry rouvrit les plaies que les douceurs de la paix avoient déja fermées. Le duc d'Orléans touchoit presque au trône. Le peuple faisoit des

vœux pour la conservation du petit Dauphin, que la France regardoit déja comme son pere, et l'Europe comme son enfant. Les courtisans, craignoient que ces vœux ne fussent exaucés; (1) ils disoient que sa mort les délivreroit des troubles d'une régence : tant ils étoient sûrs de la nullité des serments des rois, et de l'aversion de Louis pour son neveu ! On voit dans les lettres de mad. de Maintenon, les inquiétudes, les allarmes, que lui donnoit la complexion délicate de cet unique rejeton de la duchesse de Bourgogne. Toute la cour se tourna vers le duc d'Orléans. Elle seule ne le craignit, ni le souhaita pour maître, soumise à la providence, espérant que Dieu conserveroit cette derniere espérance de la patrie, et prévoyant peut-être que cet enfant, alors si indifférent à la cour, seroit un jour l'idole de la France, et nous feroit vivre sous cet empire heureux et juste que le duc de Bourgogne nous avoit promis.

(1) Lettres de Me. de Maintenon à Mr. le duc de Noailles.

CHAPITRE VII.

La Bulle Unigenitus.

LE pere Tellier ne cessoit de déplorer les maux de l'église, et d'augmenter ceux de l'état. Tandis qu'on examinoit à Rome le livre des *Réflexions*, il en promettoit au roi la condamnation solemnelle, que les jacobins hâtoient par leurs suffrages, et les jésuites, par leurs intrigues. On n'avoit d'abord dénoncé que trente-trois propositions. Le pere Tellier dit au roi, qu'il y en avoit plus de cent qui étoient évidemment hérétiques. *Ah! mon Pere*, lui dit le roi, d'un ton à lui reprocher cette hyperbole. Là-dessus, le confesseur envoie au Saint-Office l'extrait de cent trois hérésies. A cette nouvelle, le pape se plaint qu'on le surcharge de travail; et son ministre, qu'on abuse de la complaisance des consulteurs pour la société. Le cardinal de la Trimouille, chargé des ordres du roi, presse l'examen. Mais persuadé que dans une église infaillible, la vérité n'a pas besoin d'être protégée, il ne sollicite les juges, ni pour ni contre le pere Quesnel. Quelques

évêques gémissent de l'avilissement où tombe le clergé de France, à qui l'on ôte la connoissance des causes qu'il a droit de juger. Les jansénistes tâchent de reculer ou d'empêcher la condamnation de Quesnel, en déférant au parlement la doctrine du pere Jouvency sur l'indépendance des rois.

Enfin, après bien des chicanes, des poursuites et des délais, la Bulle est signée et publiée. Le roi la reçoit à Fontainebleau. Toute la cour est dans la joie. On ne doute point que la paix ne soit rendue à l'église. Le cardinal de Noailles la lit, et pleure sur les ruines de Jérusalem. Le lendemain, M. Voisin lui porte un modele d'acceptation. L'archevêque le félicite de son habileté à composer des mandements uniformes. Quelques jours après, il en publie un pour défendre à ses diocésains la lecture du livre. Le roi lui en témoigne publiquement sa joie, et Me. de Maintenon, sa reconnoissance. Elle savoit combien cette démarche avoit coûté à son ami, et ne voyoit point que le mandement proscrivoit le livre, mais ne le condamnoit pas.

Dès que la Bulle fut traduite, tout Paris parut janséniste. Les uns dirent qu'on y attaquoit les sentiments et les ex-

pressions des peres; les autres, qu'on arrachoit l'écriture - sainte des mains des fideles; les nouveaux convertis, que M. de Condom les avoit trompés; les philosophes, que si les abus d'une vérité assujettissoient cette vérité aux anathêmes du Vatican, on trouveroit des erreurs dans le symbole des apôtres et dans l'oraison dominicale; les magistrats, que si les excommunications injustes devenoient la terreur des consciences, le roi seroit bientôt le sujet du pape; et les libertins, que si l'on prenoit le contrepied des propositions condamnées, on auroit une plaisante religion. De toutes parts, on entendoit les cris des ames effrayées. On les entend encore; mais s'ils étoient permis avant que la Bulle fût acceptée, ils sont hérétiques depuis qu'elle l'est.

CHAPITRE VIII.

Assemblée du Clergé.

IL s'agissoit de donner à cette Bulle force de loi. Le nonce dit au roi, que sa sainteté ne doutoit pas que le clergé ne la reçût avec vénération. Le cardinal de Noailles et le premier président pro-

poserent les assemblées provinciales. Le ministre demanda au cardinal quel seroit l'avis de la sienne. L'archevêque répondit qu'il ne prévoyoit pas de si loin les décisions du St. Esprit. Le roi craignit que la Bulle, reçue dans un diocese, rejetée dans un autre, ne produisît un schisme; il crut qu'une assemblée des prélats, résidents alors à Paris, ou à la cour, établiroit l'unanimité, et que les provinces se conformeroient à ce qui seroit décidé dans la capitale. Il convoqua l'assemblée; et le cardinal de Noailles en fut nommé président.

Vingt-neuf évêques se rendirent à l'Archevêché. Le cardinal leur dit, qu'il avoit autrefois approuvé le livre de Quesnel, comme une instruction de piété dont les expressions ne se prenoient pas à la rigueur de l'école; et que si c'étoit un crime, c'étoit le crime d'un évêque de Châlons, mort en odeur de sainteté; d'un archevêque de Paris, dont le zele contre le jansénisme étoit connu; d'un évêque de Meaux, le plus ferme appui de la foi; de cinq docteurs, la lumiere de l'école de sorbonne; de vingt prélats, qui en avoient recommandé la lecture et multiplié les éditions. « Ce livre, ajouta-t-il, » n'étoit pas encore devenu un livre de

» parti. Aujourd'hui le pape le condamne:
» je me soumets à sa décision. Il est na-
» turel à l'homme de se tromper, et je
» me sens sur cela plus homme que les
» autres. J'aurois ordonné plutôt la sup-
» pression de cet ouvrage; mais je fus
» retenu par l'éclat des trois évêques
» contre moi. On a voulu m'arracher,
» à force de duretés, d'injures et de
» calomnies, la condamnation de ce li-
» vre. Quel poids auroit-elle eu en pa-
» reilles circonstances? Aucun, sans doute.
» Elle n'auroit été ni honorable pour moi,
» ni utile à la saine doctrine. Je sais me
» rendre à l'autorité légitime, mais ja-
» mais à la vexation ni aux injures. Je
» ne veux de triomphe que celui de la
» vérité. Accusé, condamné, absous, je
» triompherai toujours avec elle. »

Après ce discours, on nomme des commissaires pour l'examen de la Bulle. Quelques évêques auroient fort souhaité qu'on la reçût sans examen. Mais la plupart dirent que le pape n'étoit pas incorrigible.

Les commissaires, quoique choisis par le cardinal de Noailles, affectoient de ne lui rien communiquer des résolutions prises dans leur bureau. Le cardinal de Rohan, leur chef, usoit des mêmes réser-

ves. Noailles dissimula ; cependant il ne put s'empêcher de s'écrier, en examinant plus attentivement quelques propositions de Quesnel : « Le misérable ! il veut être » hérétique à toute force. » Bissy, évêque de Meaux, domina dans les conférences. La Bulle lui avoit d'abord déplu ; mais en l'examinant de plus près, il en avoit vu toutes les beautés. Le cardinal de Rohan qui y présidoit, laissoit disputer les commissaires, et sembloit croire qu'il étoit au-dessous de sa qualité de se passionner pour des décrets de Foi. Son grand objet étoit de plaire à la cour, sans indigner le public.

Enfin, il remit au cardinal de Noailles un projet d'acceptation. C'étoit un écrit à trois colonnes. Dans la premiere, on mettoit la forme d'acceptation ; dans la seconde, la formule pour la conservation des droits du royaume et de l'épiscopat ; dans la troisieme, les raisons d'accepter ainsi la bulle du pape. Ce projet étoit si plein de duplicités, d'équivoques, que le cardinal de Noailles vit qu'il sortoit de l'école d'Escobar.

Le roi, craignant que l'acceptation ne traînât en longueur, écrivit à l'assemblée que la constitution devoit être reçue purement et simplement, sans expli-

cation ni précis. « Dès que le roi parle
» ainsi, dit l'archevêque de Bordeaux,
» nous n'avons plus à délibérer ; le prince
» devient le chef de l'église gallicane.
» Mais si cette église est encore libre, je
» le répete, on ne peut accepter la bulle
» qu'avec des explications ». Bissy, et d'Aubigné, archevêque de Rouen, avoient demandé cet ordre à Me. de Maintenon, qui ne vit pas combien il déshonoroit le clergé. Elle ne voulut pourtant pas être citée dans le préambule d'un rapport, où le cardinal de Rohan disoit que feu Bossuet avoit assuré Me. de Maintenon qu'il pensoit de Quesnel comme Clément XI.

Les séances continuerent ; mais les évêques ne s'assemblerent plus que par pelotons, et dînerent successivement à l'hôtel de Soubise. Là, le verre à la main, au milieu de la délicatesse et de la profusion de mêts les plus rares, nos seigneurs les prélats disserterent sur Quesnel et sur la Grace. Quelques-uns se rappellerent ces évêques du vieux temps, qui se préparoient à l'examen des hérésies par le jeûne et par la priere.

Le cardinal de Rohan étaloit dans ces fêtes épiscopales tout ce que la politique a de plus séduisant pour intimider les convives les plus fermes, pour exciter

les timides, pour ébranler les opiniâtres, pour déterminer les foibles. Cependant huit d'entre eux s'éloignerent de ces conventicules, et résolurent de se séparer de l'assemblée générale, où ils prévoyoient que la bulle seroit acceptée purement et simplement. Leurs raisons étoient, que la bulle évidemment obscure, demandoit des explications; que les évêques étoient juges de la doctrine, et non simples exécuteurs des décrets de Rome; et que leur présence étoit inutile dans une délibération, où l'on commenceroit par avilir l'épiscopat, et où l'on finiroit par consacrer par voie d'acclamation toutes les rêveries du P. Tellier.

A cette nouvelle, le roi effrayé de la seule idée de schisme, fait écrire au cardinal, qu'il ne veut pas que ni lui ni ses adhérents se séparent de l'assemblée; que les séances sont entiérement libres, et que cette scission persuadera au public qu'elles ne le sont pas. Les huit évêques se soumettent aux ordres du roi.

Enfin, on s'assemble à l'archevêché, pour entendre le rapport du cardinal de Rohan, qui doit mettre les assistants en état de rejeter ou d'accepter la bulle. Un amas d'injures contre Quesnel, une invective oblique contre Noailles, un pom-

peux éloge de la constitution, des propositions indirectes d'un nouveau formulaire, un profond silence sur la grace efficace par elle-même, de longues tirades en faveur du molinisme, pas un mot de l'amour de Dieu; voilà quel est ce rapport. On en admire l'éloquence; on en blâme l'emportement. On plaint le cardinal de Rohan d'être forcé à faire l'office d'avocat passionné, au lieu de celui de rapporteur impartial. On voit combien il lui en coûte d'obéir aux ordres de la cour : il prononce, du ton le plus doux, de l'air le plus gracieux, ce que le pere Tellier lui a dicté d'aigre et de féroce.

Le roi, qui ne vouloit point être accusé d'avoir gêné l'assemblée, pria le cardinal de Noailles de dresser un projet d'acceptation. Le cardinal obéit. Mais sa piece fut rejetée, parce qu'il y disoit que les évêques jugeoient avec le pape, et qu'ils n'acceptoient la bulle que dans le sens des explications portées dans l'instruction pastorale. Rohan proposa un autre projet: il étoit trop favorable au pape; et celui de Noailles ne l'étoit pas assez.

Cependant les catholiques attendoient la décision avec inquiétude, les hérétiques, avec malignité. Si cinq propositions, disoit-on, justement censurées, no-

toirement hérétiques, ont troublé si long-temps l'église, qu'attendre de cent et une proposition, dont pas une n'est évidemment erronnée, et qui sont toutes condamnées vaguement ?

Les évêques s'assemblerent encore. Ils convenoient tous qu'il falloit accepter et expliquer la bulle. Mais les uns vouloient qu'on l'expliquât avant de l'accepter, et les autres, qu'on l'acceptât avant de l'expliquer. L'archevêque de Tours parut à la tête des premiers ; et l'archevêque de Rouen se distingua parmi les seconds. Dans cette assemblée de courtisans et de théologiens, il n'y eut qu'un seul philosophe. Ce fut l'évêque du Mans. « Je » n'ai jamais lu, dit-il, le livre de Ques- » nel ; mais on m'en a dit beaucoup de » bien. Ceux qui le condamnent le plus » aujourd'hui, ne sont pas ceux qui l'ont » le moins approuvé autrefois. Ce Ques- » nel, m'a-t-on dit aussi, étoit un fort- » honnête homme ; comment donc au- » roit-il fait un si mauvais livre ? D'un » autre côté, le pape le condamne : » comment un si bon pape auroit-il » fait une si mauvaise bulle ? Cette » contrariété forme un grand embarras ; » d'une part, des saints qui applaudis- » sent, de l'autre, un pontife qui fou-

» droye : Que faire ? Abandonner Quesnel, puisqu'on peut s'en passer, et obéir au pape, qui est bien un autre homme. Mais comment accorder ce que nous devons à la vérité, avec ce que nous sacrifions à la paix ? Le plus aisément du monde. J'ai oui dire à beaucoup d'évêques qui ont opiné avec moi, qu'il falloit défendre la lecture de la bible à cause de son obscurité ; j'ai oui dire à beaucoup d'autres que la bulle n'étoit pas moins obscure. Mon avis est donc, qu'on l'accepte, et qu'on défende de la lire. »

Le cardinal de Noailles rendit compte au roi de tout ce qui s'étoit dit et fait dans l'assemblée. Le roi ne parut pas offensé de la résistance des neuf évêques. Mais le lendemain, le ministre écrivit au cardinal de convoquer promptement l'assemblée, qui ne devoit pas être rompue pour l'entêtement de quelques membres mal-intentionnés.

Tous les évêques se rendirent à l'archevêché, pour consommer ce grand ouvrage. Après qu'on eut achevé la lecture de l'instruction pastorale, le cardinal de Noailles, avant que l'affaire fût mise en délibération, déclara en son nom et en celui des huit évêques, qu'ils n'opineroient point.

Les quarante autres prélats opinerent pour l'acceptation ; et tout fut décidé en moins d'une demi-heure.

Le cardinal de Rohan dit en sortant au cardinal de Noailles : « Je n'ai pris mon » parti qu'après avoir consulté les casuis- » tes les plus rigides. Et moi le mien, ré- » pondit Noailles, qu'après avoir consulté » les plus relâchés ». Si la vérité étoit fille de la vertu, il seroit facile de décider entre ces deux hommes. Noailles défendoit les droits de l'église gallicane ; Rohan en ambitionnoit les biens. L'un demandoit à Dieu le triomphe de la foi évangelique ; l'autre demandoit sans cesse au roi des abbayes. Le premier, disgracié de son maître, menacé des foudres de Rome, jouissoit de la tranquillité et de la paix ; le second, soutenu de toute la faveur de la cour, plongé dans les plaisirs, ne pouvoit cacher son trouble, ni calmer ses inquiétudes.

Les quarante évêques plaisanterent sur la regle de doctrine qu'ils venoient de signer. « Si nous avons mis la foi à » couvert, dit l'évêque du Mans, il est » certain que nous n'y avons pas mis la » bonne-foi ». Lorsqu'on leur demanda pourquoi ils avoient accepté, les uns répondirent : « Pour le bien de la

paix ; les autres, par ordre du roi ».

Les jansénistes se prévalurent de ces aveux. Ils dirent que les congrégations qui avoient dressé la bulle n'étoient point libres, et que le clergé qui l'avoit acceptée, étoit en partie ignorant, en partie corrompu. Les jésuites leur répondirent ce que les Arnauld et les Nicole avoient répondu mille fois aux protestants : l'homme délibere, mais c'est le St. Esprit qui décide. Que des évêques pieux et savants trouvassent la vérité, rien ne seroit plus naturel ; mais que la lumiere sorte du sein des ténebres, qu'un tas de fous et de lâches fassent ces heureuses découvertes, voilà le doigt de Dieu, voilà le mystere du dogme de l'infaillibilité, dont le propre est d'exercer la foi en la fixant.

La cour fut défendue au cardinal de Noailles; et ses huit adhérents furent renvoyés dans leur diocese. Me. de Maintenon fut vivement affligée de ce schisme naissant, et abandonna le cardinal comme rebelle à l'autorité de l'église. Les jansénistes l'accuserent d'être foible et inconstante dans ses amitiés. Mais lui étoit-il permis de suivre en cette occasion les mouvements de son cœur ? n'avoit-elle pas à remplir un devoir supérieur à celui des liaisons de famille et d'estime? Pour tout

catholique, la voix du plus grand nombre est l'oracle du Ciel ; et d'après cette regle, le cardinal de Noailles, condamné par le pape, déja condamné par quarante évêques, ensuite condamné par tous les juges de la doctrine qui accepterent formellement ou tacitement la constitution, n'étoit-il pas l'ennemi de l'église ?

On ne sait quelle part elle eut à l'acceptation de la bulle. Ses lettres au pere Tellier, qui nous auroient tout dit, furent brûlées par le pere du Halde dès les premiers jours de la régence. Mais qu'elle ait gardé la neutralité et le silence que sa modestie et son sexe lui prescrivoient, ou qu'elle ait cédé aux invitations des papes et des évêques, et à son zele pour ce qu'elle croyoit la vérité, il est évident qu'après l'acceptation, elle ne devoit plus protéger le chef des non-acceptants. Son inclination l'auroit mise du parti où elle voyoit la pureté des mœurs ; sa conscience la mettoit de celui où elle voyoit la pureté de la foi. Le cardinal de Noailles étoit pour elle un saint hérétique, et le cardinal de Rohan, un mondain orthodoxe.

Je renvoie au recueil de ses lettres ceux qui douteront qu'elle se soit uniquement conduite par des principes de piété ; et

j'y renverrai encore ceux qui croiront cette piété suspecte. Toujours même langage, mêmes sentiments, même caractere. Il seroit bien étrange qu'une femme fausse qui écrivoit à tant d'hommes remués par des ressorts différents, l'eût été au point de ne laisser aucune trace de fausseté ! Peut-on être hypocrite pendant quatre-vingts ans ? Je le répete ; qu'on relise ses lettres, et qu'on me dise comment parleroit la vérité.

Cependant le cardinal de Rohan remet au syndic de la Sorbonne l'ordre du roi d'enregistrer la bulle. Le lendemain, on s'assemble dans la grande salle. A mesure que les docteurs arrivent, un colporteur leur distribue un mandement du cardinal de Noailles, qui défend, sous peine de suspense, de recevoir la constitution. Les uns obéissent au roi, les autres à leur archevêque. Le grand nombre soutient que la Sorbonne est un corps indépendant. Le cardinal de Noailles en convient, et permet à ses soldats d'abandonner ses drapeaux. Le roi va exiler les plus mutins. Rohan l'assure que de nouveaux ordres suffisent. Ces ordres sont donnés. Les docteurs se partagent. Quelques-uns changent trois ou quatre fois d'avis. La pluralité se détermine à l'acceptation.

Le roi, pour mettre le dernier sceau à la condamnation de Quesnel, voulut que le parlement enregistrât la Bulle : car on croyoit encore, que la puissance civile pouvoit faire d'une loi de l'église une loi de l'état. Les trois avocats-généraux étoient partagés sur la forme. Mr. Jolly de Fleury fit observer au roi qu'on n'avoit jamais donné des lettres-patentes que pour des assemblées faites par députation des provinces qui représentent le clergé. « Je vois bien, lui dit le roi en » l'interrompant, que vous n'êtes venu » que pour me faire des difficultés. » Le magistrat insista sur le terme, *Enjoignons aux évêques*. Le roi convint que ce mot étoit trop fort : il voyoit confusément, que ceux qui l'avoient mis dans les lettres-patentes, lui faisoient jouer le rôle de grand-prêtre. Il approuva le mot *exhortons*, qui lui fut substitué, et il dit aux gens du roi : « Expliquez comme vous vou» drez ce qui regarde l'excommunication; » mais ne vous brouillez pas avec le » pape ». C'étoit-là le seul article sujet à l'examen des parlements, qui enrégistrent les bulles, non pour les ériger en loix de doctrine ou de police, mais seulement pour attester qu'elles ne renfer-

ment

ment rien de contraire aux maximes de l'état.

Le P. Tellier dit au roi, que tout étoit perdu, si le terme *enjoignons* étoit changé: que ce terme rendoit coupable de leze-majesté le cardinal de Noailles, et que le parlement ne pouvoit rejetter, sans être janséniste, ce terme si nécessaire et si efficace. Le lendemain, le roi dit au premier président: « je n'examine pas, » si j'ai droit d'enjoindre quelque chose » aux évêques; mais je vous enjoins à » vous de laisser passer ce mot. Les gens » du roi, répondit le premier président, » n'en voudront point entendre parler. » Je les obligerai, repliqua le roi, à se » défaire de leurs charges. Sire, vous le » voulez donc? reprit Mr. Jolly de Fleury. » Oui, repartit le roi: Je vous l'ai, ce » me semble, assez répété ». Les chambres furent assemblées. Les jésuites eurent pour eux tout le parlement; mais les jansénistes eurent l'abbé Pucelle.

Les évêques non-acceptans firent contre la bulle, des mandements que Rome flétrit, et que leurs partisans défendirent. On ne répond guere par des écrits à ceux qu'on peut réfuter par les ordres du roi: le Pere Tellier prodigua des lettres de

cachet, et la bulle n'en fut que plus odieuse. Quand l'autorité se détermine à faire l'office de la loi, elle ne doit être ni plus sévere, ni moins juste qu'elle. Et l'on vit le citoyen arrêté sur la délation d'un ennemi, traité en criminel d'état pour des opinions, condamné sans être jugé, ou jugé sans être entendu. Et ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'on ne se plaignit point de cet abus du pouvoir suprême. Les persécutés se contenterent de gémir de ne pouvoir être persécuteurs.

Paris étoit inondé de gros et de petits livres; dans les uns, on proposoit des explications: rien ne déplaisoit plus à sa sainteté que ces éclaircissemens: en effet, c'est bien à des petits évêques, à expliquer ce que l'évêque universel n'explique pas! Dans les autres, on disoit que si Clément étoit orthodoxe, St. Paul étoit hérétique: les propositions de Quesnel sur la grace étoient proposées dans un sens presque moliniste par ses disciples: Quesnel, qui apparemment savoit ce qu'il avoit voulu dire, avoit protesté cent fois qu'il les entendoit dans le sens de Jansénius.

Le pape, irrité de cette rebellion, dit qu'il n'aimoit point ces évêques, *qui veulent en savoir plus qu'il ne faut*. Il écri-

vit au roi un bref, dans lequel il l'exhorta à frapper de son bras souverain les novateurs. C'est un despote qui ordonne à son pacha de mettre à feu et à sang sa province. Les jansénistes étoient coupables sans doute : mais appeller le bras séculier au secours de la foi, croire que le prince a droit d'étayer par des peines afflictives les anathêmes, c'est la plus criminelle et la plus funeste des hérésies (1).

Le parti opposa l'artifice à la violence. On entra en négociation. Mais on ne traite pas de la vérité comme d'un bénéfice. Les voies de conciliation furent inutiles. Et l'Europe protestante se réjouit encore aujourd'hui de voir dans

(1) Les limites de la puissance civile sont bien marquées dans l'Ecriture-Sainte, Act. des Apôt. c. 18. *Les Juifs s'éleverent contre Paul, et l'amenerent au tribunal de Gallion, pro-consul d'Achaïe, disant, celui-ci induit les gens à servir Dieu contre la loi. Et comme Paul vouloit ouvrir la bouche, Gallion dit aux Juifs : O Juifs ! si vous l'accusiez de quelque outrage, ou de quelque crime, je vous écouterois autant qu'il seroit raisonnable. Mais il est question de paroles, de mots, et de votre loi ; vous y regarderez vous-mêmes : car je ne veux point être juge de ces choses : et il les chassa de son tribunal.*

l'église romaine un troupeau nombreux sourd à la voix du berger ; extérieurement uni au saint-siege, et schismatique par les sentimens ; défenseur ardent du tribunal infaillible, et contempteur des arrêts qui le condamnent ; enfants opiniâtres et de mauvaise foi, qui, chassés de la maison par leur mere, lui soutiennent, non qu'elle n'a nul droit de les déshériter, mais qu'elle ne les déshérite pas : odieux aux catholiques, parce qu'ils sont trop protestants ; méprisés des protestants, parce qu'ils sont encore trop catholiques.

CHAPITRE IX.

Les princes légitimés princes du sang.

LE roi, tranquille au milieu des divisions qui déchiroient son état, pensoit à mettre ses enfans naturels à l'abri des révolutions d'une régence. Sa tendresse pour le duc du Maine étoit nourrie par Me. de Maintenon, qui aimoit ce prince comme l'ouvrage de ses mains, et augmentée par les événements qui avoient moissonné la famille royale et en avoient désolé le chef. La nature ras-

sembloit sur le duc du Maine tous les sentiments auparavant dispersés sur les divers enfants que la mort avoit ôtés à Louis.

Les deux princes légitimés jouissoient déja des plus belles terres du royaume, des charges les plus éminentes, des gouvernements les plus riches. En 1694, ils avoient eu le pas sur tous les pairs : ils étoient au-dessus de tous les sujets. En 1711, le roi leur avoit accordé les honneurs et les prérogatives des princes du sang, et le duc de Bourgogne ne s'y étoit point opposé : c'étoit un droit personnel : personne ne le leur envia. Louis avoit fait plus que tous ses prédécesseurs, et crut n'avoir pas encore assez fait. Me. de Maintenon ne cessoit de lui représenter, que l'unique moyen de leur assurer après sa mort la jouissance des biens et des titres dont il les avoit comblés, étoit de leur communiquer une grandeur qui eût ses racines en elle-même. Elle n'avoit pas voulu, ou elle n'avoit osé se faire reine de France, et elle osa les faire princes du sang.

Le chancelier Pontchartrain, à qui l'on confia ces premieres vues, répondit que ce projet étoit contraire aux mœurs, aux loix, au bien de l'état; qu'il ravissoit à

la nation le plus beau de ses droits, le droit de disposer d'elle-même ; qu'il tendoit à peupler le royaume de princes du sang, dont la dignité s'aviliroit en devenant commune ; que chaque François se tiendroit solidairement offensé, et sur-tout les grandes familles, sur qui le choix pouvoit un jour tomber ; enfin, que ces prééminences exposeroient aux traits de l'envie et de la haine, ceux à qui elles seroient accordées.

De Mêmes, premier président, fit moins de difficultés. Il répondit de sa compagnie : il dit que les princes légitimes ne pourroient se plaindre, puisque les princes légitimés ne seroient appellés à la couronne qu'à leur défaut ; que la famille royale ne pouvoit être déshonorée par ce qui en éloignoit la décadence ; que le duc du Maine et le comte de Toulouse étoient déja princes du sang par la nature et par l'usage.

(1) Les gens du roi furent mandés à Marly pour conférer sur cette affaire. Ils

(1) Juillet 1714

L'auteur du *Siecle de Louis XIV*, qui ne date point les faits, ou qui les date mal, place celui-ci à l'année 1715.

dirent, qu'une disposition de cette nature touchoit une matiere si élevée, qu'ils ne doutoient pas que le roi n'y eût fait toutes les réflexions que sa profonde sagesse pouvoit lui inspirer. Ils ajouterent, que si le mérite donnoit un droit à la couronne, personne n'y pouvoit aspirer plus justement que ceux que sa majesté honoroit de son choix.

L'édit fut dressé. Le roi y disoit, que pour prévenir les troubles qui pourroient arriver si la famille royale venoit à s'éteindre, il déclaroit qu'au défaut des princes légitimes, la couronne appartiendroit de plein droit au duc du Maine, et à son défaut, au comte de Toulouse, et à leurs descendants.

Le parlement enrégistra sans remontrances cet étrange édit. Jamais il n'avoit été plus nombreux. Dix-neuf pairs y donnerent leurs voix. Les princes légitimes y opinerent en faveur des princes légitimés; mais le duc d'Orléans n'y parut pas. Le maréchal de Villeroi ne félicita point le duc du Maine. Le chancelier Pontchartrain remit les sceaux au roi. Tout le reste souffrit, même sans murmurer, cette révolte du souverain contre la majesté de la nation.

On eût rendu solide cet édit, si l'on

eût intéressé à sa conservation ceux qui pouvoient l'attaquer. Il eût fallu préliminairement déclarer princes du sang les bâtards des rois, et ducs et pairs les bâtards des princes du sang. L'édit n'auroit été injuste qu'envers la noblesse et le peuple ; et en France, qu'est-ce que le peuple et la noblesse ?

La duchesse du Maine, enchantée d'avoir égalé le rang de son mari au sien, ne garda plus aucunes mesures avec les princes du sang. Ceux-ci étoient en procès avec Mr. le duc du Maine. Ils engagerent quelques chambres du parlement à rejetter les requêtes, où les princes légitimés prenoient la qualité que le précédent édit leur avoit donnée. Le roi ordonna par une déclaration, qu'ils la prendroient à l'avenir aux actes judiciaires et à tous autres, et qu'il ne seroit fait aucune différence entre eux et les princes du sang royal.

On prévoyoit que ces dispositions ne survivroient pas long-temps au roi. Mais les dangers de pareils exemples, l'honneur de la nation, la sainteté des loix fondamentales, exigeoient qu'on s'y opposât. Et s'il est vrai que les parlemens représentent la patrie, les parlements d'alors la trahirent. Les conservateurs des droits du

peuple ne peuvent être forcés à les abandonner, ni justifiés par les circonstances. Si le respect pour la volonté d'un vieux roi, pour la tendresse d'un pere malheureux, leur permettoit de consacrer l'injustice par leur suffrage, n'auroient-ils pas donné le trône par arrêt à l'usurpateur qui l'auroit demandé l'épée à la main ?

CHAPITRE X.

Testament de Louis XIV.

LOUIS alloit mourir, et commençoit à aimer son peuple. Il ne vouloit plus qu'on lui parlât d'impôts. Il fit une réprimande fort seche au maréchal de Montrevel qui lui avoit proposé une statue magnifique, placée devant le château Trompette, exposée à la vue de tout ce qui entroit dans la Garonne, et ornée d'un passage de l'écriture-sainte. Il dit au ministre Voisin, en le faisant chancelier : *Justice et clémence, voilà tout ce que je demande de vous.* Il gronda un secrétaire d'état qui avoit déchiré le placet d'un exilé, et lui dit : « Quoi ! vous refusez » aux malheureux la consolation de lire » leurs excuses ». Il répétoit souvent,

qu'il ne souhaitoit de vivre encore quelques années, que pour laisser à son héritier *un peuple gros et gras*. La veille d'une promotion de chevaliers de l'ordre, il dit à Me. de Maintenon, qui lui parloit du grand nombre d'heureux qu'il alloit faire : « je suis moins touché du plaisir » de ceux qui le seront, qu'affligé du » chagrin de ceux qui ne le seront pas ». On le voyoit approcher des sacrements avec autant d'édification que d'exactitude. Il répandoit dans le sein de l'indigence tout ce qu'il employoit autrefois à ses plaisirs. Il lisoit tous les soirs ce livre divin, qui ne flatte pas les rois. Me. de Maintenon faisoit cette lecture. Elle appuyoit sur les endroits les plus touchants. De là naissoient des réflexions chrétiennes, auxquelles il ne manquoit que d'être venues plutôt. Il craignit que la France ne fût bientôt déchirée par des divisions intestines. Il crut qu'une sage administration ordonnée par un testament, pourroit les prévenir. Quoique le pouvoir des rois finisse avec leur vie, Louis avoit régné avec tant de gloire, qu'il sembloit avoir acquis le droit de régner encore après sa mort.

Il eut là-dessus plusieurs conférences avec Me. de Maintenon, et avec M. Voi-

sin. Sa premiere idée fut d'établir un régent; le partage de l'autorité lui paroissoit le plus grand vice d'une monarchie. Le duc d'Orléans fut unanimement rejeté : on n'avoit garde de donner le pouvoir à celui dont on vouloit réprimer le crédit. Le roi osa proposer le duc du Maine. Le chancelier lui répondit, que depuis l'édit de juillet, nos loix ne l'excluoient plus de cet honneur; mais que nos mœurs n'étoient pas aussi flexibles que nos loix; que la France obéiroit impatiemment à un prince, qui, en perdant son pere, devenoit l'égal des autres sujets; qu'une pareille disposition seroit regardée comme un attentat à la gloire de la nation, et donneroit de la force aux prétendus droits du duc d'Orléans.

Le roi, qui croyoit toujours qu'il ne pouvoit rien arriver de pis à la France, que d'être gouvernée par son neveu, proposa de le créer chef des conseils, et de faire le duc du Maine (1) lieutenant-

(1) « Il faut, dit M. de V., Tom. VI, p. 227, » avoir des garans authentiques pour avancer » une chose aussi extraordinaire et aussi importante. Le duc du Maine eût été au-dessus du » duc d'Orléans : ç'eût été tout bouleverser : » aussi le fait est-il faux ».

général du royaume. Voisin contredit encore cet avis. Il dit que deux régents ne pourroient s'accorder ; que le maître des délibérations le seroit des armées, ou que celui des armées le deviendroit des délibérations ; que de l'égalité de pouvoir naîtroit la jalousie ; de la jalousie, l'interruption des affaires ; de cette interruption, le malheur de l'état. Il ajouta, qu'aucune loi du royaume n'exigeroit la création d'un régent dans un temps de minorité ; que la qualité de plus proche héritier donnoit au duc d'Orléans droit à la succession et non à la tutele ; et qu'ainsi l'on pouvoit sans injustice le priver de la tutele, et établir un conseil de régence pour l'administration.

Le roi ne goûta point d'abord cette forme de gouvernement. Il lui sembloit que l'autorité souveraine ne pouvoit résider dans un conseil sans être divisée. Mais enfin, il comprit que l'unité de pouvoir peut résulter des sentimens de plusieurs, comme des sentimens d'un seul. Dès qu'il eut adopté ce plan : « Composons ce » conseil, dit-il, de membres si bien » choisis, qu'on ne puisse les en ôter » sans fâcher le public ».

Ce choix fut dicté par l'amour de la patrie. Le duc d'Orléans eut la premiere

place qui étoit due à sa naissance. Le duc du Maine et le comte de Toulouse, sincérement attachés à l'état et au roi ; Voisin, profondément instruit des loix et des affaires ; Villeroi, un des plus honnêtes hommes de la cour ; Villars, le plus heureux général de son siecle ; d'Huxelles, d'une austere probité ; Tallard, d'un esprit agréable et conciliant ; d'Harcourt, l'ami de tous les malheureux ; les quatre secretaires d'état, et Desmarets, contrôleur-général des finances, neveu, éleve, et rival de Colbert, eurent voix délibérative dans ce conseil, où toutes les affaires devoient se rapporter et se décider à la pluralité des suffrages.

Cet établissement étoit sujet à des inconvénients sensibles. Le premier, que les affaires, examinées par tant d'hommes différents, ne pouvoient être terminées qu'avec lenteur ; le second, qu'un peuple accoutumé à obéir à un monarque, ne s'accommoderoit guere d'un sénat ; le troisieme, qu'il étoit imprudent d'offrir à une nation éclairée et mécontente le modele d'un gouvernement nouveau, funeste, si elle en étoit opprimée, dangereux, si elle ne l'étoit pas. Mais le roi crut que les secretaires d'état continueroient à être les maîtres dans leur département ; que le

conseil de régence se réserveroit seulement les affaires importantes; qu'une foule de petits rois seroit moins pernicieuse que l'autorité d'un seul ; et que les lenteurs de l'aristocratie convenoient mieux à une minorité, que la célérité de la constitution monarchique. Son unique objet étoit de maintenir la paix au-dedans et au-dehors du royaume. Et l'on ne sauroit nier que cet objet ne fût éminemment rempli par un conseil de régence, trop nombreux pour être entreprenant, trop sujet aux jalousies pour concerter une guerre ou une révolution. Malgré ses défauts, cette institution étoit préférable à cette pluralité de conseils, qu'on établit depuis, que l'abbé de Saint-Pierre vanta, et dont l'essai malheureux prouva que Louis XIV s'étoit défié avec raison de la capacité du duc d'Orléans.

Quelque limitée que fût l'autorité de ce prince, il étoit à craindre qu'il n'en abusât et qu'il ne l'étendît. Le testament disoit, que dans les délibérations, sa voix en vaudroit deux en cas de partage. Le duc d'Orléans pouvoit amener souvent ces cas avantageux, entraîner le grand nombre par la grandeur seule de son nom, intimider ses ennemis par des menaces toujours puissantes dans la bouche d'un

prince voisin du trône, séduire les foibles par ses talents et par ses intrigues.

Il falloit donc un contrepoids. Le duc du Maine parut propre à balancer le duc d'Orléans. Mais comme l'esprit de l'un et de l'autre n'étoit pas égal, le testateur compensa ce désavantage de son fils. Le duc du Maine fut établi chef indépendant, et commandant absolu de toutes les troupes de la maison du roi, avec plein pouvoir sur le gouverneur. Louis étoit sûr que son fils feroit un bon usage du pouvoir le plus étendu, et son neveu, un mauvais du pouvoir le plus borné. D'un côté, le génie et l'ambition; de l'autre, la force et la vertu.

Les autres articles ne contenoient rien d'important. Constant dans le bien et dans le mal, le roi y recommandoit à son successeur l'hôtel des Invalides, le couvent de Saint-Cyr, les édits contre les duels, et les loix pénales contre les errants. L'auteur du *siecle de Louis XIV* est étonné qu'il n'assurât point une pension à Me. de Maintenon. Je le serois bien plus s'il lui en eût assigné une: c'eût été méconnoître sa modération, se défier de son désintéressement, accuser de fausseté toutes ses vertus. Le silence du testateur

sur la femme avec laquelle il fait son testament en est le plus bel éloge.

Cette piece fut envoyée au parlement de Paris, avec un édit qui portoit qu'elle seroit déposée au greffe et ouverte après la mort du roi. Ce profond secret fit juger que les dispositions en étoient importantes, et désavantageuses au duc d'Orléans. Quelques-uns dirent qu'il n'étoit pas permis à un roi de France de tester, et qu'un usufruitier de l'état excédoit son pouvoir en disposant de la régence. Tous les autres convinrent que Louis, en qualité de pere, avoit droit de pourvoir à la sûreté de son petit-fils, et en qualité de roi, à la conservation du royaume. Il ne pouvoit faire en mourant de nouvelles loix; mais il pouvoit établir un gouvernement conforme aux anciennes. Toute minorité est une espece d'interregne : le pouvoir souverain ne peut tomber en enfance; il est le même que celui d'un majeur; mais l'exercice en est différent : la personne du mineur représente la loi; et la volonté du testateur la fait encore exécuter.

Il ne manquoit à ce testament, que la solidité. Les grands, admis à ce conseil de régence, étoient intéressés à en demander l'exécution. Mais aucun d'eux ne

savoit qu'il y fût admis; et ce fut une faute capitale. Le duc du Maine sonda Me. de Maintenon, qui, vaincue par ses importunités, obtint du roi que ce prince et son frere liroient le testament : mais sous la condition qu'ils agiroient, qu'ils parleroient, comme s'ils ne l'avoient pas lu. Le duc du Maine répondit qu'il ne se soucioit pas d'avoir des connoissances, que cet inviolable secret lui rendroit inutiles. La duchesse du Maine lui reprocha cette imprudente indiscrétion. Pour la réparer, on demanda si le roi rappeloit Philippe à la succession. On sut qu'il ne le rappeloit pas, et l'on en conclut que le duc d'Orléans auroit la régence. Le duc du Maine l'en informa : la duchesse tâcha de se lier avec lui. Le duc d'Orléans s'y prêta, dans l'idée qu'il auroit encore plus de besoin de l'appui de son rival, que son rival n'en auroit du sien. Il proposa le mariage de Mlle. de Valois sa fille avec le prince de Dombes. Le duc et la duchesse du Maine négligerent cette alliance, qui déplaisoit au roi, parce qu'elle unissoit les chefs de deux familles qu'il étoit bon de désunir.

Me. de Maintenon, instruite des inquiétudes du duc du Maine et des prétentions du duc d'Orléans, dit au roi, que sa

volonté ne seroit point respectée après sa mort, s'il ne prenoit, dès son vivant, de justes mesures contre l'ambition de son neveu. (1) Il falloit assembler les membres du conseil de régence, leur lire le testament, en tirer parole qu'ils retiendroient chacun la portion d'autorité qui leur étoit confiée, s'assurer des principaux chefs du parlement, et des troupes de la maison du roi. Au-lieu de ces précautions que la prudence la plus bornée inspiroit, le roi fit un codicille, où il régla le cérémonial pour l'ouverture de son testament. Il y nomma pour confesseur du Dauphin, le P. Tellier, et pour précepteur, l'ancien évêque de Fréjus, le même qui, à cinquante ans, trouva le gouvernement d'un petit diocese fort pénible, et à soixante et seize, celui d'un grand empire fort aisé.

Le duc d'Orléans n'oublia rien pour découvrir le mystere qu'on lui cachoit, et qui par conséquent ne lui étoit pas favorable. Mais les dépositaires du testament furent incorruptibles, Me. de Main-

(1) Louis XIV dit à M. le maréchal de Noailles : *On m'a fait faire un testament ; il sera cassé, comme celui du feu roi.*

tenon impénétrable, et le chancelier insensible à tout ce qu'on lui promit. Le duc d'Orléans prit des mesures contre tous les événements; ne pouvant en prévoir un, il osa s'opposer à tous. Tandis qu'il se frayoit le chemin au souverain pouvoir, le duc du Maine traduisoit l'*Anti-Lucrece*. La duchesse sa femme lui disoit: « monsieur, un beau matin vous trouverez, » en vous éveillant, que vous êtes de » l'académie, et que M. d'Orléans a » la régence. »

CHAPITRE XI.

Disgrace de Mad. des Ursins.

LEs esprits n'étoient pas plus tranquilles en Espagne. Me. des Ursins étoit toujours odieuse aux grands, et la nation irritée contre Orry, qui avoit permis aux Anglois de bâtir un fort sur le Rhio de Plata, et qui ne savoit qu'amasser de l'argent. On reprochoit à l'une et à l'autre les suites de la révolte de Catalogne, que les Anglois, alors comme aujourd'hui, contempteurs des traités les plus saints, secouroient pour l'engager à s'ériger en république.

La reine mourut. Elle fut regrettée. On lui pardonna le mal qu'elle avoit fait en faveur de ses intentions toutes décidées pour le bien.

La premiere femme qui s'offrit aux yeux de l'ardent Philippe le consola de celle qu'il venoit de perdre ; et cette femme fut la princesse des Ursins. Le lendemain, elle eut l'honneur de souper avec lui. Tout le palais retentit de murmures contre cette indécente nouveauté. Un roi d'Espagne n'avoit encore mangé qu'avec ses égaux. Le peuple accoutumé à regarder son maître comme un dieu, fut indigné qu'on méprisât si ouvertement ses préjugés. Il avoit souffert patiemment les plus lourds impôts, et ne pardonna point ce scandaleux souper.

Le pere Robinet, confesseur du roi, et le P. Rubio, confesseur de la feue reine, furent partagés sur la passion naissante de Philippe pour Me. des Ursins. Le premier soutenoit qu'elle étoit innocente ; le second, que les mânes de la reine en étoient offensés. La princesse des Ursins les laissa disputer, et se flatta que son étoile l'appeloit au trône. Déja Philippe lui avoit déclaré des sentiments tendres ; déja elle lui avoit insinué qu'elle n'avoit que soixante ans. Elle ne cessoit

de lui parler du mariage de son grand-pere avec Me. de Maintenon, qu'il eût fait régner, disoit-elle, si la bienséance le lui eût permis. Pour se donner cet air de dignité, qui ne messied point à l'ambition, elle refusa d'accompagner le corps de la reine à l'Escurial : elle n'avoit point été de sa maison, elle avoit vécu auprès d'elle à titre d'amie.

Quand ces nouvelles arriverent à Paris, Louis les rejetta comme des fables. Mais Me. de Maintenon, qui sut tout le détail de ces ridicules amours, dit à la marquise de Pompadour, qui l'a souvent répété à Mr. l'abbé. . . . ., envoyé de Florence à Paris, et encore vivant : *J'espere que nous verrons bientôt Me. des Ursins reine d'Espagne, et reine déclarée.*

Une bagatelle empêcha ce mariage. Me. des Ursins voulut que Philippe logeât à l'hôtel du duc de Medina-Celi, et qu'on l'aggrandit d'un couvent de capucins pour faciliter la communication de son appartement à celui du roi. On exhuma les cadavres ; on ôta de l'église le St. Sacrement ; ces moines sortirent de leur couvent en procession : tout Madrid cria contre cette violence ; Philippe entendit ces clameurs, dit à la princesse des Ursins, que leurs tête-à-tête scandalisoient

le peuple, et la pria de lui chercher une femme.

Me. des Ursins, déchue de l'espérance de régner par elle-même, voulut du moins régner encore par une autre. Brouillée avec l'ambassadeur de France, elle se lia étroitement avec l'abbé Alberoni, curé italien, que le duc de Vendôme lui avoit fait connoître, et que le poëte Campistron avoit fait connoître à Vendôme. Elle le consulta sur le choix de la reine qu'il falloit à ce roi si ennemi du célibat. Alberoni le fixa sur la princesse de Parme. Il lui dit que c'étoit un esprit de poupée, avide de plaisirs, incapable d'ambition. Philippe est bientôt déterminé. Me. des Ursins charge son confident de négocier ce mariage. Alberoni part avec de grandes protestations de fidélité, et dans la résolution de tourner à son profit ses artifices.

Me. des Ursins apprend que la princesse de Parme est d'un caractere bien différent du portrait que lui en a fait Alberoni. Elle représente au roi, qu'une ambitieuse ternira la gloire de son regne, que l'affaire n'est pas encore finie, et que du moins, elle doit être suspendue. Philippe ordonne en diligence à son ministre de surseoir la négociation. Le courier arrive justement

la veille du jour pris pour la terminer. Alberoni est frappé de ce coup inespéré, mais n'est point abatu. Il demande au courier, s'il veut vivre ou mourir, et lui ordonne de n'arriver que le lendemain. Le mariage se conclut. La princesse de Parme lui promet une reconnoissance proportionnée à la grandeur de l'établissement qu'il lui procure, et de l'affront qu'il lui épargne. Alberoni écrit en Espagne, que le courier est arrivé trop tard. La nouvelle reine le mene avec elle à Madrid, en qualité de résident de Parme. Arrivée à Bayonne, elle prend des leçons de sa tante sur le pays où elle va régner. Philippe s'avance jusqu'à Guadalaxara. Il envoie Me. des Ursins à Xadraque pour la recevoir. M. Hocquart, aujourd'hui (1756) fermier-général, alors son favori, l'instruit de la permission que la reine a obtenu de la chasser. La princesse croit, ou que cet avis est faux, ou que la reine n'osera lui prononcer sa disgrace. Elle paroît avec assurance. La reine, lui dit, qu'elle est fort étonnée qu'elle ose se présenter devant elle. La princesse des Ursins toute tremblante, lui remet une lettre du roi, pleine de choses flatteuses pour celle qui la reçoit, et pour celle qui la donne. La reine, sans l'ouvrir, lui commande de

se retirer. Me. des Ursins la prie d'en donner un ordre de sa main. Cet ordre est bientôt signé, et lui est remis avec des imprécations et des insultes qui ne peuvent sortir que de la bouche d'une reine outragée. On lui reproche la mort de Manuel de Silva, de Dom Valero d'Aspetia, du duc de Medina-Celi, de la duchesse de Najara, tous les crimes qui se sont commis depuis qu'elle est en Espagne.

La princesse des Ursins, honteusement chassée, partit sans équipage, sans suite, maudissant le perfide Alberoni, l'impérieuse Parmesane, le foible Philippe. La nouvelle reine renvoya en France Orry et le pere Robinet. Le roi d'Espagne déclara naïvement par un édit, qu'il avoit jusqu'alors mal gouverné son peuple, et qu'il le gouverneroit mieux désormais.

Louis XIV ne permit point à mad. des Ursins de demeurer à Paris. La république de Gênes ne voulut pas lui donner un asyle. Et le pape refusa de la recevoir dans Rome. On voit dans ses lettres (1) ses foiblesses, ses artifices, son

(1) On en donnera un recueil, si le public les demande.

désespoir. Son ambition ne la quitta point. Elle alloit mourir, et aspiroit encore à régner.

CHAPITRE XII.

Suite des affaires de l'église.

LE cardinal de Noailles tâchoit de se réunir à l'église. Il venoit d'achever enfin une instruction pastorale, où il avoit promis de manifester sa foi, et de concilier tous les différends. Elle plut à tous ceux qui la lurent, hormis à Rohan et à Bissy. Le roi, prévenu par ces deux prélats, n'attendit aucun fruit des négociations des cardinaux d'Estrées et de Polignac. « Sans être théologien, dit-» il, je vois que le cardinal de Noailles » est un hérétique ; j'userai de toute mon » autorité pour le pousser à bout ». Il fit répandre à Paris divers bruits qui pouvoient intimider ; qu'il alloit donner au nonce toute permission d'agir ; que le cardinal seroit ajourné personnellement à Rome, enlevé, emprisonné ; et tout cela, pour croire qu'une bulle est obscure, dans une religion, dont le premier article de

foi est, que l'écriture-sainte même n'est pas claire.

Le cardinal de Noailles retouchoit avec docilité son mandement d'acceptation d'après les remarques de ses ennemis. Il se prêtoit à tout ce qui pouvoit contribuer à la paix de l'église sans intéresser sa conscience. Le cardinal de Polignac soutint au roi que la doctrine de Noailles étoit très-pure, et que les évêques acceptants en convenoient. «Que » vous me faites grand plaisir! s'écria le » roi; me voilà bien soulagé. Mais, » ajouta-t-il, quarante contre huit, peut-» on balancer un moment entre les deux » partis? Sire, répondit Polignac, à par-» ler juste, ce n'est pas quarante contre » huit, mais plutôt deux contre huit; car » le cardinal de Rohan et l'évêque de » Meaux ont tout fait et tout conduit » dans l'assemblée ». Bientôt les constitutionnaires eurent à opposer 115 à 114, et aujourd'hui, 1000 à 0.

On résolut de renvoyer l'affaire à Rome. Le public s'en réjouit. On ne douta point que le pape ne fût plus accommodant que le pere Tellier. L'évêque de Meaux proposa un concile national, et fit la liste de ceux qui rempliroient les sieges bientôt vacants par la déposition des rebelles. Le

roi attendoit avec impatience l'instruction pastorale du cardinal de Noailles: il la reçut enfin, et ne la trouva pas telle que Polignac la lui avoit promise. « Le » cardinal de Bouillon, dit-il, osa me » dire dans une espece de frénésie, qu'il » n'étoit pas mon sujet; mais le cardi- » nal de Noailles manque à une parole » donnée par écrit ».

Le chancelier Voisin eût pu aisément justifier Noailles; mais, dit un auteur janséniste, mad. de Maintenon, qui l'avoit pris comme par la main pour le conduire de degré en degré jusqu'à la place qu'il occupoit, lui avoit fort recommandé le dévouement aveugle; les volontés du prince passoient toujours par lui, comme par un organe inanimé.

Le cardinal de Polignac fut accusé d'avoir trompé le roi. « On voit bien, dit » mad. de Maintenon, qu'il a conçu et » donné des espérances tout aussi lé- » geres que lui ». Il fut vivement piqué de ce trait; il sentit tout ce qu'il perdoit dans l'estime du public. Il voulut se justifier, et ne put se résoudre à parler contre le cardinal de Noailles. Le roi sut même qu'il l'excusoit: « Monsieur, lui » dit-il, la vérité n'est qu'une: vous vous » plaignez à moi de l'archevêque de

» Paris; ailleurs, vous parlez différemment : qu'est-ce que cela signifie »? Polignac fut consterné de ces paroles : il alla chez mad. de Caylus, et lui dit avec désespoir, que le roi le regardoit comme un homme léger; mad. de Maintenon, comme superficiel; le cardinal de Noailles, comme un ami infidele; Rohan et Bissy, comme un homme qu'ils fouloient aux pieds; le public, comme un homme deshonoré.

Le roi résolut enfin d'assembler un concile national, et envoya Mr. Amelot à Rome pour en solliciter la permission, comme si les premiers empereurs n'en avoient pas convoqué d'écuméniques sans le consentement du pape. Amelot reçut ses instructions, les mémoires emportés de Tellier, les mémoires ambigus de Bissy, et l'apologie modérée de Noailles.

Rohan, craignant que l'honneur qu'il attendoit de cette affaire ne lui échappât, tenta de la renouer en France. Il en chargea le P. Massillon, orateur excellent, négociateur médiocre. Celui-ci présenta divers projets au cardinal de Noailles. Mais on y vouloit que cette éminence convînt qu'elle avoit approuvé comme bon un livre qui étoit mauvais, et rejetté comme mauvaise une bulle qui

étoit bonne. Le roi avoit prié mad. de Maintenon de veiller au succès de cette nouvelle tentative, dans laquelle il ne vouloit pas paroître. Elle étoit aidée par le duc de Noailles, dont on ne craignoit pas la partialité, et par l'évêque de Meaux, qui ne cachoit la sienne qu'à elle.

Les jésuites ne vouloient point de concile : ils en appréhendoient les décisions, s'il étoit libre ; et ils le croyoient inutile, s'il ne l'étoit pas. L'évêque de Meaux alla ramper encore devant le métropolitain qu'il vouloit déposer ; il lui ouvrit divers expédients, tous refusés comme portants tous sur l'acceptation pure et simple de la bulle. « Mais, lui dit-» il, vous voulez donc humilier le sou-» verain pontife? Non, répond Noail-» les, mais je ne veux pas humilier la » vérité ».

Valincourt et l'abbé Meingui parurent sur les rangs. Ils se virent sans pouvoir, se parlerent sans franchise, et se quitterent sans succès. Le cardinal de Rohan proposoit tous les jours de nouveaux moyens. Mais au moment de la conclusion, il disoit, qu'il falloit en parler au roi, c'est-à-dire au P. Tellier. Et rien ne finissoit.

Le pape étoit entré dans toutes les voies

de conciliation : personne ne croit moins à son infaillibilité que lui-même. Mais excédé de ces longueurs, il envoya en France un bref de rigueur pour décardinaliser Noailles, et ensuite le citer à Rome. Pour cela il falloit le dénaturaliser. Et le St. pere croyoit qu'un roi de France pouvoit ôter à un citoyen sa qualité de François sans l'avoir jugé. Le lendemain, il envoya un bref de douceur, que le cardinal de Noailles trouva fort amer.

Ce Prélat étoit préparé à tout. On lui disoit qu'il seroit enlevé à Conflans, mené dans un lieu dont le pere confesseur seroit le geolier, conduit à Rome sous bonne garde, enfermé au château Saint-Ange pour le reste de ses jours. Noailles écoutoit ces discours comme l'histoire d'un étranger.

Le nonce reçut un autre bref qui ordonnoit à l'archevêque de Paris de recevoir la bulle dans quinze jours, sous menace des peines canoniques. Ce bref foudroyant étoit accompagné d'une lettre du pape au roi, pour le prier de laisser agir le nonce. Le roi répondit en protecteur des maximes de son état : « Je » ne le souffrirai pas ; le pape est le maî- » tre de son terrein ; mais il ne l'est point

» contre un de mes sujets ». Cependant il vouloit qu'un concile déposât le cardinal. Mais le pape ne vouloit pas se livrer lui-même *à une centaine d'ours*, *qui*, disoit-il, *me dévoreront tout vivant.*

Le cardinal de Noailles envoya son mandement à Rome. Les jésuites le condamnerent. Le pape l'admira. Le roi ne voulut pas qu'il fût publié, de peur que le pape n'en fût offensé, et les François furent plus ultramontains que les ultramontains mêmes. A cette nouvelle, mad. de Maintenon s'écria : « Je ne comprends » plus rien à l'affaire présente; et si le » cardinal est janséniste, il faut que le » pape le soit ».

Les ennemis de Noailles étoient plus sûrs du roi, que du concile. Ils imaginerent une déclaration, par laquelle sa majesté, en pape de l'église gallicane, dénonceroit les peines des hérétiques à tous ceux qui ne recevroient pas la bulle. Mais si des évêques trahirent l'église, le magistrat la défendit. Le premier président et le procureur-général ayant reçu cette déclaration des mains du roi, se regarderent en silence : « Parlez, leur » dit-il. Nous craignons, répondit l'un » d'eux, que votre majesté n'empiéte sur » l'autorité de l'église. Je n'ai fait, ré-

» pliqua bonnement le roi, que ce qu'on » m'a dit que je pouvois faire, et que ce » que j'ai déja fait ». Cette réponse de Louis revenoit à ceci : J'ai jugé les huguenots, je puis bien juger les jansénistes. Irrité que le parlement doutât d'une autorité que les évêques invoquoient, il dit qu'il iroit tenir un lit de justice. Voisin fit de grandes menaces au premier président, qui lui dit : « Croyez-vous donc » être chancelier d'un roi de vingt-cinq » ans ».

CHAPITRE XIII.

Mort du roi.

ACCABLÉ de soucis et d'années, Louis dépérissoit tous les jours. Me. de Maintenon le voyoit, en étoit effrayée, et ne vouloit pas en convenir. Le duc du Maine la pria d'engager le roi à prendre avant sa mort des mesures qui donnassent de la stabilité à son testament. Ses instances furent inutiles, soit qu'elle crût cette mort prochaine, soit qu'elle craignît de l'avancer en représentant l'incertitude de l'obéissance du parlement à un prince, auquel les refus de Dagues-

seau sur la déclaration venoient de porter le coup mortel.

Après le retour de Marly, le roi parut si abatu, que mad. de Maintenon ne songea plus qu'à le préparer aux jours éternels. Elle lui proposa de recevoir les sacremens : « C'est encore de bonne heure, » dit-il ; je me sens assez bien ». Elle lui répondit qu'on ne pouvoit trop tôt demander pardon à Dieu de ses fautes, et lui en rappella quelques-unes dont elle avoit été témoin. Il se confessa, et dit : Maintenant je suis en paix.

Il demanda sa cassette, en visita tous les papiers, et dit : « Brûlons celui-ci, il » pourroit brouiller ces deux ministres ». Il trouva un chapelet qu'il donna à mad. de Maintenon, ajoutant avec un souris : « Non comme une relique, mais comme » souvenir ». Fagon décida que la jambe étoit gangrénée, et qu'il n'y avoit plus d'espérance. Il lui annonça cet arrêt en sanglotant : « M'avez-vous cru immor» tel » ? lui dit le roi. Maréchal donna deux coups de lancette. Le malade n'en sentit rien, et s'évanouit. Les médecins voyant sa fermeté, proposerent l'amputation : « Me sauvera-t-on par là la vie » ? dit-il. Maréchal répondit qu'il y avoit peu d'apparence. « Hé bien ! reprit le roi ;

» il est inutile que vous me fassiez souf-
» frir ». Se tournant ensuite du côté où étoit le maréchal de Villeroi, il lui dit : « Adieu, mon ami, il faut nous » quitter ».

On se plaignoit hautement à Paris et à la cour, que Tellier osât le laisser mourir séparé de communion d'avec son propre pasteur. Ce bruit pénétra jusqu'à mad. de Maintenon, qui lui demanda, s'il n'avoit rien de personnel contre le cardinal? « Non, vraiment, dit le roi, et s'il veut » venir tout-à l'heure, je l'embrasserai, » pourvu qu'il se soumette au pape : car » je veux mourir bon catholique comme » j'ai vécu ». On dépêcha au cardinal un courier, qui le trouva aux pieds du St. sacrement.

Le P. Tellier se rendoit maître des derniers instants du roi. Il le pressa vivement de signer un papier pour obliger le duc d'Orléans et le parlement de Paris à soutenir la bulle. Il le présenta quatre fois : quatre fois il fut refusé. Les garçons-bleus lui défendirent de parler de cette constitution qui avoit tué leur maître.

Dès le commencement de la maladie, mad. de Maintenon avoit fait mettre un lit pour elle dans l'appartement du roi.

Témoin de ses souffrances et de sa fermeté, elle étoit pénétrée de ces aspirations : *Cela durera-t-il encore long-temps? Mon Dieu! la vie ou la mort, tout m'est égal : je ne vous demande que mon salut.... Je n'ai point de restitutions à faire comme particulier; mais comme prince!.... Qui acquittera les dettes du royaume? Mon Dieu! j'espere en votre miséricorde.... Je souffre; mais je ne souffre pas assez, et c'est ce qui m'afflige.*

Il appella le duc du Maine, et lui confia les dispositions de son testament. Le prince le remercia de ce dangereux honneur, et lui dit que le duc d'Orléans en seroit offensé. *Ah!* répondit le roi, *vous serez au-dessus de ses ressentiments.*

Il dit au duc d'Orléans, en l'embrassant, qu'il l'avoit toujours aimé; qu'il ne lui faisoit pas de tort; qu'on le verroit par son testament; qu'il lui recommandoit d'avoir de la religion, et de conserver à Louis XV son royaume. A ce mot, mad. de Maintenon ayant fait une espece de frémissement : « Hé pourquoi? » ajouta-t-il; cela ne me fait point de » peine ».

Il fit approcher le Dauphin, et le prenant entre ses bras: *Mon enfant*, lui dit-il, *vous allez être un grand roi : soyez tou-*

jours bon chrétien. Ne suivez point mon exemple pour la guerre. Tâchez d'avoir la paix avec vos voisins. Rapportez à Dieu toutes vos actions. Faites-le honorer par vos sujets. Aimez-les. Je suis fâché, ajouta-t-il en soupirant, *de les laisser dans l'état où ils sont. Suivez toujours les conseils les plus modérés. Tâchez de diminuer les impôts. Faites ce que je suis assez malheureux de n'avoir pu faire. N'oubliez jamais la reconnoissance que vous devez à Me. de Ventadour. Pour moi, madame, je ne puis trop vous marquer la mienne.* Après lui avoir donné ces conseils, et fait ce magnanime aveu de ses fautes, il l'embrassa deux fois, lui donna sa bénédiction, leva les mains au ciel, et fit une priere en le suivant des yeux.

Les princesses entrerent poussant les hauts cris. *Il ne faut pas crier comme cela*, leur dit le roi en riant. Il dit à chacune ce qui leur convenoit. Deux d'entre elles étoient brouillées, et se réconcilierent sur-le-champ. Il exhorta le duc de Bourgogne à maintenir l'union dans la maison royale, et le prince de Conti, à n'imiter que les vertus de ses ancêtres.

Après avoir reçu le viatique, il dit aux cardinaux de Rohan et de Bissy :

Je suis satisfait de votre zele pour la vérité. J'ai donné de bons ordres pour vous soutenir après ma mort. Dieu m'est témoin, que je n'ai cherché que la paix de l'église. Je comptois l'établir. Dieu réserve ce bonheur à un autre. On a cru que j'agissois par prévention, et que j'abusois de l'autorité. Je souhaite que cette grande affaire finisse heureusement en d'autres mains.

Le même jour, il ordonna qu'on fît entrer tous les seigneurs, et leur dit: *Messieurs, je vous demande pardon des mauvais exemples que je vous ai donnés. Je vous fais mes remerciments de l'amitié que vous m'avez toujours marquée. Je vous demande pour mon petit-fils la même fidélité. Vous contribuerez tous à l'union : si quelqu'un s'en écarte, vous aiderez à le ramener. Je sens que je m'attendris, et que je vous attendris aussi. Adieu, Messieurs : souvenez-vous quelquefois de moi.*

Pour vous, Mr. le maréchal, en s'adressant à Villeroi, *je vous donne en mourant une nouvelle marque de ma confiance. Je vous fais gouverneur du Dauphin. Vous saurez par mon testament ce que vous devez faire à l'égard du duc du Maine. J'espere que mon neveu vivra avec vous comme on doit vivre avec un homme que j'ai toujours aimé.*

Après avoir recommandé les finances à Mr. Desmarets, et les affaires étrangeres à Mr. de Torcy : *Et vous*, Mr. de Pontchartrain, ajouta-t-il d'un ton ferme, *expédiez un brevet pareil à celui du feu roi, sans y rien changer, pour que mon cœur soit porté aux jésuites.*

Il avoit fait d'un œil sec ses adieux à tous ses parents et ses amis. Quand il les fit à Me. de Maintenon, il ne put retenir ses pleurs. *Je ne regrette que vous*, lui dit-il : *Je ne vous ai pas rendue heureuse : mais tous les sentiments d'estime et d'amitié que vous méritez, je les ai toujours eus pour vous.* Il lui tint les discours les plus affectueux, qu'elle écrivit depuis, et qu'elle joignit à son testament. Il lui dit devant tous les princes : *L'unique chose qui me fâche, c'est de vous quitter ; mais j'espere vous revoir bientôt dans l'éternité.* (1) quand tout le monde fut sorti ; *Qu'allez-vous devenir ? vous n'avez*

(1) Je ne réfute point le mensonge grossier de Boulduc, premier apothicaire du roi, membre de l'académie des sciences : il assuroit que Me. de Maintenon, se tournant vers l'assemblée, avoit dit : *Le beau rendez-vous qu'il me donne ! cet homme-là n'a jamais aimé que lui-même.*

rien. Je vous prie, répondit-elle, *de ne point penser à moi : Je suis un rien.* Il s'avança pour l'embrasser, et se sentant prêt à pleurer, il lui dit d'examiner si personne n'écoutoit : *Quoique*, ajouta-t-il, *on ne sera jamais surpris que je m'attendrisse avec vous.*

Il appella le duc d'Orléans : *Mon neveu*, lui dit-il, *je vous recommande madame de Maintenon. Vous savez les sentiments que j'ai toujours eu pour elle. Elle ne m'a donné que de bon conseils, et je me repens des ne les avoir pas tous suivis. Elle m'a été utile en tout, et principalement pour revenir à Dieu. Faites ce qu'elle vous demandera : elle n'en abusera point.* Le duc d'Orléans racontant cet entretien, dit en présence d'un parent de Me. de Maintenon : « Je croyois à tout mo» ment qu'il m'alloit déclarer son ma» riage. »

Les dernieres paroles du roi s'adresserent à elle. Après être revenu d'une grande foiblesse, il lui dit : *Il faut, madame, que vous ayez bien du courage et de l'amitié pour demeurer là si long-temps. Retirez vous. Je sais tout ce que la bonté de votre cœur souffre d'un pareil spectacle ; mais j'espere qu'il finira bientot.* Sa tête

s'embarrassa. Il perdit toute connoissance. Me. de Maintenon rentra dans son appartement, pour pleurer en liberté son roi, son ami, son époux.

LIVRE QUINZIEME.

CE dernier livre ne peut être ni long, ni intéressant. Que chercher dans la vie de Me. de Maintenon, quand, pour le public, cette vie est achevée ? Dès que Louis XIV n'est plus, elle cesse d'être. La curiosité publique finit là où finit le personnage qui l'excitoit. Me. de Maintenon n'est plus qu'un corps accablé d'années et d'infirmités, enseveli dans la retraite, épuisé de douleurs, ou languissant dans un lit. Ayons pourtant la curiosité qu'eut le Czar Pierre : ouvrons le rideau pour la contempler encore dans ses derniers moments.

CHAPITRE PREMIER.

Me. de Maintenon se retire à Saint-Cyr. 30 *août* 1715.

LE roi respiroit encore, et tandis que ses plus fideles serviteurs fondoient en larmes au-tour de son lit, les courtisans se rassembloient au-tour du duc d'Or-

léans. Me. de Maintenon se demandoit ; si elle devoit attendre le dernier coup de la mort, ou épargner ce spectacle à sa sensibilité. Il lui paroissoit honteux de ne pas fermer les yeux au roi, et imprudent de s'exposer aux emportements publics, auxquels l'aspect d'un tel cadavre forceroit sa douleur. Ses soins lui étoient désormais inutiles : il avoit perdu l'usage de ses sens ; il luttoit contre la mort ; il souffroit peut-être ; mais du moins, elle le voyoit encore. A chaque instant, elle demandoit à Fagon des nouvelles du roi ; elle en alloit chercher elle-même d'accablantes ; ses tristes yeux se portoient en tremblant sur ce visage déja couvert des ombres du trépas. Elle envoyoit Mlle. d'Aumale voir s'il étoit bien vrai qu'il ne restât plus d'espérance.

Le maréchal de Villeroi, témoin des agitations de l'ame la plus vivement frappée, la conjure de se retirer. « C'est à » moi, lui répondit-elle, à recevoir son » dernier soupir, et il me reste encore » assez de force et de courage ». Ces derniers mots étoient démentis par ses pleurs. Villeroi lui dit : « Hé ! Madame ! je » perds mon bienfaicteur, et à peine suis-» je mon maître; vous perdez le meil-» leur des amis, comment serez-vous

» maîtresse de votre douleur ? voulez-
» vous que toute la France vous voie
» livrée aux premiers transports de vo-
» tre affliction ? Mais, repart Me. de Main-
» tenon, il vit encore ; il voudra peut-
» être me revoir ; si ses derniers regards
» me demandoient et ne me trouvoient
» pas » ! ajouta-t-elle en sanglotant. Le maréchal lui promet que, s'il prononçoit une seule fois son nom, elle en sera promptement instruite, et la détermine à partir. Cependant elle veut encore que l'abbé Briderey, son confesseur, voie le roi, et l'assure qu'elle ne lui est plus nécessaire.

Elle craignit les insultes que les personnes déchues de la faveur essuient d'ordinaire de la populace. Elle fit le trajet de Versailles à Saint-Cyr, dans le carrosse du maréchal de Villeroi, qui lui donna ses gens pour l'escorter, et qui mit des gardes sur le chemin, de distance en distance. Précautions dont son ami se moquoit en les prenant. Il savoit que si autrefois la calomnie avoit cherché à la noircir, elle se taisoit depuis bien des années. Versailles étoit témoin de sa vertu. Point de pauvres qu'elle n'y eût secourus ; point de familles réduites à une misere secrete, qu'elle n'eût secrétement sou-

lagées. Sa fermeté à exhorter le roi mourant, avoit été tellement admirée à Paris et dans les provinces voisines, qu'on répétoit de bouche en bouche : « Ce n'est » pas une femme, c'est une ange. »

Elle arriva à Saint-Cyr avec Mlle. d'Aumale, dont le fidele attachement ne se démentit jamais. Elle pleura, mais pleura en chrétienne. *Ma douleur est grande*, lui disoit-elle en chemin ; *mais elle est douce et tranquille. Je pleurerai souvent, mais ce seront des larmes de tendresse ; car dans le fond du cœur, sa mort chrétienne me donne de la joie. J'en ai déja rendu à Dieu des actions de graces. Depuis qu'il est malade, je n'ai jamais demandé sa vie, mais son salut.* Quelques moments après, elle dit encore : *Nous allons le pleurer et hâter sa gloire dans le ciel par nos prieres, et puis nous ne songerons plus qu'à notre salut et à faire de bonnes œuvres.* Ces paroles étoient entrecoupées par des torrents de larmes ; et Mlle. d'Aumale, pénétrée elle-même de sentiments de tristesse et de foi, voyoit une ame naturellement forte, en ce moment affoiblie, s'efforçant de devenir courageuse, et ne se trouvant que trop sensible.

Quand elle apperçut Saint-Cyr : *Hélas!* dit-elle, *cette maison perd son pere et sa*

mere. *Je vais lui être bien inutile, après avoir tout pu pour elle auprès de celui que nous pleurons.* En entrant, ses gémissements redoublerent : *Je ne veux plus* s'écria-t-elle, *que Dieu et mes enfants.* Ces enfants passerent tous devant elle, afin que tous les objets, qui pouvoient augmenter sa douleur, fussent réunis en ce triste jour. Elle dit aux dames : *Il faudra employer le reste de notre vie à leur inspirer la piété solide que le roi avoit acquise.* A ce nom, elle ne put retenir ses pleurs ; elle dit à Me. de Glapion, étonnée de tant de foiblesse mêlée à tant de constance : *Ma fille, on peut pleurer un roi.*

Le maréchal de Villeroi lui envoyoit d'heure en heure un courier pour lui apprendre des nouvelles de l'agonizant. Elle passa la nuit et les deux jours suivants à en entendre, à en recevoir, à en entendre encore, à se désespérer d'en avoir reçu. Elle pria, pleura, parla du roi, et ne pensa pas un instant à elle-même.

(1) Le roi étoit mort, et personne n'osoit le lui dire. Enfin, Mlle. d'Aumale entra dans sa chambre, et lui dit du ton le plus lugubre : *Madame, toute la maison*

(1) 2 Septembre.

consternée est à l'église. Me. de Maintenon se leve, va au chœur, assiste à l'office des morts, et le lendemain, au service. Des pleurs eussent été suspects de quelque retour sur elle-même ; des prieres ne pouvoient l'être. On ne vit point en elle cette désolation ordinaire dans les douleurs extrêmement vives ; on n'entendit aucun regret sur son état passé, aucune plainte sur l'avenir cruel qu'elle entrevoyoit. La tristesse étoit peinte sur tous les visages ; tout concouroit à augmenter la sienne ; elle réprimoit tous les mouvements qui auroient pu la manifester. L'archevêque de Rouen et l'évêque de Chartres vinrent s'affliger avec elle. Dès qu'elle les apperçut, elle se mit à genoux, et demandant leur bénédiction, leur dit : *Je me remets entre vos mains ; apparemment j'y mourrai.* Ces prélats la releverent, confus de bénir celle qu'ils révéroient.

CHAPITRE II.

Testament du roi cassé.

L'Outrage fait à la mémoire du roi ne permit pas à sa douleur de se calmer. Le lendemain de sa mort, le parlement s'assemble. Les gardes françoises, le duc de Guiche à leur tête, s'emparent des avenues et de la cour du palais. La grande salle se remplit d'officiers armés sous leurs habits. Paris attend avec plus de curiosité que d'inquiétude le maître qu'on va lui donner. Le duc d'Orléans arrive. Cet homme, si intrépide à la tête d'une armée, tremble à la vue du sénat, qui va décider de ses droits, et dit d'un ton mal-assuré : « Messieurs, le » premier des sujets doit à son roi le » plus fidele attachement. Ce sentiment » connu de celui que nous avons perdu, » m'attira sans doute le discours qu'il me » tint dans les derniers instants de sa vie ». *Mon neveu*, me dit-il, après avoir reçu le Viatique, *j'ai fait un testament où je vous ai conservé tout ce que vous donne votre naissance. Je vous recommande le Dauphin; servez-le aussi fidélement que vous*

m'avez servi, et travaillez à lui conserver son royaume. S'il vient à vous manquer, vous serez le maître, et la couronne vous appartient. Les premieres paroles étoient vraies, les suivantes ne l'étoient pas, et les dernieres étoient odieuses. Ceux qui savent que les articles secrets de Rastadt l'excluent du trône, sont allarmés d'une si grossiere fausseté : les amis du feu roi sentent qu'elle n'est crue de personne, et pâlissent de la voir écoutée sans émotion.

Le duc d'Orléans continue : « A ces » paroles, il en ajouta d'autres, qui me » sont trop avantageuses pour pouvoir me » les rappeller ; il finit en me disant » : *J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus sages. Mais comme on ne sauroit tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien, on le changera.* Ce sont ses propres termes, ajouta-t-il à voix basse, honteux de citer à une si auguste assemblée des paroles entendues de lui seul, comme propres à invalider ou à démentir des dispositions écrites.

« Je suis donc persuadé que, suivant » les loix du royaume, les exemples » du passé, et la volonté du feu roi, la » régence m'appartient. Mais je ne serai » pas satisfait, si à tant de titres, vous » ne joignez votre approbation, dont je

» je ne serai pas moins flatté que de la ré-
» gence même ». Ce compliment déride le front de ces vieux conseillers, qui, après avoir été si longtemps privés du droit de faire des remontrances, se voient enfin attribuer celui de faire des loix.

« Je vous demande donc, lorsque vous
» aurez lu le testament du feu roi, de
» ne point confondre mes différents ti-
» tres, et de délibérer également sur le
» droit que ma naissance me donne, et
» sur celui que le testament pourra y
» ajouter, mais en commençant par le
» premier ». Proposition contradictoire, pleine de respect pour le testament, et tendante à l'annuller par un arrêt préliminaire. La régence est, ou n'est pas par droit héréditaire au duc d'Orléans : Si elle l'est, il entre sur-le-champ en possession, et alors pourquoi délibérer ? Pourquoi le maître paroît-il ici suppliant ? Si elle ne l'est pas, de quel front le parlement, assemblé en vertu de la volonté du roi, uniquement pour déclarer ses intentions secretes dont il est dépositaire, entend-il qu'on lui propose un autre objet de délibération, qu'on le prie de discuter ce qui est déja jugé, et ce qu'il ne peut décider, quand il ne le seroit pas ?

« Mais, reprend le duc d'Orléans, à

» quelque titre que j'obtienne la régence, » j'ose vous protester, messieurs, que je » la mériterai par mon zele pour le bien » public, et que je travaillerai de con- » cert avec vous à tout ce qui peut ren- » dre un état heureux ». Cette promesse acheve dans tous les membres de l'assemblée, l'aveuglement que la corruption avoit commencé dans quelques-uns. Déja le parlement se croit associé à l'empire, et prend les sentiments d'un souverain; indifférent pour le mort, qui lui avoit tout ôté, dévoué au prince qui lui rend tout.

Tout le monde a les yeux sur le duc du Maine. Les uns craignent, les autres esperent qu'il se levera pour s'opposer à cette proposition. Il garde un profond silence. Il se reproche en secret une faute qui va en entraîner mille, je veux dire, l'inexécution de l'article du codicille, par lequel le commandement des troupes de la maison est dévolu ce jour-là à Villeroi, qui, après avoir promis de recevoir l'ordre de lui, a tout permis au duc de Guiche.

On lit le testament avec beaucoup de rapidité, et si bas, que personne ne peut l'entendre distinctement. On se flatte qu'enfin le duc du Maine parlera. Il se tait

encore. Il a pourtant bien des choses à dire, et de beaux droits à défendre. Il peut représenter que le testament conserve au duc d'Orléans ce qui lui est dû en le déclarant chef du conseil de régence; qu'aucune loi n'a statué que la régence appartient au premier prince du sang; qu'un roi a sans doute le droit qu'a un pere de donner un ou plusieurs tuteurs à ses enfants, de les choisir hors ou dans sa famille, de préférer le plus proche parent ou le plus éloigné; que la qualité de plus proche héritier donne droit à la succession et non à la tutele; qu'il ne convient point qu'un pupille soit entre les mains de son héritier présomptif; que nulle loi ne l'ordonne; qu'il seroit à souhaiter qu'une loi le défendît; que les meres des rois mineurs ont toujours eu la régence, en dépit des oppositions des premiers princes du sang.

Un pareil discours eût du moins fait honneur au duc du Maine, et au choix de son pere; mais son esprit lui fut aussi inutile en ce grand jour que son épée. Le président Luber, le premier président de Maisons, divers membres de l'assemblée, beaucoup d'officiers, quelques pairs, n'attendoient pour se déclarer qu'une opposition courageuse de sa part. Il eût for-

mé un partage, et dès lors, l'affaire eût été plus mûrement délibérée, et le testament d'un roi aussi respecté du moins que celui d'un particulier.

S'il eût osé rappeller les grandes raisons qu'avoit eues Louis XIV, de confier la conservation du mineur à d'autres mains qu'à celles du duc d'Orléans, il se seroit irréconciliablement brouillé avec lui; mais en réveillant dans le cœur de tout ce qui étoit françois l'amour de ses rois, il l'auroit accablé du poids de la haine publique. S'il lui avoit dit hardiment, qu'il devoit lui-même refuser la garde d'un pupille qui ne pouvoit mourir sans exciter ou réveiller mille bruits fâcheux, il l'auroit confondu. Les gens armés, dont le palais étoit environné et rempli, inclinoient pour le duc d'Orléans, mais n'auroient point massacré le duc du Maine. Dévoués au parti qui prévaudroit, ils attendoient l'événement, et ne songeoient pas à le fixer. Les suffrages étoient libres; le duc du Maine crut qu'ils ne l'étoient pas. Dans cette idée, il eut encore pu savoir qu'un fils de roi pouvoit leur rendre la liberté; mais il s'abandonna lui-même, et ne parut à toute l'assemblée que le fils de Me. de Montespan.

Le parlement donna le souverain pou-

voir à celui qui le demandoit ; et sur une simple lecture, cassa le plus judicieux et le plus respectable des testaments. Ce ne fut point un arrêt de juge, ce fut un édit de législateur. Nulle procédure, nulles formalités : on ordonne, on ne daigne pas même exposer le motif de ses ordres ; on n'écoute point les parties contestantes ; on méprise les plus sacrées dispositions du plus grand des rois ; on donne un maître à tout le royaume, quoiqu'on n'ait que le droit de donner des réglements au ressort ; on dit seulement, que *la cour, toutes les chambres assemblées, la matiere mise en délibération, a déclaré et déclare M. le duc d'Orléans régent en France, pour avoir en cette qualité l'administration de toutes les affaires du royaume pendant la minorité.*

Le duc d'Orléans avoit offert de se soumettre à un conseil de régence. Le parlement l'y assujettit. Ravi de ce premier succès, le prince alloit tout accorder au conseil et au parlement. L'abbé Dubois, qui prévoyoit les suites de cette joie imprudente, lui marqua dans un billet, que s'il ne rompoit vîte la séance, il alloit se donner deux associés à la puissance suprême. Le duc d'Orléans la remit à l'après-dînée. Ses amis lui composerent

un discours sur les inconvénients de l'autorité partagée. L'après-dînée il rentra dans l'assemblée : il avoit parlé en suppliant, il parla en maître : il voulut que le pouvoir entier résidât en lui seul : il consentit de délibérer avec le conseil sur les affaires, et se réserva la distribution de toutes les graces ; comme si le choix des sujets n'étoit pas l'affaire la plus importante. Ce fut alors qu'il dit ces paroles si belles en un sens, si ridicules en cette occasion : *Je suis ravi de me voir lié pour le mal, et libre pour le bien.*

Il obtint tous les arrêts qu'il voulut du parlement, qui suivit constamment l'instabilité de ses pensées. Un arrêt donna la sur-intendance de l'éducation du roi au duc du Maine : un autre arrêt lui ôta le commandement des troupes de sa maison, et même celui de la garde qui servoit chaque jour auprès de lui. Enfin, le duc du Maine parla : il demanda d'être déchargé de répondre de la personne du roi. Le duc d'Orléans lui accorda sa demande, et le parlement, prodigue d'arrêts, alloit la ratifier par un nouvel acte de souveraineté, lorsqu'on engagea le duc du Maine à s'en désister, en lui en représentant l'indécence.

Le duc d'Orléans vainqueur flatta le

peuple, et en fut aussi sottement adoré qu'il en avoit été injustement haï. On étoit fatigué du regne précédent : on ne l'appelloit plus que l'âge de fer ; on avoit besoin de soulagement : on l'espéroit ; on se prenoit aux ombres de la félicité publique.

Les sages furent surpris de cette révolution inespérée. Quelques-uns l'attribuerent à l'habileté du duc d'Orléans, et à une perfidie de Me. de Maintenon. Ils dirent, et vingt historiens (1) d'après eux, qu'inquiete de sa destinée après la mort du roi, prévoyant par la différence des caracteres et des talents, que le duc du Maine seroit opprimé par le duc d'Orléans, elle résolut de sacrifier le premier à sa sûreté, et de se faire un appui du second en lui révélant le secret du testament. On ajouta qu'elle y fut déterminée par la nécessité de garantir le duc de Noailles son neveu de la vengeance du duc d'Orléans, personnellement irrité de quelques discours de ce seigneur contre lui, qu'un service signalé pouvoit seul effacer. Le duc de Noailles révéla donc le mystere au prince, et lui offrit

(1) Mémoires du duc d'Orléans.

toute sa famille, la plus puissante du royaume par ses alliances. Les offres furent acceptées, les propos outrageux oubliés, la place de président des finances promise, le duc de Guiche, colonel des gardes françoises, gagné, toutes les mesures prises pour s'assurer des gens de guerre. Il falloit corrompre le parlement; les auteurs de ce conte eurent bientôt imaginé une intrigue. Les liaisons du cardinal de Noailles avec plusieurs membres de ce corps, mécontents de l'exclusion aux dignités ecclésiastiques que le P. Tellier avoit données à leurs enfants, le mirent à portée de traiter avec les principaux. Les conférences se tinrent au Palais-Royal, où l'archevêque de Paris, le président de Maisons, M. de Fleury, avocat-général, M. d'Aguesseau, procureur-général, Mrs. de Fortia, l'abbé Pucelles, Gaumont, se rendoient par quelqu'une des maisons qui communiquent au jardin de ce palais. Le duc d'Orléans et l'abbé Dubois alloient la nuit sous divers déguisements à l'archevêché. Là on convint que le prince seroit régent; que le cardinal de Noailles seroit chef du conseil de conscience; le président de Maisons, garde-des-sceaux; Daguesseau, chancelier; M. de Fleury, procureur-général;

Pucelles, Fortia, Gaumont, écoutés, employés d'une maniere distinguée ; le P. Tellier et compagnie, chassés de la cour ; les exilés pour la constitution, rappellés ; le parlement, rétabli dans ses prérogatives ; le duc de Noailles, consulté sur tout.

Calomnie grossiere. On choisit justement pour le rôle le plus lâche, les plus honnêtes gens du royaume, et les plus attachés au roi furent les plus accusés de lui être infideles. Ce fait ne porte que sur la perfidie de Me. de Maintenon ; perfidie opposée à son caractere, à son inclination pour le duc du Maine, à tous ses devoirs envers le roi, toujours si fidélement remplis ; combattue par ses liaisons postérieures avec les princes légitimés, par l'estime constante de tous les anciens serviteurs du roi, par les larmes qu'elle versa jusqu'à la mort au seul souvenir du jour où ce testament fut cassé, au seul aspect de ceux que le feu roi avoit aimés.

Le duc d'Orléans n'en apprit le contenu qu'avec le public. Son discours embarrassé et timide le dit assez. Il cabala pourtant, parce qu'il sut qu'il ne lui étoit point avantageux. On jugea de ce qui s'étoit passé, par ce qu'on vit : on vit la maison de Noailles en faveur, et quel-

ques magistrats en crédit : on ne douta point, (en faut-il toujours tant à la malignité ?) que cette faveur, que ce crédit, ne fussent la récompense de leur trahison; comme si le besoin qu'avoit le régent d'amis sûrs et de bons conseils, n'eût pas suffi pour expliquer l'élévation de gens qui réunissoient ces deux qualités.

Les vues du duc d'Orléans ne pouvoient être que fort vagues : on ne voit dans toute sa conduite ni plan, ni coups portés, ni coups prévus, ni partie liée. Il avoit des prétentions : il n'avoit point de projets. Le duc du Maine les eût aisément renversés, s'il ne lui eût laissé le temps de se faire aimer. Grand-maître de l'artillerie, colonel-général des Suisses et des carabiniers, gouverneur de Languedoc, il eût eu autant de troupes que son rival. Le comte de Toulouse, le duc d'Antin, les maréchaux de Villars et de Villeroi, les Cardinaux de Polignac, de Bissy, de Rohan, tous les courtisans attachés à Louis XIV lui auroient donné leurs créatures et leurs amis. Qui eût pu montrer au peuple le mineur, seroit devenu le régent. Le duc d'Orléans, détesté de Paris, inconnu aux provinces, oublié des troupes, odieux aux dévots, indifférent aux jansénistes, n'auroit eu

pour lui qu'une jeunesse perdue. Il eût pu exciter une sédition, il n'auroit pu soutenir une guerre; et s'il en eût allumé une, il auroit passé pour rebelle : parmi nous, le parti où est la personne du roi, est toujours celui du droit et de la victoire. Il avoit dit : Je périrai plutôt que de me soumettre au testament. Le duc du Maine eût dû mépriser ses menaces. Sa piété pour son pere, son attachement pour son roi, son intérêt, le bien de l'état, demandoient qu'il prît un parti dans lequel il auroit trouvé la sûreté du mineur, le salut du royaume, et la conservation de ses propres droits. Sa gloire et sa grandeur étoient dans ses devoirs. Il les méconnut : il abandonna un rang qu'il eût dû défendre au péril de sa vie. Quelques-uns louerent sa modération, la plupart la blâmerent : ceux qui jugerent du duc d'Orléans par ses premiers édits, s'en réjouirent. Mais quand on le vit aussi infidele à ses promesses qu'il en étoit prodigue, on regretta l'administration ordonnée par le testament; on accusa le duc du Maine d'avoir trahi sa patrie ; on murmura contre le parlement; on dit que la guerre civile la plus cruelle auroit été moins funeste que cette pacifique régence.

CHAPITRE III.

Le duc d'Orléans va rendre visite à Me. de Maintenon.

MAdame de Maintenon apprit avec la plus amere douleur l'affront fait à la mémoire de Louis XIV. Elle prévit que le duc du Maine seroit bientôt dégradé, les affaires de l'église indécemment traitées, l'irréligion et le libertinage appuyés de toute la faveur d'un prince déiste et débauché ; les finances dissipées ; les François gouvernés par le caprice, jusqu'à ce que ses fautes lui eussent appris qu'ils ne pouvoient l'être que par les loix. Elle frémit de voir la vie du roi entre les mains de celui qui gagneroit le plus à sa mort ; non qu'elle doutât que celles du duc et de la duchesse de Bourgogne n'eussent été naturelles. Mais qu'est-ce qu'un crime pour un épicurien par systême et par inclination, pour un ambitieux, et pour un trône ?

Cependant elle étoit rassurée par le caractere du duc d'Orléans, franc et généreux. Si le desir de régner l'invitoit au forfait, la vraie gloire l'en éloignoit. Elle

se disoit qu'il n'eût ôsé demander qu'on lui confiât cet enfant précieux, s'il n'eût voulu en répondre à la France ; que cet engagement pris par honneur, seroit aussi puissant que les conseils de la vertu ; qu'il se piqueroit de détruire les anciens soupçons ; et que s'il étoit capable de si noirs attentats, il seroit retenu et par les remords, et par la crainte, et par les bruits qui avoient couru sur ceux dont il n'étoit pas coupable.

Des réflexions cruelles repliquoient à ces réflexions consolantes ; et rien ne lui ôtoit l'affreuse perspective des maux qui alloient fondre sur un état régi par un homme qui savoit se battre, mais qui parmi des philosophes, des prostituées, et des artistes, n'avoit pu apprendre à gouverner.

Cependant les premiers jours de la régence furent marqués par des projets utiles au soulagement des peuples. On se conduisit par des maximes qui condamnoient ouvertement les principes du regne passé. Ce mépris éclatant pour les volontés d'un prince, à qui l'expérience en avoit plus appris que toute la philosophie au duc d'Orléans, acheva d'accabler Me. de Maintenon. En vain elle se reprochoit de prendre un intérêt si vif au monde,

après y avoir renoncé : elle ne pouvoit voir sans indignation la mémoire de son roi déchirée, ses vertus flétries, ses défauts exagérés, ses statues impunément couvertes de satyres et d'ordures, ses obseques troublées par les insolents *Te Deum* de la populace, mêlés aux *De profundis* des prêtres. (1)

Le duc d'Orléans, pénétré d'estime pour elle, crut lui devoir une espece de compte de ses actions, et la préparer aux changements qu'il méditoit. Il lui rendit le même hommage qu'il eût rendu à une reine douairiere. Il savoit qu'elle avoit dissipé divers orages élevés contre lui. Et quoiqu'il ignorât peut-être qu'il

(1) Elle fut extrêmement satisfaite du sacrifice que l'académie françoise offrit à la mémoire de LOUIS XIV, en retranchant de son corps un de ses meilleurs membres, l'abbé de Saint-Pierre, qui avoit écrit contre le système du regne passé. Elle fit des remerciments à la Motte, qui lui envoya son éloge funebre de LOUIS XIV. Saint-Cyr y étoit dignement célébré : *Cet autre palais, ou plutôt ce temple, où la magnificence soulage la misere, où la piété éclaire la jeunesse, où les talents prêtent à la noblesse de nouveaux titres, où les vertus faisant l'office des graces fabuleuses s'empressent à parer la beauté.*

lui devoit tout sans exception, il en savoit assez pour se faire un devoir de lui donner des marques publiques de reconnoissance. (1) Il l'alla voir à Saint-Cyr. La dame portiere n'ouvrit point sur-le-champ. La supérieure lui en fit des excuses. « Cela est dans l'ordre, dit le prince, et » je ne viens point ici pour le troubler ». Il entra seul dans l'appartement de Me. de Maintenon. Ce tête-à-tête dura une demi-heure. Les uns crurent qu'il étoit allé l'accabler de reproches; les autres, lui défendre de se mêler des affaires; quelques-uns, lui demander les secrets de l'état. Ils se trompoient. Le prince lui dit en entrant: « Je viens, » madame, vous témoigner la part que » je prends à votre douleur, et vous » assurer de toute la considération que » vous pouvez desirer: » *Elle voulut le* remercier. *Il l'interrompit:* « Je ne » fais que mon devoir: et vous savez ce » qui m'a été prescrit ».

« Je vois avec plaisir, *lui dit-elle*, la » marque de respect que vous donnez » au feu roi en me faisant cette visite. » Cette raison-là, *répondit-il*, ne me per-

(1) 6 Septembre.

» met pas d'y manquer ; mais mon es-
» time pour vous me le permettroit en-
» core moins. Et je voudrois en don-
» ner des preuves plus fortes, que les
» mesures que j'ai prises pour vous assu-
» rer le peu que le roi vous donnoit
» de sa cassette. On me l'apprit hier au
» soir, *dit-elle :* j'en rends mille graces à
» V. A. R. Mais c'est trop dans l'état où
» sont les finances, et je n'en desirois
» pas tant. C'est une bagatelle, *repliqua-*
» *t-il ;* mais il est vrai que les finances
» sont dans un grand désordre. Ce que
» je recevrai du roi, *répondit-elle*,
» sera employé au soulagement de quel-
» ques pauvres que je voudrois ne pas
» abandonner, et à des prieres pour ob-
» tenir de Dieu les secours dont vous
» avez besoin. »

« Je sens déja, *reprit-il*, le poids du
» fardeau dont je me suis chargé. Mon-
» seigneur, *lui dit-elle*, vous n'en sentez
» encore qu'une partie. Je serai, *ajouta-*
» *t-il*, à Vincennes, le plus que je pour-
» rai : mais les affaires m'appelleront sou-
» vent à Paris : je vais m'y livrer tout
» entier : je ne négligerai rien pour les
» rétablir : je serois trop heureux, si je
» pouvois dans quelques années rendre
» au jeune roi la France acquittée, tran-

» quille, florissante, en meilleur état que
» je ne la trouve; c'est là toute mon am-
» bition. Ce projet, dit Me. de Mainte-
» non, est très-glorieux. Personne,
» reprit le duc d'Orléans, n'a plus d'in-
» térêt que moi à la conservation du
» jeune prince: c'est à moi d'en répon-
» dre: j'ai à présent tout le pouvoir:
» je n'aurai point à combattre ceux qui
» en possédant sa personne auroient pu
» le partager, et je serai ravi de le lui
» remettre tout entier pour jouir du repos
» et de l'honneur que je me serai ac-
» quis. Ces sentiments, *lui dit-elle*, sont
» bien dignes de votre naissance, et vous
» reconnoîtrez combien ils sont glorieux,
» s'il est vrai que vous n'ayez point ce
» desir insatiable de régner, dont vous
» avez été toujours accusé. Hé! *répon-
» dit-il*, si je perdois le jeune roi, ré-
» gnerois-je en paix? nous aurions la
» guerre avec le roi d'Espagne, qui a
» encore bien des amis, quoique le tes-
» tament ne l'ait point appellé à la suc-
» cession. Non, *repliqua-t-elle*, je ne croi-
» rai jamais les bruits qu'on répand con-
» tre V. A. R. Je connois la malice des
» hommes: vous la connoissez aussi; je
» vous supplie donc de ne rien écouter
» de tout ce qu'on m'imputera sur votre

» sujet. Mon crédit est passé : je n'ai plus » rien à dire : je ne pense qu'à me renfermer, et à me faire oublier de toute » la terre. L'état des choses, mon inclination, mon respect pour votre personne, mon inutilité, tout m'impose » silence : mais la seule obligation que je » vous ai du bienfait dont vous m'assurez, suffiroit pour m'écarter de toute » intrigue. Je m'engage d'honneur à ne » jamais rien dire ni faire contre V. A. R. » On m'attribuera des discours ; on » m'accusera de commerce avec l'Espagne ; tout cela sera faux, et je ne penserai plus aux affaires que pour prier » pour le bonheur de la France. Et moi, » madame, dit le régent, je vous proteste que vous trouverez toujours en » moi un ami, et Saint-Cyr un protecteur. » La place que vous aviez, vous a donné » beaucoup de liaisons ; et votre retraire » ne vous garantira pas d'importunités : » je serai toujours prêt à vous servir : » il ne convient pas que vous vous adressiez à d'autres qu'à moi. Mes plus grandes instances, *répondit-elle*, seront pour » achever la fondation de Saint-Cyr ».

Après quelques compliments d'un côté, et des remerciments de l'autre, Mr. le régent demanda les dames de la com-

munauté, et leur dit : *J'ai voulu vous voir, mesdames, pour vous assurer de toute la protection qui vous est due. Je n'ai rien à vous dire pour vous le persuader : vous savez tout ce qu'on doit à celui qui vous a fondées et à celle qui vous gouverne. Je connois le mérite d'un établissement si utile au royaume, et en particulier à la noblesse. Pour tout ce que vous souhaiterez, mesdames, pour tout ce que madame de Maintenon desirera, vous pouvez vous adresser à moi. Je serai toujours prêt à vous rendre service. Je me recommande à vos prieres : la place où je me trouve, me les rend plus nécessaires que jamais.*

Rien ne frappa plus le régent, que la petitesse et la simplicité de l'appartement de Me. de Maintenon. On lui dit qu'elle avoit fait une infirmerie pour la communauté, de celui que le feu roi lui avoit bâti. Quelques courtisans persuadés qu'un ressentiment l'avoit plutôt conduit à Saint-Cyr, que l'estime, voulurent s'égayer aux dépens de Me. de Maintenon : « Quel mal vous a-t-elle fait ? leur » dit le prince : elle a servi beaucoup » de gens : elle n'a nui à personne. » Le discours étant tombé sur la princesse des Ursins : « Pour celle-là, dit-il, c'est une

» intrigante ; et sans être capable de rien ; » elle s'est mêlée de tout ».

Sa conduite envers ces deux dames répondit à ces sentiments. Il abandonna Me. des Ursins à sa destinée, et ses bontés adoucirent celle de Me. de Maintenon. Il réduisit toutes les pensions ; mais il lui conserva en entier celle de quatre mille francs par mois qu'elle avoit sur la cassette : *pension que son désintéressement lui a rendue nécessaire*, dit le brevet par ordre exprès du régent. Eloge qui commence à elle, et qui apparemment ne tentera aucune favorite. Elle en eût peut-être mérité un plus grand, si elle eût refusé cette pension. Il semble que son état vouloit qu'elle n'en reçût que du roi. Un respect délicat pour Louis XIV, lui permettoit-il d'accepter ces bienfaits des mains de celui qui venoit de fouler aux pieds son testament ? Devoit-elle soumettre sa reconnoissance, sentiment dont la veuve d'un roi doit être si jalouse pour lui, à une autorité illégitime, à laquelle, comme sujette, elle devoit obéir, mais, comme femme de Louis, se dérober en secret ? Le plus beau des spectacles pour les grandes ames eût été Françoise d'Aubigné, pauvre après trente ans de regne, refusant d'être enrichie, fidelle par

ce refus aux mânes de son époux, méconnoissant seule un pouvoir usurpé, quoiqu'extérieurement soumise à ce même pouvoir, forçant à l'admiration le prince que cette résistance auroit porté au ressentiment, et montrant à tout l'univers qu'un roi qui ne vit plus peut être encore aimé.

Voilà ce que la sagesse humaine lui eût conseillé ; mais la piété chrétienne ne raisonne pas comme elle. Ce procédé eût satifait l'orgueil, le monde, et fait gémir l'humilité. Me. de Maintenon crut que son amour pour le roi, ne devoit se montrer que par ses prieres et par sa soumission au nouvel ordre que permettoit la providence. Ce n'étoit point à elle à braver le régent, ni à contester le droit de donner, à celui qui donnoit au nom du roi. Peut-être aussi fut-elle séduite par sa charité : pour une ame bienfaisante, qu'est-ce que de beaux sentiments en comparaison de bonnes œuvres ? Après cet entretien, elle dit à Mlle. d'Aumale : « Si parmi tant de maux si vivement sen- » tis, quelque chose peut aider à ma » consolation, c'est de penser que je » pourrai encore assister quelques mal- » heureux : sans eux, que seroit cette » pension » ?

Le maréchal de Villars demanda qu'il lui fût permis d'aller mêler ses larmes aux siennes. On lui répondit, que Saint-Cyr étoit inaccessible aux héros comme aux princes. Il répliqua qu'il alloit y mettre le siege. On se rendit; il étoit resté fidele au feu roi.

(1) La reine d'Angleterre ne put être excluse. Elle vint dans le plus grand deuil et avec le même cérémonial qu'elle eût observé pour une princesse. En la voyant, elle lui tendit les bras; les pleurs couleрent de part et d'autre; à chaque circonstance que madame de Maintenon lui racontoit de la mort chrétienne du roi: « Le mien, disoit elle, ne faisoit pas mieux: » voilà justement comme mon saint roi a » fini ».

La reine de Pologne, retirée à Blois, lui fit un compliment particulier. Tous ceux qui regretterent Louis XIV, lui adresserent leurs regrets. Le roi d'Espagne, si bien servi par elle auprès de son grand-pere, fut le seul qui ne lui témoigna, ni considération, ni reconnoissance. Mlle. d'Aumale lui ayant dit: « Je suis » surprise que le roi d'Espagne ne vous

(1) 8 septembre.

» écrive pas : Je le serois bien plus, ré-
» pondit-elle, qu'il m'écrivît ».

CHAPITRE IV.

Vie de Me. de Maintenon à Saint-Cyr.

SON premier soin fut de se défaire de son train, quelque médiocre qu'il fût. Elle assembla ses domestiques, les remercia de l'avoir bien servie, leur distribua les restes de sa fortune passée, et les renvoya. Elle ne garda que deux femmes et un valet de chambre au-dehors. Elle envoya ses chevaux au marché, disant : « Je ne puis me résoudre à nourrir six » chevaux, tandis que tant de gentils- » hommes meurent de faim ».

Tout son revenu fut consacré au soulagement de quelques familles nobles. Elle ne se réserva presque rien, et se refusa souvent le nécessaire ; généreuse pour les autres, avare pour elle-même. (1) Les

(1) Elle peint bien l'état de son ame dans la lettre suivante à M. d'Aubigné, archevêque de Rouen : *Je suis à peu près comme vous m'avez laissée. Je crains l'orgueil, en repassant dans*

lettres-

lettres-patentes enjoignoient expressément à Saint-Cyr de la nourrir elle et son domestique ; mais elle paya quatre mille francs de pension, et craignit encore d'être à charge. Elle renchérit sur la frugalité de ses repas, et se réduisit à un seul mêts. Son souper étoit une tasse de chocolat : dès le premier soir, elle s'en priva, et ce fut pour toujours : « Je ne veux pas, » dit-elle, faire à mes enfants des estomacs » dévots ». Elle n'usa plus, ni de pâtes, ni de parfums : « je n'ai plus celui pour » qui je me servois de ces choses-là ». Elle se refusa tout ce qui lui parut commode ou agréable, pour ne tenir plus à rien, pour avoir davantage à donner aux pauvres. A mesure qu'elle touchoit sa pension, elle la partageoit entre ceux dont les besoins parvenoient jusqu'à elle. Si elle avoit pu oublier la perte qu'elle avoit faite,

ma mémoire les graces admirables que Dieu m'a faites. Je crains l'ingratitude, en ne reconnoissant pas avec assez d'actions de graces sa main qui me soutient, et me rend presque insensible à ma perte et à ma chûte. Je ne sens que paix, douceur, joie, confiance, quand je réfléchis à la premiere, et une profonde indifférence quand je pense à l'autre. Ne m'écrivez point sans quelques mots d'exhortations. Nos cheres filles font ce qu'elles peuvent pour rendre ma retraite agréable : elles n'y auront pas de peine.

les retranchements qu'elle étoit forcée de faire à ses aumônes, la lui auroient rappellée. « Je ne pleure point le roi, disoit-» elle quelquefois, et il est maintenant » heureux; mais il est bien dur de savoir » tant de gens malheureux, et de ne pou-» voir les secourir ». J'ai pris, dit Mlle. d'Aumale, ses dépenses des années de 1717 et 1718. L'une va à 57942 liv. et l'autre à 68595, sur lesquelles il n'y a pour elle que quelques écharpes, et quelques robes de chambre; tout le reste est en pensions ou en aumônes; je lui en ai vu faire de très-considérables sous des noms empruntés; elle m'a dit souvent :

Le plaisir de donner, est le seul qui me reste.

Bientôt elle se fit un scrupule d'avoir trop pleuré; et tandis que les plus saintes admiroient sa résignation à la providence, elle se reprochoit de n'y pas être assez soumise. C'est le propre des vertus chrétiennes, d'étonner ceux qui les voient, et d'allarmer ceux qui les ont; et rien ne fait plus efficacement le bien, que la crainte de ne le faire pas.

Dégagée du monde où le roi seul l'avoit retenue, enfin elle respira, et jouit du bonheur d'être échappée du naufrage, tant qu'éloignée de tous ses amis, elle

n'apprit pas même par le bruit public les tristes aventures de cette mer orageuse. Elle s'abandonna dans sa retraite à ce recueillement qu'elle avoit toujours aimé, et que le tumulte de la cour avoit souvent interrompu. Elle éprouvoit enfin combien il est doux de s'être donnée à Dieu de bonne heure, et garantie des vices d'un pays où on les respire avec l'air; de ne recevoir que des rapports consolants de la conscience la plus sévérement interrogée ; d'avoir à perfectionner des vertus, et non des péchés à expier. Ce bonheur étoit court et tardif; mais sa vieillesse lui en promettoit un prochain, et sa foi, un éternel.

Elle chercha quelque occupation qui pût éloigner d'elle l'ennui. Tantôt elle instruisoit les novices, tantôt elle partageoit avec les maîtresses des classes les soins pénibles de l'éducation. Souvent elle avoit les demoiselles dans sa chambre, et leur enseignoit les éléments de la religion, à lire, à écrire, à travailler, avec la douceur et l'affection qu'on a pour tout ce qu'on fait par goût. Elle assistoit réguliérement aux récréations, et y paroissoit aussi gaie, que si elle s'y fût amusée. Elle disoit aux dames, que c'étoit le vrai temps de connoître leurs filles, de

démêler les différents caracteres, et de semer des maximes utiles sous l'appas du plaisir. Elle étoit de tous les jeux, elle en inventoit elle-même ; sa présence ne gênoit point ; elle respiroit la joie et la liberté ; on la respectoit sans la craindre.

Me. de Vertrieux gouvernoit alors Saint-Cyr. Me. de Maintenon se soumit à son autorité, soit par lassitude de commander, soit pour donner l'exemple de la dépendance. Elle demandoit des permissions, comme auroit fait une simple dame de Saint-Louis. Elle ne s'écartoit des regles, qu'avec l'approbation de la supérieure. Me. de Vertrieux mourut : Me. de Glapion lui succéda. Elle eut la voix de Me. de Maintenon ; elle avoit son cœur, et le méritoit. Les charmes et l'étendue de son esprit avoient brillé dès l'enfance. La piété, si souvent accusée de retrécir l'ame, avoit aggrandi la sienne : (1) et ce nom, à Saint-Cyr, réveillera long-temps une idée de perfection. Me. de Maintenon l'avoit élevée, et lui obéit.

Elle soumit ses exercices de piété à la maîtresse des novices. Elle consacroit

(1) Voyez son portrait dans les lettres aux dames de Saint-Louis.

chaque mois un jour à la solitude. Là, sans société, sans distraction, elle se préparoit à la mort, et se jetoit dans cet avenir heureux que la religion promet aux fideles. Chaque année, elle passoit une semaine entiere dans le même recueillement, sans doute troublé par de fréquentes réflexions sur les prodiges de sa vie, aisément oubliés à Versailles, vivement rappellés dans le silence de Saint-Cyr. La caducité de son âge ne la dispensa point de cette sainte pratique. Elle demanda à Me. du Perou, alors maîtresse des novices, la regle de ses journées de retraite. Le lendemain, elle trouva dans son oratoire le plan qu'elle avoit exigé; elle répondit par ce billet : *Votre procédé seroit parfait, ma chere mere, si je trouvois demain la liste de mes défauts, comme j'ai trouvé celle de mes exercices.*

Me. du Perou, après l'avoir examinée avec les yeux les plus critiques, jugea que Saint - Cyr avoit une institutrice accomplie. Cependant un grand défaut ternissoit un peu l'éclat de tant de vertus. Me. de Maintenon n'avoit ni la crédulité, ni la soupçonneuse avarice, ni la tristesse importune, aucun des défauts de la vieillesse; mais elle poussoit à l'excès la crainte



de les avoir ; et cette crainte semble les donner tous.

Dans sa faveur, elle avoit toujours renvoyé à sa place les hommages rendus quelquefois à sa personne ; souvent elle avoit prié Me. de Caylus de la refuser à ses meilleures amies, et dit qu'on avoit besoin de se délasser d'elle par l'absence. Cette idée fit du progrès avec l'âge ; elle naissoit d'une vertu, et produisit un défaut. Persuadée que les sentiments qu'on lui témoignoit étoient de pure bienséance, se regardant comme une de ces antiques qu'on estime plus à cause de la rareté, qu'à cause de leur prix ; elle pensoit que l'amitié, le seul bien qui lui restât, avoit aussi disparu pour elle. Mlle. d'Aumale, malgré son attachement et ses assiduités, fut enveloppée dans ce soupçon ; Me. de Glapion n'en fut pas exempte. L'une et l'autre, attentives à charmer ses ennuis, étoient souvent rebutées, non par aucune plainte, mais par des remerciments trop marqués, et par mille difficultés sur ce qu'elles projetoient pour l'égayer. Leurs cœurs pénétrés de tendresse, l'étoient de regret d'être si mal connus. Me. de Maintenon n'osoit dans ses moments de loisir les faire appeller de peur de les ennuyer ; et elles n'osoient

s'offrir, de peur que leurs empressements ne fussent attribués à la complaisance. Ayant un jour demandé l'une des deux qui se trouva par hazard occupée ailleurs, elle alla soudain à l'église chercher aux pieds des autels une consolation qu'elle se reprocha peut-être d'avoir cherchée dans ce qu'elle aimoit. Elle croyoit n'être qu'un objet de pitié pour elles ; qui, de leur côté, témoins de ses vertus, prêtes à l'invoquer si l'on pouvoit invoquer les vivants, se demandoient la cause de ces froideurs, et ne manifestoient qu'en tremblant leurs peines, de peur qu'elle ne les crût exagérées, ou qu'elle ne s'offensât d'avoir été pénétrée. Cette extrême discrétion eût fait l'éloge d'une vieille qui n'eût été que respectable ; dans une femme adorée à Saint-Cyr, c'étoit une foiblesse.

Me. la duchesse de Noailles sollicitoit ardemment la permission d'aller à Saint-Cyr, l'obtenoit, et en profitoit mal. Après avoir dit deux mots assez froids à sa tante, elle s'enfermoit avec Me. de (1) Radouay, qui avoit été sa maîtresse avant que de l'être de Me. la duchesse de Bourgogne. Me. de Maintenon, qui vouloit qu'on

(1) *Extrait d'une lettre de Me. la comtesse D**. à Me. la marquise de**.* Me. de Radouay

répondit à des sentiments par des sentiments, voyoit ces préférences, et, malgré toute son humilité, ne s'accoutumoit point à être humiliée, par ce qu'elle aimoit.

L'ingratitude des courtisans, quoique depuis long-temps prévue, la jetoit dans des réflexions défavorables au cœur humain. L'intérêt ou le plaisir lui paroissoient les seuls principes des affections : elle se croyoit inutile et importune, quoique Saint-Cyr, fermé par elle à tous les vices du monde, ne dût guere lui rappeller la ressemblance d'un couvent avec une cour. Elle répondit à quelqu'un qui l'exhortoit à se conserver, parce qu'elle étoit nécessaire : « A la bonne » heure, si je le suis : si-non, je ne puis » trop-tôt mourir ».

avoit toutes les qualités de Me. de Glapion sans en excepter une, et quelques-unes que Me. de Glapion n'avoit pas. Elle étoit physicienne et chymiste. Le roi lui fit faire un laboratoire, que je vis en 1731. Quoique capable de toutes les charges, elle ne fut point supérieure. Dans les meilleures communautés, c'est un grand défaut d'être trop aimée. Elle s'empoisonna, son verre étant venu à se casser; mais le contrepoison la tira d'affaire, avec trois ans qu'il fallut être au lait.

La jalousie vint encore tourmenter cette ame trop délicate. Elle aimoit uniquement Me. de Glapion, et craignoit de n'en être pas assez aimée. Elle la soupçonnoit de lui préférer Mlle. d'Aumale; cette prédilection lui paroissoit naturelle, et ne l'affligeoit pas moins. De là les sécheresses, les inégalités, les inquiétudes d'une personne qui voudroit inspirer autant de sentiments qu'on lui en inspire, et qui se demande avec sévérité, de quel droit elle le veut. Est-ce une foiblesse d'avoir le cœur si tendre? je ne sais; mais c'est un grand malheur.

Ces défauts de caractere, madame de Maintenon les avoit apportés du monde dans la solitude. On est toujours soi: dans le monde, la diversité d'objets et d'occupations les couvroit; à Saint-Cyr, ils échappoient sans cesse à sa vigilance sur elle-même. Dans sa jeunesse, ils lui avoient ôté les plaisirs de la société; dans un âge plus avancé, ils l'avoient rendue insensible aux honneurs de la cour; dans sa vieillesse, ils troublerent le repos de sa retraite. Un auteur célebre (1) voudroit

(1) Essais de Morale et de Littérature, par M. l'abbé Trublet, Tom. III.

qu'on écrivît l'histoire des heureux du siecle ; rien ne feroit plus haïr le bonheur.

Ses plus intimes confidentes voyoient seules ces variations d'humeur toujours sévérement réprimées. L'habitude de se vaincre leur en cachoit même une partie.

Elle portoit entre elle et Dieu des maux dont elle ne se plaignoit jamais. Accablée de fievres ou de migraines, elle ne recouroit point aux soulagements, à moins que la violence de la douleur ne trahît son courage. Ennemie de toutes les délicatesses, elle comptoit pour rien le travail, la fatigue, les incommodités des saisons. Les plaintes sont les adoucissements des souffrances ; elle se les défendoit, non comme des lâchetés, mais comme des révoltes contre la main qui les distribue et les récompense. Elle garda jusqu'à sa mort une femme de chambre, qui la servoit fort mal, et qu'elle ne pouvoit supporter. On la pressoit de la renvoyer : « Je » m'en garderai bien, dit-elle, personne » ne m'a mieux servi ; depuis vingt-cinq » ans, elle exerce ma patience. » Parmi ses perfections, celles qui, ne lui étant pas naturelles, étoient en elle des vertus, à force d'être pratiquées, devinrent en elle des qualités : unique but de la science

des mœurs ; la philosophie y aspire, et le christianisme l'atteint.

La défiance eût refroidi sa piété, si quelque chose eût pû l'attiédir. Depuis long-temps désabusée des directions qu'elle croyoit presque toutes intéressées, elle n'avoit point donné de successeur à l'évêque de Chartres. Elle s'étoit bornée à dire ses péchés à l'abbé Briderey, son confesseur, sans demander à personne des conseils ; mais toujours conduite par les maximes de M. Desmarais, qu'une lecture fréquente de ses écrits lui retraçoit. Cette unique consolation lui restoit ; et elle lui fut ravie. Elle découvrit que l'abbé Briderey étoit janséniste. Son aversion pour toute hérésie, ne lui permettoit pas de se fier à un ennemi secret de l'église ; sa bonté naturelle lui défendoit d'ôter sa confiance à un homme qui en avoit joui dix-sept ans. Elle n'étoit sûre que d'un penchant ; elle craignoit qu'un changement de confesseur n'accusât le lazariste de quelque chose de plus. Elle n'osoit approfondir ses soupçons, de peur qu'ils ne tournassent en certitude ; elle n'osoit les rejeter, de peur de se tromper elle-même. Parler ouvertement à l'abbé Briderey, c'étoit l'exposer à un mensonge ; car quel janséniste ne nie pas qu'il le

soit ? lui cacher les peines d'esprit qu'il inspire, c'est rester volontairement dans un doute, qu'il importe d'éclaircir : le renvoyer, c'est nuire au corps auquel il appartient ; le garder, c'est attirer sur Saint-Cyr les prieres des jansénistes pires encore que leurs malédictions, et, sur elle-même, le reproche d'une tolérance criminelle pour un parti que le régent fait triompher. On sent à quelles agitations ces idées devoient livrer une ame excessivement catholique. Elle prit le parti de se taire, de communier plus souvent pour se confesser moins, et de se consoler avec Dieu.

Les heures qu'elle donnoit à la priere, couloient le plus rapidement. « Voulez-» vous abréger le temps, disoit-elle, » passez-le avec Dieu ». Et quelquefois : « que les journées sont courtes, » quand on travaille pour lui » ! Tout « le lui rendoit présent. « Je chantois » devant elle, dit Mlle. d'Aumale, » un cantique de Racine ; quand je fus » à ces vers :

O Sagesse ! ta parole
Fit éclore l'Univers !

» elle parut dans l'admiration, jeta quel-

» ques larmes, et me les fit répéter ». Toutes les fois qu'elle entendoit le trio d'Esther :

Ah ! qui peut avec Dieu partager notre amour !

elle étoit comme ravie en extase. Nous autres mondains, nous ne concevons ni la nécessité, ni les plaisirs de cette présence continuelle de Dieu : quand nos passions se taisent, nous le voyons sous l'idée d'un juge irrité de nos fautes ; les vrais chrétiens le voient sous celle d'un pere satisfait de leurs foibles sentiments. Aussi Me. de Maintenon disoit-elle : « Je n'aime » point ces paroles : *Il est terrible de* » *tomber entre les mains du Dieu vivant* : » Il me semble qu'il n'est rien de plus » doux ».

Pressée du desir de voir enfin cet être si tendrement aimé, elle appelloit la mort, non comme le terme de ses ennuis, mais comme le commencement de son bonheur. Mlle. d'Aumale lui ayant dit qu'elle craignoit d'aller en enfer : « Ah ! mon Dieu ! » s'écria madame de Maintenon, peut-» on avoir cette pensée ? Pour moi, je » vous avoue que cela ne m'est jamais » entré dans l'esprit ; oui il m'est impos-» sible de penser que je serai damnée ».

Les protestants rigides, en voyant sortir tant de piété du sein de l'erreur, soutiendront-ils encor que Dieu nous juge sur nos opinions?

Elle n'avoit acquis que par degrés ce goût vif pour l'oraison. Les premiers exercices lui avoient beaucoup coûté.

« Mon inapplication, disoit-elle aux » dames de Saint-Louis, me dégoûtoit » autrefois de la priere. D'ailleurs, je pen- » sois qu'il valoit mieux consoler une per- » sonne affligée, en visiter une malade, » que d'aller devant Dieu, la tête pleine » d'affaires, m'y ennuyer, m'y livrer » souvent à la légéreté de mes pensées. » Je me disois: il faut au chrétien une » vie active; je médite ici sur les perfec- » tions de Dieu, et cependant mon anti- » chambre est pleine de gens, dont je » pourrois écouter et soulager les besoins. » Mais après une longue expérience, j'ai » reconnu que les inconstances de l'esprit » peuvent être fixées par l'idée qu'on » converse avec le plus respectable des » êtres, et que la priere est l'aliment du » chrétien. Sans elle, on compte sur sa » prudence, et Dieu n'en bénit pas les » projets; on languit, on se relâche,

» on se lasse, on rapporte tout à soi, le » cœur se desseche. On se flattoit d'être » bienfaisant, en l'on est tout surpris de » ne se touver que dissipé. On a fait de » bonnes œuvres, et l'on n'en a pas fait à » Dieu cette offre, qui peut seule leur » donner du prix : le goût, l'humeur, le » plaisir, ont été le principe de la charité, » et en sont la stérile récompense. Enfin, » je ne date la paix dont j'ai joui, que du » moment, où, soumise à mes direc- » teurs, j'ai destiné, suivant leurs avis, » un certain temps à l'Oraison ».

C'est ainsi qu'elle se servoit de tout pour persuader ses enfants d'entretenir avec Dieu ce saint commerce, si peu connu dans les couvents, quoiqu'il les ait tous fondés. Elle parloit à Me. de Glapion, à Mlle. d'Aumale, à madame de (1) Berval, à madame du Perou, de ses défauts, de ses bonnes qualités, comme si elle eût parlé d'une autre. Morte à tout sentiment d'orgueil, elle sembloit être devenue étrangere à elle-même. En elle, hors d'elle, tout ce qui pouvoit être utile à ses filles leur appar-

(1) Me. de Berval prétendoit qu'elle seule pouvoit écrire la vie de Me de Maintenon, et n'a rien écrit.

tenoit, sans idée d'ostentation, comme sans fausse modestie : elle avoit des entrailles de mere, elle avoit droit d'en avoir les épanchements.

Après la récréation, où elle étoit fort assidue même dans ses maladies, elle instruisoit les filles du noviciat, formées par ses discours et par ses exemples. Quand elle parloit des devoirs de la vie religieuse, on eût dit qu'elle les avoit tous remplis : quand elle parloit de Dieu, on étoit pénétré du feu sacré du pur amour. Les dames de Saint-Louis desiroient un jour que Dieu leur donnât une portion de l'esprit dont elle étoit animée, comme il avoit fait passer dans les soixante-douze vieillards celui de Moïse leur chef. « Ah! » dit-elle, quel chef! et c'est ce qui m'en » fait plaindre les membres : mais tous » les instruments ne sont-ils pas égaux » entre les mains de Dieu ? Quand je » pense, ajoutoit-elle, que tous les » ordres religieux, quoique fondés par » des saints, ont eu besoin de réforme, » je me dis : Hélas! que deviendra Saint-» Cyr, qui n'a pas eu de si heureux com-» mencements » ?

Cependant elle y a laissé des écrits qui s'opposeront au relâchement, tant que le goût pour les choses simples, droites,

utiles, durera dans cette maison. Tel est celui qu'on nomme l'*Esprit de l'Institut.* Elle le composa en entier. Mais pour qu'il ne portât jamais son nom, elle le fit corriger par l'évêque de Chartres, et approuver par le roi, qui le signa. Les dames de Saint-Louis desirerent qu'elle le signât aussi : elle leur repondit : « Il vaut bien » mieux que celles qui suivront, le » croient d'un évêque que d'une femme. » Votre amitié pour moi vous attache à » tout ce qui vient de moi : je serai très- » indifférente à votre postérité ». Dans les délibérations du conseil, elle opinoit avec une modestie qui laissoit toute la liberté aux suffrages, et avec une sagesse qui la leur ôtoit.

Il fallut un ordre de Mr. de Chartres pour sauver du feu un grand nombre d'écrits fort précieux à Saint-Cyr. C'étoient des instructions recueillies sur-le-champ par celles qui les écoutoient. Me. de Maintenon les revit, et raya tout ce qu'elle n'approuva point. C'etoit le style de Tobie; de Jesus, fils de Sirach; du bon, du beau, du vrai, tel qu'il sortoit d'un cœur qui en étoit rempli. Quand elle lut le Recueil de Me. de Bouju, de Saint-Cyr, elle s'écrioit à chaque instant : *Mais voilà des choses que je n'ai jamais dites*, *ni*

pensées ! Me. de Bouju avoit une piété fort âpre : et tout ce que Me. de Maintenon avoit dit de doux, s'étoit aigri en passant par sa plume.

En voyant Saint-Cyr de suite, elle apperçut dans les réglements quelques défauts. Sa premiere idée fut d'y remédier : par prudence elle s'en abstint, et dit à Mlle. d'Aumale : « Ne changeons rien : » l'exemple seroit dangereux ; dans la » suite on ne cesseroit de changer ». Elle inspiroit à ses éleves un grand respect pour ses religieuses. A la table sacrée, elle suivoit les dames de Saint-Louis, et précédoit les demoiselles : on la prioit d'y aller la premiere ; elle répondoit : « Ne » suis-je pas trop honorée de marcher » après le clergé et à la tête de la » noblesse » ? Elle étoit indignée de l'orgueil qui accompagne les grands jusques dans leurs actes de dévotion : « A » l'église, disoit-elle, la différence de » condition disparoît, et j'en suis ravie : » Leger communie à côté de moi, et sou» vent mieux que moi ». Ce n'étoit pas la femme de chambre qui vouloit être autant que sa maîtresse : c'étoit la maîtresse qui aspiroit à n'être pas plus que sa femme de chambre. Le sage dit, que tous les hommes sont égaux, et le vrai dévot le croit.

Ses infirmités ne diminuoient point son zele pour l'éducation des demoiselles de Saint - Louis. Ne pouvant monter aux classes, elle souhaita d'en avoir un certain nombre dans son appartement. Les maîtresses en firent la récompense du mérite. Mlles. de Mornay et de Moncthevreuil furent préférées à cause de leurs talents, et de leur nom qui lui fut troujours cher, et qui le sera long-temps à Saint-Cyr. Sa douceur étonnoit les dames de Saint-Louis les plus patientes : « Rien n'est moins » raisonnable, disoit - elle, que de vou- » loir que les enfants le soient ». Son esprit se raccourcissoit ou s'étendoit à son gré. Mlle. de la Tour fut élevée par elle : c'étoit la fille d'un gentihomme d'Auvergne, dont la famille composée de vingt enfants, tous de la même mere, vivoit dans une honnête pauvreté. Elle plut à Me. de Maintenon : ses graces, sa naïveté, sa douceur, et encore plus la délicatesse de sa complexion, l'engagerent à la prendre auprès d'elle. L'enfant répondit à cette tendresse. Me. de Maintenon s'y attacha, et si fortement, qu'elle avoit besoin d'être rassurée sur cette inclination : car elle ne vouloit tenir au monde par aucun lien : « A tout âge, disoit elle, il faut à l'homme une poupée ». Toute-

fois, elle trouvoit dans cet amusement l'exercice de la charité et de l'instruction. Mlle. de la Tour acquit dès l'enfance toutes les qualités d'une excellente religieuse. Me. de Maintenon la recommanda dans son testament aux dames de Saint-Louis, qui n'ont pu lui faire un meilleur sort que de l'associer au leur. La faveur de l'enfant fit le bonheur de toute sa famille. Ses freres furent placés, ses sœurs dotées.

Me. de Maintenon alloit échapper au monde, et sa charité apprenoit tous les trois mois à ses pensionnaires qu'elle y étoit encore. Elle payoit ses aumônes comme des dettes. Nul nécessiteux ne fut refusé par elle. Quelquefois elle entretenoit les demoiselles de Saint - Louis de leurs parents : et d'après les détails naïfs de quelque misere évidente, elle envoyoit au fond d'une province des secours secrets et inattendus.

Pour multiplier ses bienfaits, elle les bornoit ordinairement au nécessaire, ou au commode. Donner le superflu à ces personnes qui le demandent plutôt par vanité que par habitude d'en jouir, lui paroissoit un larcin fait à ses pauvres. On l'accusoit de n'être pas libérale : elle étoit plus, elle étoit charitable.

Cependant emportée par sa générosité, elle excédoit souvent les bornes qu'elle s'étoit prescrites, et ne calculoit pas rigoureusement avec l'orgueil humilié. Des dons considérables portoient l'abondance dans des familles qui y étoient accoutumées : elle entretenoit dans un état décent plusieurs femmes de qualité, dont je tais le nom, parce que certains propos de leurs enfants m'ont appris que dans ces maisons-là, on rougit bien plus d'être pauvre que d'être ingrat. On feroit un volume de ce qu'on sait de ses charités, et un plus gros sans doute de celles que sa main gauche a ignorées.

La solitude où elle s'étoit condamnée, eut pour elle des jours nébuleux : on le devinoit à Paris : à Saint-Cyr on ne s'en appercevoit pas. Quelques-uns soutenoient qu'elle sortiroit du couvent, et elle n'en sortit que pour aller voir les pauvres du village. Accoutumée à beaucoup de visites, aux affaires, au genre de vie le plus varié, elle s'ennuyoit dans une maison où elle ne voyoit que les mêmes personnes, d'où elle avoit banni les nouvelles, où tous les jours se ressembloient. Le souvenir du passé lui gâtoit le présent. Mais habituée à se vaincre, elle ne per-

mit jamais à ces ennuis d'éclater. On ne les sut qu'après sa mort : son confesseur avoua, qu'elle avoit eu des combats à rendre, mais que ces troubles intérieurs n'avoient été que passagers. La grace réparoit bien vîte dans ce cœur fidele, ce que la nature y détruisoit.

Elle eût pu se rapprocher des sociétés agréables qu'elle avoit quittées. Mesdames de Dangeau, de Caylus, de Lévis, essayoient de l'y rappeller. Soit défiance de ses goûts, soit indifférence pour tout ce qui lui avoit plu, elle vit rarement ses anciens amis. A quelle favorite en reste-t-il après sa chûte ? Me. de Maintenon avoit conservé tous les siens : Villars, d'Harcourt, Villeroi, d'Huxelles, Rohan, Ventadour, les noms les plus sonores de la cour du régent, l'honoroient, la recherchoient comme si elle eût été sur le trône.

Sa conversation avoit encore des charmes : son corps étoit infirme : la vieillesse n'avoit respecté que son ouïe et ses yeux : mais le cœur et l'esprit étoient entiers. Elle écrivoit, parloit, pensoit avec toute la justesse et tout le feu de ses premieres années. Un jour qu'elle faisoit une réprimande aux demoiselles assemblées, une nouvelle servante qui l'enten-

doit, l'interrompit en s'écriant : *Pardi, voilà encore une maîtresse femme !*

Lorsqu'elle étoit à la cour, au centre de l'esprit, elle l'avoit dédaigné et banni de Saint-Cyr. Dès qu'elle fut dans un couvent, elle sentit combien l'oisiveté du courtisan avoit besoin de cette ressource, et que les choses d'esprit contribuent fort à la paix du cœur. Musique, scenes de tragédies, contes agréables, petits spectacles, jolis couplets, livres intéressants, innocentes frivolités, en un mot tout ce qu'elle avoit proscrit, fut rappellé. On lui lisoit les Mémoires du cardinal de Retz, où sont peintes tant de personnes qu'elle avoit connues ; l'Histoire de le Vassor, où elle est obliquement attaquée ; le P. Daniel qui cite toujours son grand-pere avec éloge. Le manuscrit de Mlle. d'Aumale ne dit point ce qu'elle pensoit de ces livres. Dans une brochure du janséniste Villefort, elle lut que *Me. de Maintenon étoit pleine de bonnes intentions, mais timide ; d'un caractere droit, mais peu élevé ; toujours décidée par l'intérêt personnel du roi :* elle sourit, jugeant sans doute que si elle étoit cela, elle étoit tout ce que devoit être une femme ; et que l'amour conjugal, en renfermant tous ses devoirs, justifioit toutes ses fautes.

La part qu'elle avoit eue aux affaires, son zele pour l'église, son amour pour l'état, ne lui permettoient pas d'être indifférente sur les événements de la régence. Elle eût voulu tout ignorer, et demandoit qu'on lui dît tout : « La curiosité, » disoit-elle, est le dernier sentiment » qui meurt en nous; j'ai vu les choses » de trop près ». Jetons un coup d'œil sur ce qui pouvoit l'intéresser : son caractere est connu : le récit des faits sera celui de ses sentiments.

CHAPITRE V.

Affaires publiques.

LE premier soin du régent fut de gagner les jansénistes : il étoit sûr d'avoir les jésuites quand il voudroit. Le second, fut de poursuivre les traitants. On érigea contre eux une commission, qui eût été fort utile, si l'on en eût ensuite érigé une contre les commissaires. Les maîtresses, les favoris, vendirent leur protection aux coupables; les juges, leurs sentences. Mr. de Fourqueux, procureur-général de ce tribunal, fut surnommé le garde des sceaux, parce qu'il avoit eu en

partage

partage les sceaux d'argent de Bourvalais, dont la dépouille fut distribuée entre les amis du prince. Les plus opulents parurent les moins criminels. Le peuple cria contre l'iniquité de cette chambre de Justice, apparemment la derniere qu'on érigera. Que la France soit volée par le financier ou par le courtisan, qu'importe, si son destin est d'être au pillage? Les jésuites et les financiers se consoloient mutuellement: *On n'en veut*, se disoient-ils, *qu'aux gens de bien.*

Le régent avoit promis au duc de Bourbon d'ôter aux princes légitimés le rang et les prérogatives que Louis XIV avoit osé leur donner; mais irrité de cette élévation tant qu'il avoit obéi, il dédaignoit d'en être jaloux depuis qu'il régnoit. Le duc de Bourbon lui rappelloit ses promesses. Le duc d'Orléans en différoit l'exécution, et en donnoit de contraires au duc du Maine. Les princes craignant qu'il ne se jouât d'eux, comme de sa parole, demanderent dans une requête au roi un lit de justice. Les légitimés en présenterent une autre pour être renvoyés à la majorité. Le régent goûta cet expédient: il sentoit qu'un tuteur à droit de faire des réglements, et non de casser des loix.

Mais on lui dit que la demande du duc du Maine et du comte de Toulouse attaquoit son autorité, qui, pour être précaire, n'étoit pas moins absolue. On persuade aisément au pouvoir ce qui l'augmente. Il crut son honneur intéressé à juger ce grand procès. « L'autorité royale, » disoit-il, n'est jamais mineure. » Mais l'exercice ne doit-il pas l'être entre les mains d'un régent, sur-tout dans une monarchie où nul corps n'est évidemment dépositaire des droits du prince, ni protecteur de ceux du peuple? Il nomma des commissaires: et les enfants du roi furent dégradés comme ils avoient été élevés, contre les formes. Tous leurs mémoires furent réfutés: aucun ne méritoit de l'être. Ils en appellerent aux états-généraux du royaume: le parlement ne statua rien sur leur protestation, et le régent mit à la Bastille quelques gentilshommes qui en avoient engagé trente-neuf à faire le même appel. (1) Du reste, l'édit qui condamna les princes légitimés, n'eut point ce caratere d'emportement et de partialité qu'on attendoit du conseil de régence. Le monarque y reconnoît qu'il ne peut disposer de la couronne, et

(1) 2 juillet 1717.

que c'est à la nation à se donner un maître, quand les Bourbons ne le seront plus ; mais il laisse le duc du Maine et le comte de Toulouse en possession de la préséance de leur duché.

Quelque criante que fût l'injustice que le feu roi avoit faite à la nation, il est étonnant qu'elle n'ait pas subsisté plus long-temps : les princes du sang, devenus les époux de ses filles naturelles paroissoient engagés à la maintenir. L'association de leurs beaux-freres à leur rang, sembloit effacer la tache de leur mésalliance. L'édit de juillet de 1714, laissoit encore une assez grande distance entre les princes légitimes et les princes légitimés : nos loix en établissent une infinie, et nos mœurs l'auroient conservée. Le duc d'Orléans fit ces réflexions ; et modéra l'impétuosité du duc de Bourbon, qui, personnellement ennemi du duc du Maine, son protecteur auprès de son pere, vouloit le faire déclarer fils du marquis de Montespan, par un arrêt du parlement : le meilleur sermon qu'on eût pu prêcher contre le despotisme et l'adultere.

Le régent, craignant que le roi ne mourût, voulut s'assurer de la couronne,

et en exclure la branche d'Anjou. L'abbé Dubois signa à Londres et à la Haye le traité de la quadruple alliance, tendant à maintenir George sur le Trône d'Angleterre, et à placer Philippe d'Orléans sur celui de France. Le prétendant fut sacrifié à ce projet ; et deux Anglois, qui s'étoient chargés de l'assassiner à Evreux, furent découverts, saisis, convaincus, et élargis.

Desmarets fut renvoyé des finances, après avoir présenté pour son apologie un mémoire qui démontroit qu'il étoit seul capable de les administrer. Le duc de Noailles fut président du conseil des finances ; et le visa délivra dans un jour la France de trois cents trente-trois millions de dettes, en punissant tous les sujets, par des réductions méthodiques et presque équitables des billets de monnoie, du malheur d'avoir eu un roi belliqueux. Le préambule de l'édit étoit fort doux, et le dispositif fort amer ; le peuple étoit égorgé avec toute l'humanité possible : les besoins de l'état justifient tout.

Le régent vouloit tout voir, étoit de tous les bureaux, semoit la division parmi les ministres pour n'être pas trompé ; et voyant qu'il l'étoit, en changeoit comme de maîtresse ; ne parloit que de l'intérêt de l'état, et ne songeoit qu'au sien.

Peu laborieux, mais actif; aimant tout; et ne se passionnant pour rien; permettant à ses favoris d'abuser de sa bonté, et abusant lui-même de sa pénétration; protégeant ou opprimant la religion, doutant qu'il y en eût une, et ne se souciant pas d'en être éclairci; il donnoit tout le jour aux affaires, et une partie de la nuit aux plaisirs où son ame sembloit reprendre une nouvelle vigueur pour les travaux et les débauches du lendemain.

M. Voisin mourut subitement. Le duc de Noailles demanda pour lui-même sa place de Saint-Cyr, et pour M. Daguesseau son ami celle de chancelier : il obtint l'une et l'autre. Le duc d'Orléans fut en danger de perdre la vue; on prétendit que le nouveau chancelier, le duc de Noailles, et le cardinal son oncle, avoient délibéré si on lui ôteroit la régence. Ce fait n'est guere vraisemblable; il l'est encore moins que le prince ait pu être instruit des desseins de gens profondément secrets. Quoi qu'il en soit, le chancelier, l'idole du parti janséniste, fut envoyé à Frêne, et le duc de Noailles se retira. Les sceaux et les finances furent donnés à M. d'Argenson, qui valoit bien deux hommes, mais qui ne valoit point ces deux-là. Né d'aïeux illustres, réduit par

l'indigence à la charge de lieutenant-général du présidial d'Angoulême, parvenu à celle de lieutenant de police par la protection de M. Pelletier, qui connoissoit son seul mérite, sous ce titre, ministre de Paris, haï de la populace à cause de sa dureté, estimé des citoyens à cause de sa vigilance, propre à tous les emplois, et, sous Louis XIV, écarté des premiers parce qu'il excelloit dans le sien, pauvre, désintéressé, et soupçonné de péculat, échappé à la chambre de justice par la force de la vérité et par l'éclat de son nom, préposé à la réformation des mœurs, et accusé de les corrompre, craint des jésuites, quoiqu'il leur parût dévoué; disant sans cesse que les honneurs de la régence n'étoient que des *honneurs ambulants*, et mort de regret d'avoir perdu ces honneurs si méprisés: le seul homme qui ait su humilier le parlement, et pourtant sauver la nation (1).

(2) Law partageoit avec le garde des sceaux la confiance du régent. Le parlement le décréta d'ajournement personnel.

(1) En conseillant l'édit qui rendoit à l'argent sa valeur.

(2) 26 août 1718.

Le roi tint un lit de justice, où toutes les prérogatives de chancelier furent attribuées à M. d'Argenson, où tout ce que cette compagnie avoit fait sur les monnoies fut cassé : les ducs et pairs, rétablis dans le droit de préséance sur les présidents à mortier ; la sur-intendance de l'éducation du mineur donnée au duc de Bourbon, sortant lui-même de minorité ; le duc du Maine, odieux au régent pour avoir désapprouvé la quadruple alliance, réduit à la simple qualité de pair ; le comte de Toulouse, maintenu sans raison dans la possession des honneurs ôtés sans raison à son frere ; le parlement, forcé à l'enrégistrement de ces étranges nouveautés, et par conséquent, l'état au bord du précipice.

Les espérances qu'on avoit conçues de la régence, s'évanouirent. On regreta Louis XIV. On convint que le conseil établi par le testament eût été plus sage et plus utile, que tous ces bureaux, où l'on délibéroit de tout, sans rien résoudre. On se repentoit d'avoir méprisé ses dernieres volontés, qui étoient comme l'abrégé de toute la politique qu'une longue expérience lui avoit apprise. Les deux partis qui divisoient l'église, s'accordoient à fronder le nouveau gouvernement. Le

duc d'Orléans avoit presque autant d'ennemis que de François. La Bretagne, le Poitou, la Normandie, étoient mécontents, et sa cour étoit pleine de ses ennemis. On rappelloit les anciennes calomnies ; on y en ajoutoit de nouvelles ; on trembloit pour les jours du jeune Louis, de bonne-heure notre *bien-aimé ;* on avoit trouvé des biscuits empoisonnés dans ses poches ; le maréchal de Villeroi l'avoit garanti d'une prise de tabac qui l'auroit tué ; Me. de Ventadour l'avoit empêché de manger d'une collation qu'on lui avoit servie ; et mille autres bruits insensés, qui prouvoient et augmentoient la haine publique. Le régent avoit dit : « Il y a » deux choses que je ne souffrirai jamais » quand je devrois être brûlé vif : la pre- » miere, qu'on attente à la vie de cet » enfant ; la seconde, que l'Espagnol re- » gne en France ». Ceux qui le connoissoient, n'en doutoient pas. Mais le peuple ne voyoit que son libertinage, et dans ce libertinage, l'inclination à tout oser. Fontenelle, témoin de l'indignation publique, lui dit : « Eh bien, Monseigneur, » comment vous tirerez-vous de tout » ceci ? Fort bien lui répondit le prince ».
Toutes ses démarches sembloient tendre à s'assurer la succession. Au-dedans,

il augmenta la paie du soldat; il donna du pain à la populace; il séduisit les grands en les associant à ses plaisirs; il gagna tous les citoyens par l'attrait du repos (1). Au-dehors, il se lia par des traités avec les ennemis naturels de la France, pour se préparer un appui contre le roi d'Espagne en cas de concurrence. Dans cette vue, il sacrifia Mardick, le commerce et des sommes considérables, à l'union avec l'Angleterre. Il consentit, en abandonnant la Sicile, de porter la maison d'Autriche au plus haut degré de puissance, et pour ainsi dire, à lui assurer l'empire d'Italie. Ces mesures eussent été aisément rompues. Philippe V eût détaché les princes de l'Europe des intérêts du duc d'Orléans, en les laissant les maîtres de disposer de la couronne d'Espagne. Il eût gagné tous les François, en leur montrant le petit-fils de Louis XIV.

Le régent fit valoir la validité des renonciations, dans un livre composé par son ordre, sous le titre de *Lettre de Fitz-Moritz*. Cet écrit souleva toute la France.

(1) *Civile rebatur misceri voluntatibus vulgi, militem donis, populum annonâ, cunctos dulcedine otii pellexit,* Tacit. Ann.

On y tuoit à chaque page le jeune roi ; qui, heureusement, ne s'en portoit pas plus mal : et sur le fondement de sa mort, on élevoit un grand édifice de systêmes politiques. Pourquoi, disoit-on, pourquoi supposer, anticiper, un malheur que nous ne pouvons imaginer sans frémir ? Pourquoi fixer sans cesse nos yeux sur ce point chimérique de la ruine de l'état, malgré l'affection que nous avons pour cet enfant, malgré la nature qui le fortifie, malgré le Ciel qui le conserve ?

Alors parurent ces fameuses Philippiques, vers sans poésie, odes sans enthousiasme, plus dignes encore d'être méprisées que punies. Le régent pardonna les insultes des satyriques, mais ses ministres le vengerent : ils jetoient et oublioient dans les prisons d'état les beaux esprits coupables ou accusés de l'être, tandis que le prince ne répondoit à l'épigramme que par une épigramme meilleure. Un jeune poëte, soupçonné d'avoir écrit contre lui, et qui depuis a écrit contre tout le monde, se plaignant au pont de Seve d'avoir été brutalement châtié : *Que demandez-vous ?* lui dit le régent. *Justice :* répondit le jeune homme. *Elle est faite :* repliqua le prince.

Ses maîtresses ne le gouvernoient point :

la comtesse de P....., livrée à ses ennemis, crut que l'instant de foiblesse étoit arrivé, et osa le sonder sur une affaire importante. L'amant saute du lit, et la prenant par la main, la conduit devant une glace : « Vois-tu cette tête charman-» te ? lui dit-il ; elle est faite pour les » caresses de l'amour, mais non pour » les secrets de l'état ».

Quoiqu'il se jouât de la religion, il comprit enfin qu'elle étoit le meilleur ressort du gouvernement ; et que la corruption ou la réformation des mœurs dépendoit du choix des ecclésiastiques. Un abbé de grande qualité lui disant : « Je serai déshonoré, si vous ne me » faites évêque. J'aime mieux, lui ré-» pondit-il, que vous le soyez, que » moi ».

CHAPITRE VI.

Mariage de Me. la Duchesse de Berry.

LES débauches continuoient, mais étoient pourtant moins vives. Mlle. de Chartres, fort belle, fort aimée de son pere, et touchée de Dieu, avoit pris à

Chelles l'habit de bénédictine, et amené des réflexions, fortifiées par la duchesse de Berry, qui faisoit de fréquentes retraites aux carmélites. Cependant la maison de cette princesse étoit entretenue avec beaucoup d'éclat : le Luxembourg lui fut donné : la Meute servit à ses plaisirs ; on lui prêta Meudon. A quinze ans, sa beauté avoit été parfaite : son embonpoint devint excessif, malgré les liqueurs dont elle buvoit abondamment ; ses traits en furent altérés ; et il ne lui resta que les plus belles mains du monde, dont l'impitoyable calomnie prétendoit que son pere étoit idolâtre. Le comte de Riom eut toute sa tendresse ; et ensuite sa main, pour se délivrer des remords dont elle étoit agitée. Voici ce que Me. de Mouchy, sa dame d'honneur, racontoit à une de ses amies :

Me. de Berry, rassasiée de plaisirs, se fit une cellule aux carmélites, dont les austérités la tentoient vivement, toutes les fois qu'elle étoit lasse du péché. Après une longue retraite, elle communie avec beaucoup de ferveur ; et après la communion, elle donne à Me. de Mouchy une lettre pour son amant. La dame d'honneur recule de surprise et d'effroi à la vue d'un si horrible sacrilege. La princesse remar-

que ce mouvement, la rappelle, pousse de grands cris, pleure, sanglotte, gémit, et lui avoue que son amant est son époux. Me. de Mouchy en douta si peu, qu'après que M. de Riom eût été fait gouverneur de Meudon, elle brigua pour son mari la charge de grand-maître de la garde-robe du comte de Riom, avec une pension de quatre mille livres. La duchesse de Berry ne se ruinoit point pour son époux; le duc de Lauzun, son parent, le voyant partir pour l'armée avec des housses mesquinement brodées d'or : « Mon cousin, » lui dit-il, quand je couchois au Luxem- » bourg, mes housses étoient brodées à » deux endroits. » Elle en eut une fille, confiée à mad. de Mouchy, qui devina bien à qui elle appartenoit. A peine l'eut-elle sevrée, que des gens inconnus vinrent la lui demander. Mad. de Mouchy refusa de la leur livrer. Sur de nouvelles instances, elle courut chez la princesse, qui, à son jeu, et troublée, ne répondit rien, et ensuite dit deux fois : *Laissez-les faire :* sans vouloir lui en donner un ordre de sa main. Me. de Berry fut attaquée d'apoplexie. Quand elle reçut l'Extrême-Onction, le duc d'Orléans fut appellé. Me. de Mouchy voulut sortir. Le prince lui dit de s'écarter seulement. La

duchesse de Berry parla quelque temps à son pere, et si bas, que Me. de Mouchy ne put rien entendre. Mais elle ouït fort bien qu'après cette conversation, le régent s'écria : « Que me dites-vous » là, ma fille ? » Il parut fort ému, et se promena dans l'appartement avec un silence et une précipitation qui montroient son étonnement et son inquiétude. Après sa mort, il demanda la cassette de la princesse à Me. de Mouchy, qui la lui remit. Un instant après, il lui demanda la fille qui lui avoit été secrétement confiée. Me. de Mouchy, répondit qu'elle l'avoit remise à des inconnus par ordre de sa maîtresse. Le régent lui fit de grandes menaces, si elle ne la retrouvoit. L'abbé de Champigny lui fut envoyé, et lui dit que sa tête répondoit de cette fille ; elle lui fit la même réponse. M. de la Vrilliere vint l'interroger et la menacer de la Bastille ; elle répondit toujours que les plus cruels supplices ne lui pourroient faire dire ce qu'elle ne savoit pas. Au moment que le ministre sort du Luxembourg, Mlle. de Beauveau, fameuse dévote, entre chez elle, et lui demande qui payera désormais la pension d'une fille mise dans un couvent de Paris par ordre de Me. la duchesse de Berry. Soudain mad. de

Mouchy écrit au régent ce qu'elle vient d'apprendre. Le régent l'exile, elle et son mari; tire la fille de ce couvent, et l'envoie à Amiens, où elle fut élevée chez les dames de Mauroncourt, de la regle de Fontevrault, avec Me. la comtesse de.... qui m'a conté ces détails. Elle y étoit fort considérée, servie comme une princesse, et passant pour une bourgeoise. On l'appeloit Mlle. Benoît. De là elle fut envoyée, sous le même nom, pensionnaire à Valenciennes, où elle prit le voile. Elle vit encore : elle ressemble trait pour trait à sa mere; des yeux bien fendus, une bouche vermeille, des joues pendantes, un teint de lait.

Cette religieuse me rappelle celle de Moret, que Voltaire et le peuple ont crue fille de Louis XIV (1). Elle étoit fille d'un cocher du roi; et mad. de Maintenon l'a souvent dit à deux dames, de qui je le tiens. Le roi, dit l'historien, lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. Ce fut madame

(1) Voyez *Siecle de Louis XIV, tom. II part. III.* L'auteur donne aussi à Louis XIV, une autre fille d'une demoiselle attachée à Me. de Montespan, et dit que cette fille fut mariée à un gentilhomme de Versailles, nommé *de la Queue.*

de Maintenon, et une quête de l'assemblée de la charité, qui la doterent. Il ajoute que madame de Maintenon alla exprès à Moret pour désabuser cette fille orgueilleuse de sa naissance. Madame de Maintenon alloit dans ce couvent trois ou quatre fois l'année, le soutenoit par ses libéralités, et le conduisoit par ses conseils. Il assure qu'on se souvient encore à Moret, que la Moresque répondit : « La peine que vous prenez, madame, » de venir me dire que je ne suis pas fille » du roi, me prouve que je la suis, etc. » Supplément à sa brochure sur les *Mensonges imprimés*.

CHAPITRE VII.

Conspiration contre le Régent.

Le cardinal Albéroni, que la nature avoit fait un grand homme, et la fortune, élevé à un rang où il pouvoit le paroître, songeoit à se venger de l'ordre que le régent avoit donné à l'Espagne de désarmer ; et mad. la duchesse du Maine, outrée de l'abaissement de sa famille, à la relever en s'appuyant sur

le roi d'Espagne. Le pere de la Tournemine lui donna pour agent à cette cour, le baron de Valef, que la princesse chargea de traiter avec Albéroni. Le mécontentement de quelques seigneurs réhaussa les espérances de la duchesse du Maine. Le comte de Laval, le marquis de Pompadour, le cardinal de Polignac, lui offrirent leurs services et leurs amis. Le dernier, plus propre à une intrigue qu'à une conjuration, proposa de négocier avec le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne. Le ministre et la duchesse eurent quelques conférences, qu'ils crurent fort secretes, et qui ne le furent point pour le duc d'Orléans. Leur plan étoit d'empêcher le traité de la quadruple alliance, de rendre le roi au duc du Maine, de demander la convocation des états-généraux, de s'emparer la nuit des Tuileries, de surprendre le régent dans quelque partie de plaisir, de l'envoyer à Madrid, de dépêcher des couriers dans toutes les provinces avec des ordres convenables, et de répandre de tous côtés des lettres du roi d'Espagne à tous les ordres de l'état. Ces lettres étoient prêtes; il y en avoit pour le roi, pour le parlement, pour toute la nation. Le cardinal de Polignac, et Malezieu, chancelier de

Dombes, les avoient composées. Le marquis de Pompadour avoit dressé une requête au nom de toute la noblesse, pour appeler l'Espagnol en France. Albéroni avoit inutilement tenté la fidélité des religionnaires. Le duc du Maine ignoroit ces menées. Sa f mme les lui cachoit toutes avec plus de succès qu'au duc d'Orléans. Les écrits dont on envoyoit des modeles à Madrid, se multiplioient tous les jours, et aucun ne partoit. Ils furent enfin confiés à l'abbé Portocarrero. Le régent le sut par la Fillon, fameuse prêtresse d'un couvent de Vénus. Le secretaire de l'ambassadeur avoit écrit à une de ses nonnains, qu'il n'avoit pu aller au rendez-vous, à cause des occupations que le départ de Portocarrero lui avoit données. La Fillon porta ce billet au garde-des-sceaux, dont elle étoit la pourvoyeuse et l'espion. Quelques-uns prétendent que les premiers avis du complot étoient venus de Londres. Sur-le champ, ordre d'arrêter l'abbé. On l'atteint à Poitiers; on s'empare de ses dépêches; on laisse en liberté sa personne. On voit clairement la conspiration. L'hôtel d'Espagne est investi, l'ambassadeur arrêté, ses papiers saisis; on y lit diverses intrigues, quelques-unes obscures, d'autres ébauchées; toutes contrai-

res à la régence, aucune ennemie du roi. Les cardinaux de Rohan et de Bissy sont soupçonnés. Le duc de Richelieu est presque convaincu. Le journal de l'abbé Brigaut accuse les plus fideles. Le marquis de Pompadour et de Saint-Geniès sont enfermés à la Bastille. Le comte d'Aydie et le marquis de Magny, introducteur des ambassadeurs, s'enfuient en Espagne. Le cardinal de Polignac est exilé dans une de ses abbayes. Malezieu et son fils, le duc et la duchesse du Maine, leurs domestiques, leurs avocats, sont arrêtés. (1) La duchesse du Maine est envoyée à Dijon sous la garde de Mr. de la Billardrie; et son mari, à la citadelle de Dourlans, sous celle de Favancour, qui le traite avec cruauté; leurs fils sont relégués à la ville d'Eu; leur fille enfermée à Chaillot.

Le maréchal de Villeroi écrit cette nouvelle à Me. de Glapion, supérieure de Saint-Cyr, et la prie d'en adoucir l'amertume à Me. de Maintenon. Au moment qu'on apporte cette lettre, Me. de Glapion est auprès d'elle. Me. de Maintenon prend la dépêche, et la décachette avec vivacité; elle y voit la douloureuse nouvelle sans jeter un cri, une plainte;

(1) 9 Décembre 1718.

elle se leve et court à l'église. Me. de Glapion lit, tombe pâmée, et ne se releve que pour la suivre toute éplorée, et s'arrête à la porte de la tribune, respectant sa douleur. Me. de Maintenon en sort avec la fievre, qui ne la quitta plus. Le duc du Maine avoit mis la premiere main à son élévation, et mettoit le comble à ses malheurs.

Le régent, à qui la nature avoit donné tant de vertus brillantes, et à qui l'art de régner en enseignoit tant d'utiles, se venge de ses ennemis par la clémence. Les ministres veulent appesantir indistinctement leur main de fer sur les malheureux et sur les criminels. Le duc d'Orléans adoucit les rigueurs de la prison, et permet aux détenus ces tristes plaisirs de la lecture, de la promenade, des visites, que la cruauté même ne devroit jamais refuser dans ces prisons d'état, où l'on est envoyé sur le soupçon souvent le plus léger, quelquefois le plus injuste.

Madame la princesse, informée que son gendre est innocent, et qu'on ne peut prouver que sa fille soit coupable, demande qu'ils soient jugés, suivant une ancienne loi, par laquelle nos rois se sont engagés à ce qu'ils ne pouvoient refuser à leur peuple sans tyrannie; à ne point

retenir le prisonnier au-delà d'un terme sans lui faire son procès. Mais, à l'air dont on reçoit ses instances, elle voit, qu'après que les loix se sont tues pour les particuliers, elles ne parlent guere pour les princes.

CHAPITRE VIII.

Le Czar Pierre à Saint-Cyr.

MAdame de Maintenon, trop foible contre tant de maux, n'eût plus un moment de santé ni de joie. Me. de Caylus, craignant qu'elle ne succombât sous le poids de son affliction, accourut à Saint-Cyr, et y passa huit jours. Elle vit que le coup sensible étoit porté. « Je ne veux » que la mort, lui disoit Me. de Main» tenon : c'est mon seul bien ». Et un moment après : « Ah si nous savions tout » ce que Dieu sait, nous voudrions tout » ce qu'il veut ». Et quelquefois : « J'aime » bien les louanges que les croyants » donnoient à J. C. lorsque remplis d'ad» miration, ils s'écrioient : *Il a bien fait* » *toutes choses*. Dans tout ce qui arrive » aujourd'hui, ajoutoit-elle, nous ne » voyons pas le bien qui en doit résul-

» ter; mais nous pouvons l'entrevoir.
» Le duc du Maine apprendra ce que sont
» les grandeurs de la terre, et la du-
» chesse déplorera peut-être les erreurs
» de ses jeunes ans. Que le duc d'Or-
» léans soit sur le trône, que le fils de
» Louis XIV soit dans les fers, que l'in-
» nocent soit confondu avec le coupa-
» ble, tout est dans l'ordre, tout vient
» de Dieu, tout est bien, et ce bien est
» toujours le mieux ».

Aux réflexions d'une chrétienne succédoient les inquiétudes d'une femme, et de la femme la plus sensible. Elle eût voulu être à Dourlans, consoler le duc du Maine, pleurer avec lui. Quand elle pensoit à l'acharnement de ses ennemis, elle tomboit dans l'abatement : quand elle songeoit à ce trésor de piété qu'elle lui avoit donné, elle se reprochoit de verser sur lui des larmes qu'il ne versoit pas sur lui-même.

Ce fut alors qu'entiérement détachée du monde, elle brûla toutes les pieces qui auroient prouvé son état. « On ne
» saura jamais, dit-elle, ce que j'ai été au
» roi ». On blâmera peut-être cette saillie de dépit ou d'humilité : mais qu'est-ce que le monde pour qui s'éleve sans cesse vers Dieu? Il est aisé de la justi-

fier : mais comment justifier ses directeurs ?

Ce monde si méprisé la considéroit encore. Cet empereur Moscovite, qui cherchoit par-tout des hommes, et qui en étoit lui-même un grand, voulut voir la femme que Louis XIV avoit aimée. Me. de Maintenon lui fit demander la permission de le recevoir sur son lit. La communauté, en habit de cérémonie, le reçut à la porte de clôture. Il alla droit à l'appartement de Me. de Maintenon, suivi de quelques seigneurs françois et de sa petite cour. Il lui adressa la parole : l'interprete en dit moins, que n'en disoit le visage du prince. Il tira lui-même le rideau du lit, et fit signe qu'on l'ouvrît au pied. Il la considéra attentivement : elle rougit ; et les dames de Saint-Louis qui la virent en ce moment, assurent qu'elle dut lui paroître encore belle. Le Czar dit quelques mots d'étonnement avec une action encore plus énergique. De là il alla dans toutes les classes, parut surpris de trouver si peu de beauté parmi tant de filles rassemblées, s'amusa de tous leurs jeux, et fit tirer le plan de la maison. Quelques jours après, on lui montra dans une assemblée Me. de Caylus : ayant su qu'elle étoit niece de Me. de Maintenon,

il fendit la foule, l'aborda, la prit par la main, la regarda beaucoup, et l'honora de toutes les politesses Moscovites.

CHAPITRE IX.

Mort de Me. de Maintenon.

L'Heure de Me. de Maintenon approchoit (1). Sa fievre augmentoit tous les jours. Il s'y joignit un très-grand rhume avec des quintes si violentes, qu'elle perdoit quelquefois la respiration. Elle vit que sa carriere étoit finie, et le dit à Me. de Caylus, au duc et à la duchesse de Noailles qu'elle avoit fait avertir du danger.

On fit un changement dans sa chambre pour la garantir du froid. « C'est bien » la peine, dit-elle, pour deux instants » que j'ai encore à vivre » ! et se tournant vers le duc de Noailles, elle lui dit : « Il n'y a que ma mort, mon cher duc, » qui puisse me justifier des soins que vous » avez pris pour la retarder. Mais, ajou-

(1) 13 Mars 1719.

ta-

» ta-t-elle, les pauvres doivent geler de » froid » ! Elle fit distribuer une petite somme à ceux du village de Saint-Cyr, pour acheter du bois. Elle pensa aussi aux petites demoiselles de la classe rouge, et dit à la supérieure : « Je voudrois en ré» chauffer cinq ou six avec moi. »

On lui proposa de diversifier ses bouillons, parce qu'elle en paroissoit dégoûtée : elle répondit : « Est-ce que je me » plains » ?

Elle suivoit, autant que son mal le permettoit, les exercices de piété dont elle avoit toujours rempli ses journées. Elle fit sa communion paschale avec un degré de ferveur qui l'eût dû dédommager du chagrin de ne la pas faire à l'église avec ses enfants. « Je ne goûterai plus » du pain céleste », dit-elle à son confesseur. Depuis trente ans, elle communioit, comme si chaque fois eût dû être la derniere.

Le maréchal de Villeroi vint la voir ; et passa deux ou trois heures avec elle, suivant sa coutume ; elle lui parla toujours avec le même esprit et le même agrément. (1) On la crut beaucoup mieux,

(1) 4 avril.

son pouls étoit tranquille ; le médecin espéroit, Saint-Cyr étoit dans la joie, elle seule ne s'y méprit point : « Je suis mieux, » dit-elle ; mais je pars ». Le duc et la duchesse de Noailles revinrent, et ne la quitterent plus. Elle dit à mad. de Glapion : « Il n'y a plus rien à faire, » ma fille, qu'à prier Dieu qu'il épar- » gne à mon impatience les grandes dou- » leurs ». Elle étoit aussi inquiete des peines qu'elle croyoit donner aux dames de Saint-Louis, que si elle eût été dans la maison un de ces objets de charité que la compassion y eût fait recevoir : fidelle à la regle jusqu'à la fin, elle renvoyoit les soirs mad. de Caylus coucher à Versailles.

(1) Elle dit à Mlle. d'Aumale : « Quoi- » que je sois bien mal, il ne faut pas né- » gliger les bonnes œuvres : envoyons » nos pensions ; il n'est pas juste que ces « pauvres gens attendent ». Ce fut la premiere fois de sa vie, qu'elle ne fit pas ses comptes elle-même. Elle dit ensuite : « Je viens d'avoir un grand plaisir : j'ai » payé mes pensions d'avance : je ferai » du moins encore l'aumône après ma » mort ».

(6) avril.

(1) Elle ouvrit sa cassette, et revit son testament : elle y ajouta : *Je donne à Mr. d'Aubigné, archevêque de Rouen, mon petit portrait du roi, et je desire qu'il soit conservé à jamais par ceux de mon nom, qui le regarderont avec la vénération et la reconnoissance qu'ils doivent.* Elle dit en riant à Mlle. d'Aumale : « Cela est encore » écrit assez ferme ». Elle fit quelques railleries sur la modicité de ce testament (2). Pendant la vie du roi, elle en avoit fait un, qui ne contenoit que ces mots : *Mlle. d'Aumale portera cette liste de mes aumônes au roi, et le priera de donner une pension à Mlle. de Breuilhac.*

(3) La fievre et la toux diminuerent ; mais la foiblesse augmenta. Elle dit à madame de Glapion : « En vérité, Ma- » dame, j'abuse de vos bontés : que de- » viennent vos affaires » ? Me. de Blosset lui ayant apporté une lettre : « Je ne suis » pas encore morte : lui dit-elle, sans » l'ouvrir ; mais le monde est mort pour » moi ».

(1) 7 avril.
(2) Voyez tom. VI, pieces justificatives.
(3) 9 avril.

Mr. le duc de Noailles lui baisa la main, en lui demandant comment elle se trouvoit : elle répondit : « Pas trop « bien ; adieu, mon cher duc, dans » quelques heures d'ici, je vais appren- » dre bien des choses ». Aussi-tôt elle retomba dans cette espece de léthargie. L'agonie suivit de près. Elle avoit l'air d'une personne qui dort tranquillement. Son visage, dit Mlle. d'Aumale, paroissoit plus beau et plus respectable que jamais. Elle s'éteignit à cinq heures du soir.

Je peindrois mal la douleur et la consternation de tout ce qui respiroit à Saint-Cyr. Les pleurs et les sanglots succéderent au saisissement : chacune regrettoit la portion du bonheur qui lui échappoit : chacune croyoit avoir perdu sa mere. Cette mort naturelle et tardive paroissoit à ses filles une mort subite et prématurée. On entendoit par-tout des cris perçants : les servantes même mêloient les leurs à ceux des dames et des enfants. Nul ordre dans la maison. Tous les exercices étoient interrompus. Tantôt un profond silence, tantôt de longs gémissements. Parmi tant de personnes de caractere et d'âge différents l'affliction paroissoit la même. Si quelques paroles échappoient dans cette désolation, c'étoient des regrets

de n'avoir pas assez connu le prix de ce qu'on avoit perdu, des éloges naïfs, quelques mots d'admiration parmi cent expressions de douleur. On se répétoit ses dernieres paroles ; on s'interrompoit par des sanglots ; on s'empressoit d'approcher de son lit pour la considérer encore. La mort avoit respecté son visage : aucun de ses traits n'étoit changé : elle inspiroit la vénération : on prioit pour le repos de son ame ; on l'eût volontiers invoquée. Heureux ceux, disoit-on, que Dieu appelle à lui dans ces temps durs et fâcheux ! Car quoiqu'il lui eût été bien doux de voir les premieres vertus d'un roi formé par ses amis, cependant c'est une consolation pour elle d'échapper à l'avenir effrayant que promettoit cette orageuse régence.

Me. de Maintenon ne vit point la guerre déclarée au petit-fils de Louis XIV ; la Bretagne, presque révoltée ; Dubois, honoré de la pourpre, et chassant du conseil par sa présence tous les grands du royaume ; le duc du Maine, devant son retour à l'ingratitude de sa femme envers tous ses amis ; le plus auguste sénat, rempli de soldats et exilé, pour avoir refusé de concourir au renversement de la patrie ; Daguesseau, après être revenu de

Frêne avec honneur, rester à Paris avec honte ; Mlle. de Valois, dotée de quatre millions, malgré les murmures de la misere publique ; Villeroi, puni d'avoir fait son devoir ; les ducs, demander d'être jugés par le conseil ; un pair du royaume, flétri par le parlement, et n'être pas le plus coupable des pairs. Jean Law n'étoit encore connu que par quelques édits, bientôt chaque jour en vit naître un nouveau : l'autorité fut sans bornes : avoir de l'or et de l'argent fut un des crimes d'état : les fortunes les mieux établies, furent renversées ; et les plus injustes, le plus solidement établies : la cupidité nous précipita dans l'illusion : et, victimes d'un système imaginé avec esprit, exécuté avec perfidie, nous déchirâmes nos entrailles de nos propres mains : un étranger sans foi, sans nom, coupa d'un seul coup la tête au peuple françois. (Jusqu'alors nous avions été opprimés, du moins avec sagesse.) Louis XIV avoit gémi d'avoir fait quelques blessures à l'état : le duc d'Orléans lui ôte tout principe de vie, et en rit.

Me. de Maintenon mourut donc fort à propos pour elle-même : cependant les soins du duc du Maine manquerent à ses derniers moments : et ses yeux, dans leur

dernier regard desirerent quelque chose.

Mr. le duc de Noailles, après avoir fait ouvrir le testament, donna les ordres nécessaires pour les tristes cérémonies auxquelles la douleur des dames de Saint-Louis ne leur permettoit pas de penser. Quoique mad. de Maintenon eût demandé d'être enterrée au cimetiere de la maison, il fit faire un caveau au milieu du chœur, pour y déposer le corps embaumé dans un cercueil de plomb. L'église fut tendue de noir (1). L'évêque de Chartres, accompagné du général de Saint-Lazare et de tout son clergé, officia en habits pontificaux. Les dames porterent le drap mortuaire; les demoiselles, des flambeaux allumés: l'église retentit de chants et de sanglots. Mais quand tout ce qui restoit de mad. de Maintenon disparut à leurs yeux, elles pleurerent plus amérement, comme si elles la perdoient une seconde fois. Eloge funebre, plus glorieux à sa mémoire, que celui qui fut supprimé par le duc de Noailles. L'orateur avoit une matiere bien propre à tous les ornements de l'éloquence; mais on crut qu'il valoit mieux se taire, que de ne parler qu'à demi, suivant l'avis

(1) 17 avril.

de ce seigneur en qui Saint-Cyr a trouvé un protecteur tel que l'avoit desiré Me. de Maintenon.

Mais ce qu'on n'avoit osé dire, on le grava sur le marbre dans une épitaphe françoise (1), faite par l'abbé de Vertot, revue par le duc de Noailles, renfermée en peu de mots dans mon épigraphe; et la seule, peut-être, que l'histoire ne démente pas. Oui; plus on examinera Françoise d'Aubigné dans les différentes periodes de sa vie, moins on doutera qu'elle n'ait été une sainte et presqu'une héroïne : *Bonam facilè crederes, magnam libenter.*

Voilà tout ce que j'ai rassemblé jusqu'ici sur le regne de Louis XIV, dans l'espérance que mon travail pourroit être utile à la gloire de ma patrie, si jamais cette éclatante partie de notre histoire trouve un historien digne d'elle.

(1) Voyez T. VI. n°. 22. Pour ne rien omettre de tout ce qui regarde Me. de Maintenon, je remarquerai ici que l'auteur du *Siecle de Louis XIV* se fâche de ce qu'on affecta d'omettre dans son épitaphe le nom de son premier mari. On y a bien omis le titre de dame d'atour; le tour de la piece le vouloit ainsi. Scarron pouvoit-il figurer à côté de Louis XIV? Ce nom, dit-il, n'étoit pas avilissant en lui-même: il est vrai; mais il l'étoit devenu.

Peut-être suis-je entré dans trop de détails : peut-être me suis trop affectionné à un caractere que j'ai trouvé par-tout droit et bienfaisant : peut-être ai-je été trop vrai dans quelques endroits, et trop peu instruit dans d'autres : peut-êttre ai-je déplu à tous mes lecteurs. Mais, j'ose le dire (car il en est un que je compte pour rien) : j'ai tâché de n'en offenser aucun et d'etre utile à la plupart, aux penseurs par des faits, aux frivoles par des réflexions. Je leur ai offert ce que j'ai cru la vérité, sans nuage comme sans crainte.. J'ai peint mad. de Maintenon telle que je l'ai vue dans les mémoires les plus fideles. Hé ! (à l'intérêt de l'humanité près,) que m'importe qu'elle ait eu des vices ou des vertus ?

Fin du Tome cinquieme.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Tome cinquieme.

A.

P 6

D.

E.

F.

Fin de la Table des Matieres du Tome V.



